

PER
M-154
EX-2
15

Monastère

BIBLIOTHÈQUE
DE BROSSARD

Maintenant

F É V R I E R

1966 No 50

LES HORIZONS SANS DIEU

L'ÉTUDIANT ET
LA RELIGION

RÉFORME DU
BARREAU

PRÊTRE-OUVRIER
EN COLÈRE

RADIO-QUÉBEC

Sommaire complet
à l'intérieur

L'homme d'aujourd'hui est *pragmatique*. « Les déceptions accumulées depuis des années et les illusions perdues ont détourné beaucoup de jeunes de l'idéologie abstraite et des discussions sur les principes, en faveur de positions réalistes tournées vers les faits et les démonstrations concrètes », constatait Mendès-France dans *La République moderne*. Ascète moderne, l'homme pragmatique sait isoler un problème, ne retenir que les données immédiates, exclure ce qui est secondaire. Il ne peut plus travailler seul. Dépendant d'experts qui se penchent sur des problèmes précis en vue d'organiser une politique cohérente dans des domaines de plus en plus circonscrits, il n'a qu'un choix : la solidarité.

Jean XXIII répondrait à peu près à ce type nouveau. Ne disait-il pas de lui-même : « Je ne suis pas tellement un homme à principes qu'un homme pratique et équilibré ». Le concile devait lui donner raison en inaugurant le renouveau de l'Eglise, non pas surtout par des déclarations de principes mais par la mise en commun de toutes les ressources du peuple de Dieu.

LA TERRE AVANT LE CIEL

Pragmatique, l'homme moderne est aussi *a-religieux*. Au XVI^e siècle, Luther protestait contre un monde sans âme au nom de l'Evangile et d'une attitude essentiellement religieuse. La révolte des paysans dont il approuva la répression sanglante, montre bien qu'il ne se situait pas du tout au plan social. Au XX^e

siècle, les révolutions ignorent la religion. Elles se font au nom de la justice, de la liberté et de l'égalité, que l'on soit à Cuba ou dans le sud des Etats-Unis.

Au Québec, *Cité Libre* en 1950, rendait hommage à Mgr Charbonneau. Née d'une protestation contre le duplessisme, elle s'est toujours intéressée à l'évolution de l'Eglise. Par contre, *Parti-Pris*, depuis sa fondation en 1963, se désintéresse complètement de la religion, la tenant comme une activité marginale par rapport aux engagements économiques et sociaux. Au même moment, des enquêtes effectuées chez les étudiants de niveau collégial, révèlent un taux de non-pratique ou de pratique occasionnelle allant jusqu'à 46% aussi bien à Montréal qu'à Jonquière. Les deux phénomènes, *Parti-Pris* et non-pratique sont à interpréter différemment. Mais à leur manière, ils indiquent que l'attention, ici comme ailleurs, s'est déplacée du religieux au social, du ciel à la terre.

L'homme peut en effet trouver sa joie dans le seul fait de travailler à la promotion culturelle de l'humanité, à la lutte pour les droits des noirs, au relèvement des régions sous-développées du Québec. Dans cette perspective, se pencher sur les questions religieuses et sur l'au-delà, c'est rêver. Car la caractéristique de l'homme pragmatique et a-religieux, c'est de concevoir la vie comme un ensemble de problèmes et non comme un mystère insondable. Bien sûr, la souffrance, la mort, l'amour demeurent des mystères, mais on peut les accepter comme tels, les mettre entre parenthèses et s'accommoder de solutions provisoires. C'est un fait que des hommes vivent ainsi et ne semblent pas s'en porter plus mal.

L'OUVRIER ET L'HOMME DE SCIENCE

Deux mondes en particulier sont pragmatiques et a-religieux : celui de l'ouvrier et celui de l'homme de science. Le premier organise sa révolte contre une situation de fait. Dans ce combat, il dépend de lui-même et de la solidarité de tous. Le scientifique de son côté, cherche à donner du monde une explication aux prolongements efficaces. Si les différences sont grandes au niveau de la vie quotidienne, l'orientation essentielle est la même : pour l'homme de science comme pour l'ouvrier, *le monde ne chante pas la gloire de Dieu*. Prêchant dans une paroisse ouvrière, je devais l'apprendre à mes dépens. Après un sermon sur la grandeur du travail dans le plan de Dieu, un ouvrier m'a dit : « Venez à l'usine ».

Tous deux, l'ouvrier et le technicien affrontent une réalité dont il leur faut venir à bout en vertu de leur capacité d'hommes. Construire des ponts, ouvrir des mondes nouveaux, restreindre le domaine de l'ignorance, c'est s'adresser aux ressources des hommes et à elles seules. Ce n'est pas la récitation des litanies qui ont contribué à la baisse de la mortalité infantile, mais les progrès de la médecine ! C'est ainsi que la vieille protestation contre un monde sans âme qui prenait jadis des formes et des contenus religieux

s'exprime désormais dans les perspectives et avec les ressources d'un univers marqué par l'absence de Dieu. Le Luther des temps modernes, c'est Karl Marx.

FIN DE L'UNANIMITÉ CHEZ LES CHRÉTIENS

Devant cette situation nouvelle, des chrétiens jettent des hauts cris. Rien de plus facile alors que de reprendre la vieille rengaine des prédicateurs : « si ça va mal dans le monde, c'est que les gens ont oublié Dieu ». Une variation québécoise de ce thème ancien a été jouée dernièrement, lorsqu'on a accusé de manœuvres pernicieuses ceux qui avaient enlevé les références religieuses de certains manuels scolaires.

D'autres chrétiens, heureusement, sont plus clairvoyants. Récemment, Alban Asselin de la Jeunesse Ouvrière Catholique déclarait : « La J. O. C. étant un mouvement d'action catholique, nous ne pouvons jouer le rôle d'un mouvement politique ou purement syndical. Nous faisons pression pour changer la structure sociale du Québec, mais notre action n'a pas la portée que pourrait avoir celle qui serait menée par un organisme totalement indépendant de l'Action Catholique... pour transformer la société il faut faire de l'action politique... or la J. O. C. ne peut que promouvoir l'éducation syndicale... » Autrement dit, le problème social postule des mécanismes d'action qui semblent incompatibles avec certaines structures d'Eglise.

DRAME DE CONSCIENCE

Influencés d'une manière ou d'une autre par l'appel de l'Eglise à l'engagement dans le monde, des chrétiens se sont mis à la tâche résolument, aussi bien dans des organismes d'Action Catholique que non confessionnels. Ils font alors la découverte que l'action sociale, professionnelle ou autre comporte sa propre justification. *Engagés à fond, ils se rendent compte qu'ils n'ont besoin ni de motivations religieuses, ni d'objectifs religieux.*

Faire le décompte d'anciens membres de l'Action Catholique qui sont aujourd'hui agnostiques ou athées, serait révélateur à ce sujet. Bien sûr, ils se sont butés parfois à l'Eglise établie, mais celle-ci n'était peut-être qu'un écran de fumée embrouillant leur option dernière située au niveau de l'inutilité de la foi.

DU CLOCHER AU GRATTE-CIEL

Le problème n'est pas si nouveau qu'on le croit. Il a été souvent résolu dans le passé par une désaffection plus ou moins avouée vis-à-vis de l'Eglise. Si on n'osait mettre en question l'existence de Dieu, les sacrements ou les dogmes, rien n'interdisait d'expliquer à des amis sûrs que l'Eglise établie tenait trop du musée d'antiquités pour être de quelque utilité, sauf bien entendu pour les entrepreneurs de pompes funèbres.

sommaire

AGRICULTURE

- Points noirs d'un livre
blanc : Pierre Aubailly 46

ARTS ET LETTRES

- Trois films canadiens :
Jacques Lamoureux 63

DROIT

- Réforme du Barreau :
Roland-G. Chauvin 48

ÉGLISE

- I Chrétienté impuis-
sante, défis d'au-
jourd'hui 52
II Pour sortir du ghet-
to : une anthropolo-
gie nouvelle : Fer-
nand Dumont, Joce-
lyne Dugas 55
Le poids des institu-
tions : P.-A. Liégé 58

INFORMATIONS

- L'Évangile et les « re-
quins » 45
En plein jour 53
Le cardinal et les jour-
nalistes 59
L'après-concile est-il
bien engagé ? 65

MUSÉE DES CANDEURS

- Sens de l'humour de
Jean XXIII 57

ŒCUMÉNISME

- Le drame de la foi
chez Martin Luther :
John Mc Donough 61

PASTORALE

- « Prêtre-ouvrier » en
colère : Jacques Cou-
ture 42
L'étudiant et la reli-
gion : Pierre Fortin 67
Le chrétien peut-il re-
fuser d'aller à la
guerre ? 69

SOCIOLOGIE

- Allocations familiales :
Solange Chalvin 44
Du « bonhomme » au
père responsable :
Pierre Saucier 64
La belle époque : Hélè-
ne Pelletier-Baillargeon 72

TÉLÉVISION

- Radio-Québec :
André Charbonneau 50

THÉOLOGIE

- Les horizons sans Dieu :
Paul Doucet 37

En fait, l'accession à un poste responsable liée à la possibilité de prendre des initiatives et de jouir d'une marge confortable de liberté contrastait trop avec les mécanismes autoritaires d'une Eglise à direction unique, soit celle de l'évêque ou du curé, pour qu'on désire s'y sentir chez soi. Si l'Eglise pré-conciliaire était le havre du fonctionnaire, elle était la pierre d'achoppement du syndicaliste ou du chercheur scientifique. On acceptait l'Eglise parce qu'elle était là, omniprésente dans les structures hospitalières et éducatives. Elle faisait partie d'un passé dont nous avons hérité.

Cette étape est déjà révolue. Malgré les clochers d'églises, le XXe siècle, pragmatique, a-religieux et constructeur de gratte-ciel, a fait son entrée au Québec. Tout notre univers religieux a alors été remis en cause. Mais les prises de position ne se situent plus seulement au niveau de la redéfinition du rôle de l'Eglise dans la société. Elles ont pour objet la foi ou la non-foi en Dieu *dans sa relation avec les tâches humaines*.

LA FIN D'UN MONDE

En conclusion d'une étude sur le Dieu de Marx, Sartre et Camus, R. Coffy constatait que ceux-ci s'en prennent plus à un théisme froid, à un Etre suprême indifférent, voire sadique, qu'au vrai Dieu dont la révélation de Jésus-Christ nous dit qu'il est Père et que son nom est Amour. Il est très utile d'analyser ainsi de façon théorique les vraies et les fausses représentations de Dieu. Mais le problème de Dieu se pose rarement pour lui-même. Il se pose toujours en relation avec une expérience humaine personnelle, elle-même conditionnée par la mentalité d'une époque.

C'est précisément en tenant compte du caractère a-religieux de ce temps-ci qu'on doit refuser de faire appel à Dieu simplement pour résoudre des problèmes insolubles ou pour compenser la faiblesse de l'homme. Quant à la nouvelle apologétique de type existentialiste qui s'efforce d'exploiter les failles de l'homme pour apporter la solution Dieu, elle a fait son temps. Nous vivons peut-être dans un monde cassé ou une vallée de larmes, mais il y aurait peut-être mieux à faire que de gémir et de pleurer. D'ailleurs ce n'est pas tout le monde qui trouve le temps de s'occuper de son désespoir et de considérer son bonheur, peut-être modeste, sous l'angle de la misère, du souci et du malheur. En fait, l'expérience de l'échec personnel, risque de ne conduire qu'à un Dieu fait à la mesure des consolations que nécessite le moment. On ne saurait en faire une voie privilégiée de la recherche de Dieu.

DE L'ÉCHEC À LA SOLIDARITÉ

Il est une réalité beaucoup plus noble que l'échec personnel, c'est la solidarité. Elle est le pain quotidien de l'homme pragmatique. Voici comment Saint-Exupéry décrivait cette communauté de destin : « Nous voulons être délivrés. Celui qui donne un coup de pioche veut connaître un sens à son

coup de pioche. Et le coup de pioche du bagnard, qui humilie le bagnard, n'est point le même que le coup de pioche du prospecteur, qui grandit le prospecteur. Le bagne ne réside point là où des coups de pioche sont donnés. Il n'est pas l'horreur matérielle. Le bagne réside là où des coups de pioche sont donnés qui n'ont point de sens, qui ne relient pas celui qui les donne à la communauté des hommes ».

La solidarité exige que tout engagement humain comporte une volonté efficace de trouver les mécanismes propres à relier « le coup de pioche du bagnard à la communauté des hommes ». Il est légitime de ne considérer cette solidarité qu'au niveau des objectifs et des motivations d'ordre strictement humains. Il ne s'agit pas de construire le ciel sur la terre, il s'agit de faire en sorte qu'il n'y ait plus de « bagne où des coups de pioche sont donnés qui n'ont pas de sens ». Au fond, c'est cette recherche passionnée d'un « sens » ; c'est au cri de « nous voulons être délivrés » que sont déclenchées révoltes et révolutions, personnelles ou collectives, tranquilles ou non.

FOI ET ESCLAVAGE

Il est certain que le mouvement pour les droits civiques aux U. S. A. n'a que des objectifs terrestres. Il aspire à la reconnaissance légale et civile des noirs. Doit-on nécessairement en conclure que la foi en Dieu n'y soit que marginale ? « Des points chauds de l'Afrique jusqu'à la ceinture noire de l'Alabama, j'ai vu des hommes se dresser et secouer leurs chaînes. Tout simplement parce qu'ils venaient de se rendre compte qu'ils étaient fils de Dieu, et qu'en tant que fils de Dieu, il est impossible de se soumettre à l'esclavage de quiconque », déclarait à Paris, Martin Luther King.

Son interprétation de la communauté de destin et de lutte du peuple noir est contestable. On peut légitimement en expliquer les motivations et les objectifs en termes strictement humains. Mais peut-on affirmer catégoriquement que « le tout simplement parce qu'ils étaient fils de Dieu » soit faux ? Il est difficile de répondre à cette question par un oui ou par un non. Car l'interprétation chrétienne que Martin Luther King donne de l'aspiration à la liberté n'est pas susceptible de vérification expérimentale. De plus, l'inspiration qui anime son action sociale ne se laisse pas réduire aux seuls critères d'utilité, d'efficacité et de succès. Dans la recherche d'un « sens », elle accueille même un au-delà de l'homme.

Prouve-t-elle pour autant l'existence d'un Dieu personnel ? Evidemment non. Mais dans un monde aux horizons sans Dieu, elle indique que c'est la conscience d'une communauté de destin et de la lutte qu'elle implique qui est devenue le chemin privilégié de la reconnaissance du vrai Dieu. Dans cette optique, Dieu sera moins la réponse à des mystères comme la mort et la souffrance que la *source unique* de cette communauté de destin dont nous cherchons à percevoir le sens.



« PRÊTRE-OUVRIER » EN COLÈRE

JACQUES COUTURE

La Patrie du 5 décembre dernier parle des « prêtres-ouvriers » québécois. La page couverture, toute accrochée au sujet, lui donne le caractère d'un événement sensationnel. On veut délibérément sortir les grosses batteries pour annoncer avec fierté que le Québec, lui aussi, aura ses prêtres-ouvriers...

EN BRAS DE CHEMISE

On fait allusion à trois prêtres de Montréal qui vivent actuellement en logement dans des milieux défavorisés et c'est par eux et à travers eux qu'on cherche à évoquer l'image des prêtres-ouvriers. Le journaliste affirme que le fait pour « l'abbé Freddy » d'avoir vécu quinze jours dans un taudis de la rue Hôtel-de-Ville, « voilà déjà la vie du prêtre-ouvrier ». Voilà qui nous éclaire sur l'objectif de l'article.

Tout le tapage publicitaire qui a entouré l'expérience française recommence, on monte immédiatement en épingle les timides essais réalisés dans le milieu montréalais, on parle déjà des « saints » qui vont en « enfer » (ce pauvre romantisme faux de Gilbert Cesbron), des images toutes faites sont lancées : un prêtre-héros qui moisit dans un taudis pour mieux contacter les ouvriers... la classique et touchante scène du verre de bière partagé et de la tape dans le dos... les gars « tough » qui s'attendrissent au regard lointain du p'tit abbé en bras de chemise...

Je suis l'un de ces trois prêtres en question... L'« enquête » dont on fait état n'a pas été poussée bien loin, en tout cas, l'allusion sur mon compte n'est pas le fruit d'une rencontre préalable avec le journaliste. N'importe. On me permettra, cependant, de donner ma modeste opinion sur un sujet qui me paraît très important dans le contexte actuel, étant donné, surtout, que j'y

suis passablement impliqué. Les Pères du Concile nous ont habitué au dialogue ouvert et public et nous ont prouvé à quelle fécondité il menait. C'est dans cet esprit que je veux apporter cette série de commentaires. Ce qu'on a lancé avec éclat dans le public donne le droit aux intéressés d'intervenir au même niveau.

SUIS-JE « PRÊTRE-OUVRIER » ?

L'expression « prêtres-ouvriers » a une signification particulière et se réfère directement à cette catégorie de prêtres français, groupés par la « Mission de Paris » du cardinal Suhard, envoyés en usine pour s'intégrer parfaitement à la condition ouvrière, expérience qui s'étendait de 1944 à 1954, année de leur condamnation par Rome. Ces prêtres sont devenus ouvriers à plein temps et ont mené le plus complètement possible la vie de l'ouvrier, activité syndicale, participation aux grèves, vie quotidienne absolument semblable aux autres, etc. Employer ce terme pour ce qui se fait maintenant ou se prépare est tout à fait inadéquat et peut prêter à beaucoup de confusion.

D'ailleurs, l'expression en elle-même ne me semble pas heureuse. Cela tient encore à une conception du sacerdoce qui est loin d'être dans la ligne de l'Eglise primitive. Souhaitons qu'il y ait des ouvriers prêtres, qui seront des chrétiens du milieu en service pastoral auprès des leurs, mais... des « prêtres » qui se font ouvriers, qu'est-ce que cela veut dire ? Des « prêtres » en soi, ça n'existe que dans les gros livres écrits par des théologiens en chambre. On est d'abord homme de tel milieu, baptisé-chrétien. Devenir prêtre signifie : recevoir une mission pastorale dans le milieu « de vie » de son origine ou de son choix pourvu qu'il y ait parfaite intégration. Le Christ, d'abord ouvrier de Nazareth... Pierre, pêcheur, Paul, tisserand...

LE « MYTHE » DU PRÊTRE

En fait, c'est le visage du prêtre au Québec qui est en jeu. La façon dont l'article en question traite le sujet en fait foi. Ce clerc en soutane et ce clerc devant son établi... ce prêtre envoyé par les presbytères... le monde des « prêtres » qui délègue des hommes vers le monde ouvrier... Il s'agit bien de la « caste » sacerdotale, du « clergé » des « curés » comme on dit, qui partent « de leur milieu » pour s'intégrer à un autre milieu. Le prêtre est ce « personnage » officiel, instruit, sorcier du ciel, associé aux puissants. D'où l'événement qui paraît extraordinaire quand quelques-uns d'entre eux vont vivre comme tout le monde.

Cette image traditionnelle est un mythe et Dieu sait si plusieurs d'entre nous en souffrent. Nous sommes enveloppés de fausse dignité et de faux respect. J'aurais mille anecdotes pour manifester l'étonnement des gens qui se sont subitement aperçus qu'un « prêtre » pouvait être un homme comme les autres, qu'il avait le droit, lui aussi, de sortir les vidanges, de faire un peu de vaisselle, d'aller chez l'épicier du coin, de s'asseoir sur sa galerie pour fumer, de nettoyer sa « shed »... Avec toutes les idées qu'on a sur le prêtre, je comprends que l'événement puisse paraître sensationnel et stimuler un journaliste à produire un reportage coloré sans oublier ce pittoresque dialogue du prêtre-devenu-un-homme avec le travailleur pris au jeu.

SI PEU, SI TARD

Mais, bon sang, on serait peut-être mieux de ne pas trop s'émerveiller d'un acte qui aurait dû devenir affaire courante et normale depuis des siècles. Il y en a qui font beaucoup de bruit autour de la chose et se donnent bonne conscience (l'Eglise est dans le vent...), pour ma part, j'ai un sentiment de honte

qu'on puisse être satisfait de nos efforts alors que nous devrions plutôt pleurer de réaliser si peu et si tard.

Je n'ai jamais senti aussi vivement que dans ma situation actuelle à quel point s'imposent une grande démystification du clergé québécois, une abolition totale de la « caste » avec ses trop nombreux privilèges, une immense tentative de sortir de nos tours d'ivoire bien gardées pour aller vivre et souffrir avec les hommes d'aujourd'hui. Nous faisons partie du « peuple chrétien » (tant de rappels venus du Concile) et ce peuple chrétien est en marche dans la cité, sa vie quotidienne est à mille milles de certains milieux de vie protégés par des murs, des clôtures et des grands jardins. Pour la majorité des gens, nous ne sommes pas « dans le coup ». Sous prétexte de témoigner la vie d'éternité, nous oublions de vivre celle qui nous est d'abord demandée de vivre, à l'exemple du Christ, au niveau des gens avec leurs misères et leurs joies...

OÙ SONT LES « HÉROS » ?

Ce qui m'apparaît le plus grave et me révolte totalement, c'est l'espèce de fausse idéalisation qu'on tente de réaliser autour de ces « prêtres-en-milieu-ouvrier ». Encore un peu et on en fait des héros ! Imaginez... aller vivre quinze jours dans un taudis de la rue Hôtel-de-Ville... Comme je me sens terriblement mal à l'aise quand de bonnes personnes de milieux riches s'apitoient sur mon sort : quoi ? vous acceptez de vivre pauvrement comme ça ?...

Rassurez-vous, ma bonne dame, les pauvres, c'est pas nous autres ! C'est une chose qu'il faut absolument que je crie publiquement. On donne une importance énorme au fait qu'un « prêtre » (vous y pensez, un prêtre !) veuille vivre relativement la vie quotidienne d'un modeste salarié (je dis bien « relativement » car avec tout le « prestige » qui nous entoure, on n'a aucune chance d'être laissé quatre heures de temps sans un petit don d'ici ou de là).

Allons donc ! Ne me faites pas rire ! J'ai vaguement l'impression que l'on fait à peine le minimum de ce qui devrait être accompli sur une grande échelle par tous ceux qui croient à un évangile vécu avant d'être prêché. Et encore... Ne parlez plus de nous comme si nous étions des héros, c'est de l'imposture. Les héros du Québec, je les vois tous les jours autour de

moi : cet ouvrier accablé d'ouvrage, exploité à qui mieux mieux par un patron (généreux envers la Fédération)... et qui trouve le temps et le cœur de se donner sans compter pour son quartier, malgré sa grosse famille, malgré sa fatigue qui est grande, malgré mille problèmes qui le harcèlent. Ces mères de famille admirables qui ont tout sur les bras : un mari ivrogne (pourquoi boit-il ? ne condamnez pas tout de suite...), sept enfants, des comptes tous les jours, un logement insalubre à rendre « vivable ».

Je me compte chanceux de vivre dans ce milieu pour savoir ce que pouvaient être en pratique les vertus évangéliques. Des héros ? Les milliers de petites gens de ma ville qui triment dur, sourient malgré tout à la vie et qui ne connaissent pas leurs limites dans le don d'eux-mêmes aux autres. Ce sont eux qui croient naïvement tout ce que les journaux leur racontent et qui pensent sûrement que le p'tit Père Untel qui vit dans leur rue est un « prêtre-ouvrier » et leur p'tit héros...

LE PRÊTRE : UN HOMME DE MÉTIER ?

On s'est réjoui avec raison de la décision romaine d'une reprise des « prêtres-ouvriers ». C'est une véritable réhabilitation. On avait un peu trop facilement montré du doigt les « erreurs » de ces pionniers sans apprécier à sa juste mesure l'immense espérance qu'ils avaient suscitée dans le monde ouvrier. Directives nouvelles, modalités nouvelles réglementent dans le détail les tentatives à venir. Il n'y a pas de solution magique. L'article de *La Patrie* fait état d'une Commission diocésaine de pastorale ouvrière dont l'un des objectifs est de préparer pour notre milieu cette expérience de prêtres en usine. Je suis parfaitement d'accord avec l'article pour vouloir avant tout qu'une telle possibilité soit l'accomplissement d'un désir préalable du milieu ouvrier. C'est notre devoir d'étudier la question à fond à l'intérieur de cette Commission.

Il n'est cependant pas négligeable de faire appel à tous les chrétiens qui nous entourent pour nous éclairer dans cette recherche. Les plus grandes difficultés viennent encore de cette conception étriquée qu'on a du prêtre. C'est notre faute et la faute de tous ceux qui veulent plus ou moins volontairement laisser cette image du prêtre. Je reviens donc à l'article pour dénoncer le faux romantisme qui entoure ce visage du prêtre-en-soutane-et-de-presbytère qu'on pa-

rachute subitement dans un fond de cour... en organisant ainsi un beau contraste dont la portée lyrique est certaine.

UN VOISIN À QUI PARLER

Seigneur, que le folklore et tout le bric-à-brac cléricale disparaissent au plus tôt ! Quand les prêtres deviendront, pour tous, un homme comme les autres, un voisin-à-qui-parler, on comprendra facilement que certains se consacrent totalement à ce que 90% de l'humanité ne cesse de faire tous les jours : gagner sa vie en travaillant de ses mains. Il est à souhaiter car cela me semble l'idéal tel qu'il était vécu dans la primitive Eglise, il est à souhaiter que tous les milieux sociaux produisent leurs propres chrétiens en service ministériel et pastoral auprès des siens.

La vie vient d'en bas... que du milieu de travailleurs puisse naître le pasteur attendu et surtout, qu'on ne le coupe pas de ses racines ouvrières, de son lien vital. Là est le drame : la « formation cléricale » est bourgeoise (au sens de « classe sociale ») et comme le faisait judicieusement remarquer le prophète qu'était l'abbé Godin (France, pays de mission ?), « elle déclasse ». Il est inutile de se réfugier derrière quelques tentatives encore timides, l'Eglise du Québec n'est pas « incarnée » dans le monde ouvrier, elle y est « psychologiquement » absente. Beaucoup d'œuvres, de grandes églises, mais où sont les communautés chrétiennes vécues au niveau de la vie quotidienne ? Le même abbé Godin et la mission de Paris n'ont-ils pas centré tous leurs efforts sur l'intégration aux « chrétientés de base » ?

UN BIEN PAUVRE COMMENCEMENT

Evidemment, tout est à bâtir. Le passé avait ses valeurs, d'autres moyens et une autre mentalité. Ce n'est pas à nous de juger ou de renier. Il nous est demandé un effort lucide pour la vérité des faits. C'est à ce niveau que je proteste contre la façon choisie par *La Patrie* pour traiter un sujet qui engage tant d'éléments. Je suis persuadé que nous, du peuple chrétien, avons beaucoup manqué envers le monde ouvrier, nous avons beaucoup de choses à nous faire pardonner... Comprenez qu'on puisse se sentir un peu gêné d'être cité en honneur quand le petit effort accompli nous paraît encore un bien pauvre commencement. Croyez-moi, il y a des milliers de héros anonymes qui méritent infiniment plus !



ALLOCATIONS FAMILIALES

SOLANGE CHALVIN

Ce qui m'étonne dans la transformation que subira d'ici quelques mois chez nous le système de prestations familiales, c'est que ce ne sont pas les familles elles-mêmes qui aient réclamé ces changements. Bien qu'il y ait des années qu'en cercles fermés, on se plaint que les taux accordés aux familles sont absolument ridicules — ne servent même pas à payer le lait d'un enfant en croissance — aucun groupe de parents, aucun corps intermédiaire — du moins à ma connaissance — n'a jamais présenté de revendications sérieuses, de mémoires bien structurés auprès du gouvernement fédéral.

D'OTTAWA À QUÉBEC

Le fait que ces allocations aient jusqu'ici été le monopole d'Ottawa y est sans doute pour quelque chose. Les corps intermédiaires se sentent une plus grande autorité quand ils réclament à Québec ; à Ottawa, ils deviennent une voix qui crie parmi dix autres voix... une voix quasi non autorisée qui devrait normalement canaliser ses efforts par l'intermédiaire de son propre gouvernement.

Il ne faudrait toutefois pas croire qu'un gouvernement qui accepte de répondre aux besoins vitaux de la famille fait preuve d'une ouverture de pensée extraordinaire, d'une magnanimité sans limite ou encore d'un fléchissement à gauche. La répartition par l'Etat des sommes perçues est un strict devoir de justice ; tous les pays civilisés ont institué ces prestations comme base de sécurité sociale aux familles. Et parmi ces pays, nous sommes l'un des seuls à avoir laissé stagner pendant 21 ans le même système. Ce n'est sans doute pas un record de vitalité. Mais depuis six mois, nous avons franchi quelques

étapes. Revoyons-les ensemble avant de dégager les espoirs naissants des familles.

DE 1944 À 1965

C'est un sociologue, M. Jacques Henripin, appuyé par le doyen de la faculté des sciences sociales de l'U. de M., M. Philippe Garigue, qui a sonné l'alarme en réclamant pour les familles du Québec des prestations familiales reposant sur les besoins réels des familles au fur et à mesure de la croissance des enfants. Jusqu'ici nous avons accepté, bon gré mal gré, les \$6. par enfant, par mois de la naissance à dix ans et les \$8. par mois par enfant, de 10 à 16 ans.

A cet âge, s'arrêtent les allocations familiales fédérales. Au Québec, afin de prolonger la scolarité, on accorde à tout enfant aux études de 16 à 18 ans une allocation mensuelle de \$10. Uniformes pour tout le pays, ces prestations familiales n'ont subi — à une exception près — aucun ajustement au coût de la vie, bien qu'elles aient été instituées en 1944 à une époque où la valeur du dollar était presque deux fois celle d'aujourd'hui. S'il n'y a pas d'ajustement au coût réel de la vie, il n'y a pas non plus de gradation du taux d'allocation selon le rang qu'occupe l'enfant dans la famille. L'inventaire de notre système de prestations familiales est rapide à faire comme on le voit. D'allocations prénatales, de maternité, de mère au foyer ou de salaire unique, il n'a même jamais été question.

La nomination d'un nouveau ministre québécois au Bien-être et à la famille a redonné espoir à ceux qui ont été emballés par la thèse préconisée par M. Henripin. Rappelons brièvement l'ébauche du système élaboré par le sociologue avant de dégager les priorités du ministre de la famille, M. René Lévesque.

LE SYSTÈME HENRIPIN

Un minimum de sens commun suffit pour se convaincre qu'avec un revenu donné, on ne jouit pas du même niveau de vie suivant qu'on est deux, six ou huit dans une même famille à partager ce revenu. S'appuyant sur ce principe, le sociologue base son système de prestations familiales, sur les besoins de la famille au fur et à mesure de la croissance des enfants. Autrement dit, le premier souci de M. Henripin est d'attribuer le maximum de prestations familiales aux familles qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire aux familles nombreuses et aussi au moment où elles en ont le plus besoin c'est-à-dire vers la période d'adolescence de leurs enfants. Comment y parvenir sans trop grever les coffres de l'Etat ? Telle est la question qui vient à l'esprit de tout administrateur, soit-il seulement simple responsable de l'équilibre du budget familial.

Par un moyen très simple, dit M. Henripin : en supprimant l'allocation au premier enfant et en n'augmentant que légèrement ou pas du tout, celle du second enfant. Bien sûr, cette mesure n'aura pas l'assentiment des familles à enfant unique, mais qu'à cela ne tienne, ce sont toujours celles qui se débrouilleront le plus facilement. Les sommes ainsi économisées seraient reportées sur les enfants de rang supérieur à 2. Cette économie qui semble banale au premier abord est en fait considérable puisque plus du tiers des enfants sont des premiers enfants. Si l'on appliquait ce système, on pourrait verser pour chaque enfant de rang 3 et plus \$340. par année. En d'autres termes, on demandait aux parents de prendre à charge leur premier enfant, on les assisterait quelque peu pour le deuxième et on leur donnerait pour chacun des autres, un montant qui représenterait une partie importante

du coût de leurs subsistance. Ce qui ressort surtout de cette ébauche, c'est que les familles nombreuses auraient enfin la possibilité d'accéder à un niveau de vie à peu près égal à celui des petites familles. Des compensations financières, sous forme de prestations familiales, viendraient alléger les charges familiales qui incombent au père d'une nombreuse famille.

UN MINISTRE ATTENTIF... À LA FAMILLE

Ce qui étonne les observateurs, chez le nouveau ministre de la famille, M. Lévesque, c'est sa facilité d'adaptation aux besoins du milieu; les propos de M. Henripin prononcés sur la place publique — et non dans les couloirs parlementaires — ne sont pourtant pas tombés dans l'oreille d'un sourd. Pas plus d'ailleurs que les autres systèmes de sécurité sociale existants dans d'autres pays, plus avancés socialement que le Québec; nous pensons à la France, la Suède et l'Allemagne.

Deux mois après sa nomination, M. René Lévesque donnait un aperçu de sa politique de sécurité sociale à l'intérieur de laquelle pointaient deux grandes priorités: l'assistance-santé et les prestations familiales. A celles-ci sont venues s'ajouter au fur et à mesure des conférences publiques du ministre, d'autres priorités dont une loi unique d'assistance publique, la décentralisation des services, la refonte de la loi de l'adoption, la création de coopératives de crédit familial, etc. Enfin, début janvier, assistant à la conférence fédérale des ministres provinciaux du bien-être, M. Lévesque, ouvrait le feu en réclamant:

- 1) *que les allocations familiales des enfants de 13 à 15 ans de rang 3 dans la famille, soient portées de \$8. à \$16. par mois;*
- 2) *que les allocations familiales des jeunes de 16 et 17 ans soient portées de \$10. à \$20. par mois;*
- 3) *qu'une allocation de \$20. par mois soit également attribuée aux étudiants de 18 ans.*

D'une pierre, le ministre fait deux coups. Il avantage les familles aux prises avec les charges familiales les plus lourdes — des jeunes de 13 à 18 ans aux études; d'autre part, il favorise la scolarité de ces étudiants que bien des parents peu scrupuleux ou économiquement faibles auraient dû jeter sur le marché du travail. Les mesures préconisées par le Québec ont si bien rencontré l'assentiment des autres pro-

L'ÉVANGILE ET LES « REQUINS »

On a béni ces jours derniers les nouveaux locaux d'une grande caisse populaire de la métropole.

Invité à présider cette cérémonie, l'archevêque de Montréal a profité de l'occasion pour commenter le remarquable chapitre sur les laïcs que comporte la constitution conciliaire sur l'Eglise. A un certain moment, levant les yeux du texte qu'il lisait, il s'est adressé à l'assistance en disant: « J'aimerais recommencer ma vie pour pouvoir appliquer de tels enseignements; quand j'étais plus jeune, on ne nous apprenait pas de si belles choses ».

Le cardinal Paul-Emile Léger a dit en substance que les caisses populaires, nées à l'ombre du clocher paroissial, devaient maintenant évoluer dans un conditionnement profane à la conquête de leur place dans le monde économique.

« Seront-elles pour autant moins chrétiennes parce que moins cléricales », s'est-il demandé, s'empressant de répondre que « non, si leurs membres, laïcs chrétiens, prennent davantage conscience de leur mission propre que le concile vient de leur rappeler ».

« Sous une étiquette chrétienne, a-t-il dit encore, qu'on a trop facilement accolée à nos institutions économiques, peuvent croître des institutions d'esprit purement matériel ».

« C'est au moment seulement où un chrétien fait passer un esprit de fraternelle charité qu'il transforme du dedans les réalités temporelles ». Il a souligné que les caisses populaires pouvaient être une merveilleuse école d'entraide et de charité fraternelle si on savait en saisir l'esprit évangélique.

Et c'est à ce point de son allocution, que l'archevêque de Mont-

réal a prononcé ces paroles qui, à prime abord, peuvent étonner:

« A certaines heures, dans nos frères qui réclament du crédit pour améliorer leur sort ou subvenir à des nécessités vitales, nous voyons le Christ qui a faim, qui a soif, qui est malade.

« Alors ce ne sont plus ni des pierres ni des chiffres que nous manipulerons, mais le sort de nos frères que nous portons avec nous devant le Seigneur ».

Propos bien artificiels pour qui n'aura pu qu'observer du dehors les opérations courantes d'une importante caisse populaire moderne. Il faut peut-être avoir vu à l'œuvre, en divers points de la province, ces équipes syndicales, animées par un André Laurin, ou celles des Travailleurs étudiants du Québec, pour ne pas hésiter sur le sens profondément humain de l'invitation de l'archevêque de Montréal.

L'Eglise enseignante pouvait difficilement aller plus loin qu'elle ne l'a fait ce jour-là. Il nous appartient peut-être de prolonger la réflexion qu'elle nous a proposée.

Les caisses populaires, pour être fidèles à l'esprit évangélique qui a présidé à leur fondation, ne devraient-elles pas intensifier leurs services d'éducation et de « dépannage » auprès des familles victimes de leur ignorance peut-être, mais également des multiples formes d'exploitation qui ont présentement cours, notamment dans le domaine du crédit à la consommation.

On comprendait mal que le mouvement du commandeur Desjardins, hynoptisé par le prodigieux succès financier qu'il a connu et continue de connaître, ne soit pas à la fine pointe de cet effort pour sauver du marasme les victimes des « requins de la finance ».

vinces qu'aucune voix discordante ne s'est élevée à la conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être. Par conséquent, la première manche de la lutte est gagnée.

Il suffit maintenant de savoir si Ottawa s'acquittera honorablement de ses nouvelles tâches sociales ou si les provinces — et le Québec en particulier — devront faire face à la musique et financer elles-mêmes leurs mesures sociales. Il semble que M. René Lévesque ne donnera que peu de temps à Ottawa pour se décider. Les prochaines élections provinciales étant sur le point d'être annoncées, le ministre de la famille voudra prouver avant cette échéance, que les mesures de sécurité sociale qu'il préconise ne sont pas que du vent et que dès la fin de 1966 les Québécois devraient en ressentir quelques effets sur leurs budgets familiaux.

LA VOIX DES PARENTS

L'annonce de ces mesures si elle permet aux familles d'entrevoir des compensations plus raisonnables de leurs charges familiales, ne devrait pas les empêcher de garder l'œil vigilant et de réclamer d'autres formes de prestations familiales. Toujours dans le domaine des allocations familiales, l'opinion des jeunes couples est actuellement réclamée sur la suppression probable de l'allocation au premier enfant, selon des modalités à établir. Il faudrait que ces jeunes couples trouvent le moyen de s'exprimer afin que les mesures ne prennent pas forme sans leur participation.

Si l'application d'un système de sécurité sociale est un devoir de justice pour une société évoluée, la consultation et la participation de cette société

à l'élaboration d'une telle politique est la meilleure garantie que celle-ci corresponde bien aux besoins de cette société. Malheureusement au Québec, il n'existe quasiment pas d'organismes vraiment représentatifs des parents et autorisés à parler au nom de cette vaste collectivité que sont les parents.

Alors que s'élaborent des programmes qui régiront la famille, qui lui donneront un modèle typiquement québécois, qui lui assureront une certaine forme originale de sécurité, il serait important que les parents se groupent, unissent leurs efforts pour faire entendre leurs voix, leurs revendications, leurs suggestions. Associations de parents, unions de familles, écoles de parents, etc., devraient s'unir en une vaste Fédération des parents du Québec afin de travailler à donner à la famille québécoise son vrai visage.

AGRICULTURE

POINTS NOIRS D'UN LIVRE BLANC

PIERRE AUBAILLY

Quand vous lirez cet article, le livre blanc du ministre de l'agriculture et de la colonisation, paru en mars, aura sombré dans l'oubli quasi total. Il s'apparente déjà à l'histoire ancienne en admettant que les citadins et les intellectuels de la province aient daigné y prêter attention, tant il est vrai que les choses de l'agriculture intéressent si peu de gens.

UN REVENU DÉRISOIRE

D'abord en prenant les estimations les moins avantageuses pour ma démonstration, la population agricole du pays représente 11% de la population totale. Or ce 11% ne se partage que 5.7% du revenu national. Compte rendu du pourcentage d'erreur cela veut dire qu'un cultivateur a la moitié des revenus qu'il

serait en droit d'attendre par comparaison avec les autres secteurs de la société nationale.

D'après ce livre blanc : « La situation financière de la ferme moyenne du Québec peut se décrire par les quelques statistiques suivantes (chiffres approximatifs) tirées du recensement de 1961 :

Valeurs totale des biens	\$17,000.00
Revenu brut en espèce	\$ 4,600.00
Revenu brut en nature	\$ 800.00
Revenu brut total	\$ 5,400.00
Frais d'exploitation	\$ 3,450.00
Revenu net	\$ 1,950.00
(cf. livre blanc pages 8 & 9)	

Si déjà ce revenu net annuel moyen est nettement insuffisant et en dessous de la normale, il y a plus grave car il ne représente absolument pas la rémunération du travail. En effet, en saine gestion, pour avoir le bénéfice net

produit par le travail dans une entreprise, il faut retrancher du revenu l'intérêt raisonnable du capital engagé.

Supposons que l'agriculteur au lieu d'investir dans sa ferme, place une somme égale en obligations du gouvernement par exemple (valeurs sûres et en aucune manière spéculatives). Pour connaître la rémunération exacte de son travail, il suffit de faire la différence entre son revenu net et le revenu prévisible de la même somme dans un investissement qui n'entraîne aucun travail de sa part. Or en l'espèce cela change singulièrement la conclusion de notre statistique. Reprenons :

Valeur totale des biens	\$17,000.00
Intérêt prévisible à 5.25%	\$ 882.50
(intérêt moyen des obligations du Québec)	
Revenu net de l'exploitation agricole	\$ 1,950.00
Intérêt du capital investi (CF. supra)	\$ 882.50
Rémunération réelle du travail	\$ 1,067.50

DYNAMIQUE DES GROUPES

TROIS STAGES DE FORMATION

Soit du 23 mai au 4 juin — Soit du 11 au 23 juillet — Soit du 15 au 17 août

Les exposés porteront sur les thèmes suivants:

- COMMUNICATION HUMAINE
- RELATIONS INTERPERSONNELLES
- GROUPES DE TRAVAIL

- PSYCHOLOGIE DES PRÉJUGÉS
- GROUPES DE DISCUSSION
- SOCIOGRAMME ET SOCIODRAME

- GROUPES DE FORMATION
- DIVERS TYPES DE LEADERSHIP
- PRISES DE DÉCISION EN GROUPE

Pour informations et formules d'inscriptions, écrire à:

BERNARD MAILHIOT, O.P.

CENTRE DE RECHERCHES EN RELATIONS HUMAINES

2765, CHEMIN STE-CATHERINE, MONTRÉAL 26

Les Inscriptions doivent être faites au plutôt. — Le nombre des participants est limité.



*La Fédération de Québec
des Unions régionales
des Caisses populaires Desjardins*

- 10 Unions régionales
- 1,300 Caisses populaires
- 1,650,000 Sociétaires

Etes-vous l'un de ces sociétaires?

VOLCANO BOILERS



381-6281

8635, Boul. St-Laurent

Montréal

HÔPITAL JEAN-TALON

273-5151

1385, Jean-Talon E.

Montréal

CERTIFICATS D'ÉPARGNE "SIX ANS" DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

UN CERTIFICAT DE \$10 VENDU \$7.50

C'est un placement qui augmente du tiers en six ans!

A l'échéance, tout détenteur de ces certificats touchera \$10 pour chaque somme de \$7.50 investie... ce qui équivaut à un intérêt composé de 4.85% par an, calculé deux fois l'an, ou à un intérêt simple de 5.55% par an.

Ces certificats sont remboursables n'importe quand, avec intérêt progressif s'ajoutant après six mois.

Certificats de \$10 à \$50,000 dans toute succursale de la Première Banque au Canada



JANIN CONSTRUCTION LTÉE ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

Tél.: RE. 9-3291

7085, Chemin de la Côte-des-Neiges

Montréal

MORGAN, OSTIGUY & HUDON INC.

M. GUY L. HUDON, Prés.

Courtiers en Valeurs

500, St-Jacques O.

Montréal

774-8118

PAUL ST-ONGE INC.

EMBOUTEILLEUR

Autorisé (Coca-Cola)

3085, rue St-Pierre

St-Hyacinthe

D. GRAND MAÎTRE LTD.

SAND & GRAVEL



Tel.: 745-1571

131, Montreal Rd.



Eastview

777-4788

PHARMACIE LAFOND PHARMACY

Prop. C. GOUGEON, L.Ph.

43, rue Principale

Hull, Qué.

569-9441

PAVAGE DE LAESTRIE ENRG

Boul. Bourque ou RR 1 Rock Forest

777-0802

LUCIEN LALONDE ASSURANCES INC.

25, rue Taschereau

Hull

PR. 7-4301

OVERNITE EXPRESS LTÉE

291, rue St-Rédempteur

Hull

842-1413

EAST SULLIVAN MINES LTD.

507, Place d'Armes

Montréal

745-9441

M. A. LAFRAMBOISE CO.

1347, rue Marchand

Ottawa

MEILLEURS VOEUX DE SUCCÈS

Reçu No. 255

CE. 2-9463

MES GAUTHIER & GAUTHIER

18, rue Rideau

Ottawa

774-6495

HÔPITAL HÔTEL-DIEU

1800, rue Dessaulles

St-Hyacinthe

COLLÈGE BOURGET

Rigaud, P.Q.

771-2694



78, rue St-Joseph

Hull

232-3518

SÉGUIN, MÉNARD & CIE, C.A.

353, rue Dalhousie

Ottawa

777-4900

MAISON FUNÉRAIRE BEAUCHAMP LTÉE

171, rue St-Laurent

Hull

CE. 3-9388

GRAND HÔTEL

599 Sussex St.

Ottawa

SH. 6-4773

ROLAND LARIVIÈRE LTÉE

ENTREPRENEUR-MAÇON

288, rue Altha

Ottawa

**COMMISSION SCOLAIRE
GATINEAU SCHOOL BOARD**

LÉO GIROUX, Sec.

Gatineau, P.Q.

271-7839

LES ÉTABLISSEMENTS COGNE INC.

5909, rue Marquette

Montréal

237-2390

P. DAOUST LTÉE

GROSSISTE EN EPICERIE

11, rue York

Ottawa

777-2769

NETTOYEURS ROY'S CLEANERS

181, rue St-Laurent

Hull

LAITERIE DE HULL

200, Boul. St-Joseph

Hull

CHARLES HIGGERTY LTD.

BOURSE DE VALEURS

69, rue William

Ottawa

274-9482

LITHOGRAPHIE DU ST-LAURENT LTÉE

7501, Boul. St-Laurent

Montréal

233-1175

DESMARAIS, ROBITAILLE LTÉE

180, rue Rideau

Ottawa

866-2943

**LALONDE, VALOIS, LAMARRE,
VALOIS & ASSOCIÉS**

INGÉNIEURS-CONSEIL

615 Belmont

Montréal

CRAWFORD'S TRANSPORT INC.

P. O. Box 186

Sherbrooke

Québec

864-4356

PRODUITS BLANCHET INC.

CONRAD BLANCHET, Prop.

Rock Forest, Co. Sherbrooke

567-4831

M. F. McMAHON Limitée (Limited)

PHARMACIE EN GROS

627 est, rue King St. East

Sherbrooke

756-2662

JEAN PAQUETTE LTÉE

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

847 St-Jean

St-Paul de Joliette

792-3535

**COUVOIR CHABOT**

LES FAMEUSES POULETTES "H & N"

St-Jude, P.Q.

739-1764

FRÈRES DE LA CHARITÉ

4950, rue Coronet

Montréal

774-6434

AGENCE CHAPDELAINE ENRG.

ASSURANCES DE TOUS GENRES

955, Avenue du Palais

St-Hyacinthe

381-7788

J & A LEVASSEUR CONSTRUCTION INC.

ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

635 est, Boul. Henri-Bourassa

Montréal

255-7783

N. LAPLANTE ENRG.

BOUCHER — ALBERT MONGEAU, Prop.

4301 est, rue Ontario

Montréal



Meilleurs vœux de succès

Un Ami

546-2398

CARRIÈRE D'ACTION VALE Ltée

PIERRE — BÉTON — SABLE — CHAUX — TRANSPORT

Chemin Richmond

Acton Vale, Qué.

ALFRED CAISSE INC.

LIQUEURS DOUCES

SOREL

**HÔPITAL DU SACRÉ-COEUR
DE CARTIERVILLE**

5400 ouest, Boulevard Gouin

Montréal, Can.

861-2856

DUROCHER, RODRIGUE & CIE LTÉE

VALEURS DE PLACEMENT

333 est, rue Craig

Montréal

667-0900

A. D. CONSTRUCTION ENRG.

PROJETS DOMICILIAIRES

1798, rue Lautrec

Vimont, Ville de Laval

581-3020

HÔPITAL LE GARDEUR

141, rue Ethier

Repentigny

866-4806

ARMAND SICOTTE & FILS LTÉE

1950 Boulevard Sir Wilfrid Laurier

Cité de Laflèche, Qué.

665-3871

LES INDUSTRIES FORESTEEL LTÉE

10705, Boul. Henri-Bourassa

Rivière-des-Prairies

352-2700

IMPRIMERIE RICHELIEU LTÉE

10551 Boul. Ray Lawson

Ville d'Anjou

766-2369

PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

4949 Verdun

Verdun

935-8838

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

3040 ouest, rue Sherbrooke

Montréal

731-3878

PAROISSE ST-JOSEPH DE MONT-ROYAL

100, rue Thorton

Ville Mont-Royal

861-7241

A. PRUD'HOMME & FILS LTÉE

QUINCAILLERIE EN GROS

338 est, rue Craig

Montréal

739-3125

BOURGEOIS - MARTINEAU - SAMSON

INGÉNIEURS-CONSEILS EN STRUCTURE

3365 Avenue Ridgewood

Montréal

331-3240

BERTHIAUME & BLANCHET

ARCHITECTES

2425, rue De Salaberry

Montréal

844-1924

PÈRES OBLATS

3456 Avenue Ontario

Montréal

769-8881

DAIGLE & PAUL LTÉE

BOIS DE CONSTRUCTION

1962, rue Galt

Verdun

331-2897

PÈRES TRINITAIRES

600 ouest, Boul. Gouin

Montréal

288-9161

GEOFFRION & PRUD'HOMME

AVOCATS ET PROCUREURS

612 ouest, rue St-Jacques

Montréal

381-9921

ST-IGNACE

Collège des Jésuites d'Auntsic

1700 Boul. Henri-Bourassa

Montréal

RE. 7-5220

CÔTE-DES-NEIGES COMMERCIAL COLLÈGE

5197 Côte-des-Neiges

Montréal

LES PRÊTRES DU SACRÉ-COEUR

2830 est, Boul. Gouin

Montréal 12, P.Q.

735-1574-5

**LA CAISSE POPULAIRE
NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

3503 Avenue Lacombe

Montréal

773-9235

SÉMINAIRE DE ST-HYACINTHE

450, rue Girouard

St-Hyacinthe

LA. 4-3551

**LA CAISSE POPULAIRE
DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION**

1685, rue Parc Lafontaine

Montréal

774-4181

LÉO THÉROUX

4315 Boul. Laurier

Denville

388-5729

**LA CAISSE POPULAIRE
DE ST-ANDRÉ-APÔTRE**

223 ouest, rue Fleury

Montréal

747-4867

YVES COURVILLE INC.

STÉRÉOS — HAUTE FIDÉLITÉ

612 Boul. Ste-Croix

St-Laurent

488-2361

**SIPOREX COMPANY
Division de DOMTAR**

3285 Boul. Cavendish

Montréal

642-7431

EUDES AUTOMOBILES LTÉE

505, rue Broadway

Montréal-Est

681-2783

RAOUL ROBERGE, M.D.1000, Chemin Ste-Foy
IV

Québec

DU. 1-6221

MAÇONNERIE RÉGENT CIE LTÉE

2521 rue Charland

Montréal

Qui voudrait fournir le travail du chef d'exploitation pour un salaire de \$1,067.50 par an ???

D'ailleurs puisqu'il s'agit d'un revenu moyen, il faut admettre qu'un bon nombre d'exploitants sont en dessous de ce chiffre. Cela laisse rêveur même si depuis 1961, année de la statistique, il y a eu une hausse sensible de quelques \$50.

L'AIDE AUX PRIX : CAUTÈRE SUR UNE JAMBE DE BOIS

Le livre blanc énumère avec complaisance le nombre de millions dépensés par le gouvernement pour aider l'agriculture surtout en soutenant ou en relevant le prix du lait. Il semble en effet, à tort ou à raison, que le lait soit le grand critère de revenu agricole pour l'est canadien.

Au risque d'engager la lutte contre le sacro-saint dollar, je dis que cette aide est inefficace, sinon en définitive malfaisante pour l'agriculture. Cet apport extérieur et somme toute artificiel fausse le problème sans y apporter de solutions. Toutes choses égales, cela me fait penser à un malade qui envisagerait de vivre avec une transfusion de sang perpétuelle.

Primo, cette aide profite presque exclusivement aux gros producteurs puisqu'elle est servie à la quantité de production sans limite ni quota comme sans barème dégressif.

Secundo, cet apport extérieur venant des gouvernements, fédéral ou provincial, restera toujours très insuffisant. Même si du jour au lendemain, les prix étaient doublés, doublant ainsi le revenu de l'agriculteur moyen ce serait encore insuffisant. Le revenu moyen serait de \$2,000. Ce qui est loin du minimum acceptable. Or l'hypothèse de doubler ainsi n'est même pas du domaine du rêve, elle est insensée.

Il faut ajouter que ce doublage des prix ferait hausser le coût de la vie dans une proportion qui jetterait bas l'équilibre précaire et déjà légèrement inflationniste de l'économie nationale.

Il faut dire enfin que le fait pour un secteur de l'économie et pour ceux qui y travaillent d'être ainsi en tutelle ne peut être accepté que temporairement sous peine de dégradation humaine. Les travailleurs agricoles ont droit de trouver dans ce travail même la satisfaction de leurs besoins normaux comme les salariés des autres secteurs.

RÉFORME DES STRUCTURES

Il faut donc conclure et le plus vite possible que les structures actuelles de l'agriculture sont à changer. Il serait bien entendu trop long d'énumérer ici toutes les modalités et détails de cette nécessaire réforme de structure. Cela dépasse notre propos et, en partie, notre compétence. Cela devrait être le vrai et le seul but de la commission royale d'enquête créée par le même livre blanc.

Cependant, il faut bien admettre d'abord que si la production agricole n'est pas à l'heure actuelle suffisamment rentable, ceux qui revendent ces mêmes produits en tirent des bénéfices substantiels. Si d'une part l'agriculteur supporte continuellement le poids du marché et ses fluctuations, le revendeur pour sa part ne réduit jamais sa marge de bénéfice qui reste confortable.

A noter ensuite, que dans les autres domaines de l'économie, le producteur fixe les prix de base parce qu'il assure au moins la mise en marché au premier stade. Par contre l'agriculteur n'a presque rien à dire dans la vente de sa production où les prix sont à la merci des acheteurs grossistes. Si encore le consommateur bénéficiait d'une telle situation, on pourrait la comprendre sinon l'admettre, mais une étude élémentaire montre qu'il n'en est rien et que les bas prix d'achat profitent uniquement aux intermédiaires de vente.

RÉVOLUTION NÉCESSAIRE

Il faut donc conclure que rien ne pourra être fait ni même tenté pour l'agriculture tant que les agriculteurs ne contrôleront pas la mise en marché de leurs produits du départ de la ferme à l'arrivée dans le réfrigérateur de la ménagère. Bien sûr c'est une révolution, mais une révolution nécessaire, toute la solution n'est pas là mais cela conditionne toute la solution...

En effet les agriculteurs quand ils contrôleront pleinement leur propre marché prendront immédiatement conscience des problèmes de gestion de leur ferme, ils seront sensibles dès lors aux besoins des consommateurs et aux luttes de concurrence. Chacun comprendra alors, à condition d'une formation adéquate donnée dans le même temps, qu'il faut tenir compte non seulement de la tradition ou des enseignements venant du sud mais bien plus encore des exigences et des possibilités de sa terre et aussi du marché local. La spécialisation aura ainsi une chance de succès.

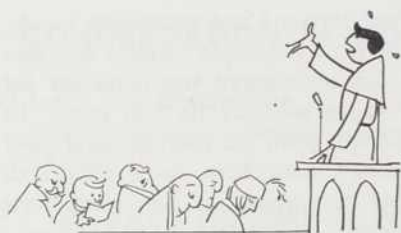
Pour arriver à une conclusion rapide, citons pour l'exemple certains non-sens que l'on souhaiterait voir déraciner par une vague salubre de bon sens... La métropole offre un marché idéal pour la culture maraîchère, deux millions de clients ça compte, or une assez forte proportion des terres environnantes a une vocation maraîchère, le chauffage dans ce pays est un problème négligeable à cause du coût très bas de l'électricité, l'ensoleillement est nettement suffisant même au cœur de l'hiver pour fournir en abondance infrarouge et ultraviolet indispensables à la croissance des plantes, et pourtant tous les légumes viennent de l'extérieur malgré les prix prohibitifs des transports. Les endives, dont le prix à la livre ne descend guère au-dessous du dollar, restent à cause de cela une nourriture de riche ou d'exception alors que le marché métropolitain devrait absorber des quantités industrielles de ce légume facile à produire dans un pays à l'été court.

Pourquoi aussi poursuivre dans l'est de ce pays une politique laitière rétrograde ? Hier, les producteurs laitiers demandaient \$3 le 100 livres et aujourd'hui les politiciens en mal de gésine électorale promettent \$4. Tout homme intelligent sait parfaitement que cette augmentation de plus de 25% en moins de deux ans n'est absolument pas une solution.

Alors, pourquoi s'obstiner quand on sait que l'est manque de viande ? La viande vient de l'ouest par tradition, sans doute un reliquat de l'ère des bisons. Mais le Québec peut produire de la viande aussi bonne et à meilleur compte. Qui viendra enfin renverser une situation que le gouvernement semble sinon encourager, tout au moins endurer sans déplaisir.

LA COMMISSION ROYALE N'EST PAS UNE PANACÉE

La commission royale d'enquête est peut-être une donnée intéressante pour trouver une solution ? Pourtant en lisant attentivement le livre blanc on en doute sérieusement. On n'est pas sûr en effet que ceux qui l'ont écrit et publié aient compris à quel point la révolution agricole est nécessaire dans ce pays-ci. Les commissions royales ne sont pas des panacées universelles. En définitive la clé réside dans une organisation et une coopération totale de l'agriculture. Mais alors que le temps presse, la médiation risque d'être longue et la solution n'est pas pour demain



RÉFORME DU BARREAU

ROLAND G. CHAUVIN

L'idée d'une « réforme » du Barreau, c'est-à-dire de l'ordre des avocats et sans doute des avocats eux-mêmes, a été beaucoup discutée ces derniers mois : doit-on s'attendre à d'importants changements ?

L'opinion publique paraît demander un certain renouveau et les avocats les plus en éveil le reconnaissent. Mais combien de temps faudra-t-il à l'opinion publique et aux éléments progressifs du Barreau pour obtenir des changements ? Et quels seront ces changements ? Je ne pourrais, dans ce bref article, étudier à fond ces questions : je tenterai seulement de les situer en ajoutant à mon exposé de francs commentaires.

DOUBLE TÂCHE

Deux tâches à mon avis incombent au Barreau. Celui-ci remplit déjà assez bien, me semble-t-il, la première qui est d'assurer à ceux qui les désirent des services juridiques adéquats. Il s'agit là du rôle traditionnel et premier du Barreau, qui ne saurait l'assumer lui-même directement et qui s'en acquitte par ses membres individuels. Cependant, le Barreau doit aujourd'hui se reconnaître une deuxième tâche : c'est l'obligation pour lui de contribuer comme tel, c'est-à-dire collectivement, au maintien et au progrès de certaines valeurs et de certaines institutions de notre société. Ce rôle collectif n'était pas exigé du Barreau il y a cinquante ans ; il est douteux qu'il soit encore aujourd'hui bien compris ; il ne faut donc pas s'étonner s'il est encore imparfaitement rempli.

De fait, la corporation s'est jusqu'à présent consacrée à peu près exclusivement à l'exercice de son rôle premier et si je peux dire élémentaire. Elle a suffisamment réussi dans ce domaine pour continuer d'avoir droit, à mon avis, à la confiance du public.

ROLAND G. CHAUVIN : Avocat.

De fait, si les avocats ne jouissent pas de tout le prestige qu'ils souhaiteraient, s'ils doivent déplorer une certaine hostilité persistante à leur égard, ce n'est pas tant à cause des fautes individuelles qu'ont pu commettre certains d'entre eux.

C'est que la société n'exige plus seulement des groupes et des corps qui la composent qu'ils établissent des structures pour leurs membres et défendent leurs intérêts : elle s'attend à ce que ces groupes, forts des structures qu'elle a sanctionnées et des intérêts qu'elle a permis, contribuent en retour, collectivement, au mieux-être de toute la population.

RÔLE SOCIAL À REVALORISER

Cette obligation sociale peut être jugée d'autant plus importante qu'elle incombe à des professionnels, c'est-à-dire à des citoyens par définition éclairés ou instruits et dégagés des intérêts propres aux divers secteurs de la société. Les lecteurs me pardonneront peut-être une citation à ce sujet ; elle est de Me. Jules Deschesnes, C. R., président du Conseil interprofessionnel du Québec :

« Les corporations professionnelles... sont des organismes créés d'abord pour la recherche et la défense de l'intérêt public ; en second lieu seulement sont-elles orientées vers la protection de leurs membres. C'est de l'intérêt public qu'elles tirent la justification de leur existence ».

Mais peut-on définir avec précision ce rôle collectif que doit jouer le Barreau ? D'abord, doit-il s'intéresser à toutes choses et prendre position ou exprimer un avis sur toutes les questions ou presque ? Ce serait assurément trop lui demander. Cependant, je vois qu'en plus d'assurer chez ses membres une haute qualité professionnelle il doit pouvoir assumer le double rôle de veiller au maintien et au progrès des

institutions avec lesquels il est en étroites relations ou qui constituent pour ainsi dire les cadres de son travail et d'enrichir la discussion publique, au moins sur certaines questions, de ses études et points de vue.

DE LA SOMNOLENCE AU NERF DE LA GUERRE

Ainsi, que faut-il penser de notre système et de notre organisation judiciaires ? Ni les tribunaux, ni leur organisation, ni les lois que nous pourrions dire de procédure, ne relèvent du Barreau. Mais qui serait plus en mesure que le Barreau de représenter le public et de sauvegarder ses intérêts face aux autorités ayant la juridiction appropriée ? De ce point de vue les moyens que, du moins à première vue, le Barreau devrait pouvoir mettre en œuvre sont importants : l'organisation des tribunaux et la nomination des juges relèvent des deux ministres de la justice, mais ces derniers se recrutent depuis toujours dans le Barreau ; les lois de procédure (Code de procédure, Loi de faillite, etc.) relèvent des deux parlements, mais le Barreau compte toujours une très forte représentation parmi les législateurs ; le Barreau est prospère et doit donc pouvoir se donner le « nerf de la guerre » pour faire ses représentations ; etc.

Et pourtant l'administration de la justice laisse beaucoup à désirer. Les juges sont encore insuffisants en nombre (surtout à la Cour supérieure) ; ils sont encore nommés suivant un arbitraire politique primitif (heureusement, les juges nommés sont encore en général excellents — mais c'est malgré le système) ; quand même les juges seraient plus nombreux ils n'auraient pas de locaux où siéger, du moins à Montréal ; les palais de justice sont pour la plupart (et surtout celui de

Montréal) désuets, malpropres ou inefficaces ou tous trois à la fois ; les fonctionnaires des palais, même s'ils ne sont plus affamés, comme ils l'ont été systématiquement jusqu'en 1959, reçoivent encore des traitements inadéquats ; etc. Et c'est ainsi que les causes contestées ordinaires en Cour supérieure ne sont entendues qu'après une attente de 3 ans environ.

A qui, finalement, imputer la responsabilité ? La responsabilité première repose sur les ministres de la justice, mais qui, mieux que l'ensemble des avocats, pouvaient et devaient obtenir « justice » des ministres de la justice ? De fait, l'administration de la justice a le plus souvent été considérée comme une parente pauvre de la politique (des palais, ça ne vote pas !) Mais une question se pose : les avocats ne devaient-ils pas prendre les moyens, et tous les moyens, pour faire régner l'ordre et l'efficacité dans les palais de justice ?

SORTIR DE SON JARDIN

D'autre part, le Barreau a-t-il contribué à la chose publique dans d'autres domaines ? Sa contribution paraît avoir été de très peu d'importance dans les domaines suivants : celui des libertés civiles, avant comme après 1960 ; celui des enquêtes publiques (aucun mémoire n'a été soumis par le Barreau à la Commission Bélanger sur la fiscalité, ni à la Commission Laurendeau-Dunton, entre autres) ; celui de la refonte de certaines lois, même de certaines lois jugées par tous incomplètes ou inadéquates ; etc.

Le reproche essentiel pouvant être fait au Barreau doit donc être celui qu'on adresse à toutes les professions libérales : celui de ne s'être pas adapté assez vite à notre société en évolution ; de s'être préoccupé trop exclusivement des intérêts immédiats de ses membres ; de ne pas avoir conçu et mis en œuvre des moyens collectifs de contribuer au mieux-être de toute la population.

Ainsi, le Barreau a su déjà, par des « pèlerinages à Québec », faire amender sa propre loi organique de façon à protéger ses prérogatives exclusives contre les empiètements des comptables agréés et des agences de perception, et il a régi l'admission à la profession d'une façon telle que son propre budget interne s'est trouvé grossi des droits perçus d'étudiants ; tandis que d'autre part des recherches juridiques essentiel-

les stagnaient et que le Barreau ne faisait rien ou presque pour les stimuler et que des injustices manifestes ne cessaient de se commettre dans les Palais de justice sans que le Barreau fit des « pèlerinages » pour en obtenir le redressement.

Le Barreau doit donc atteindre à une action collective utile. De fait nombre de membres influents de la profession l'ont compris. Ils ont même entrepris la réforme. Cependant, celle-ci ne sera pas facile. (C'est du reste le cas de toutes les réformes !)

PROSPÉRITÉ VS RÉVOLUTION

Les structures internes du Barreau laissent beaucoup à désirer : le dernier Congrès du Barreau de la Province, en mai dernier, a étudié des projets de refonte mais il n'est pas du tout sûr que des progrès se fassent vite. D'autre part, l'esprit nouveau qui devra régner ne se créera pas en une nuit. De ce point de vue le principal obstacle au progrès est la prospérité même des avocats. Le Barreau est prospère et il l'est tellement qu'il manque d'adeptes. De nouvelles études se fondent sans cesse ; les anciennes battent les universités et la province à la recherche de recrues. Les jeunes avocats — ceux qui seraient en principe les plus perméables aux courants de réforme — sont pour la plupart débordés et suffisent avec peine à leur tâche quotidienne ; ils n'ont guère le temps de préparer une révolution.

Cependant, le Barreau de Montréal a montré depuis quelques années une vigueur qui semble devoir éveiller des avocats d'autres sections : il a mis sur pied l'assistance judiciaire, un service de conférences et de relations extérieures ; il a cherché à créer un esprit de corps. Le bâtonnier prône carrément des mesures pouvant mettre fin à « l'impasse (du Barreau) devant l'opinion publique » : une démocratisation des cadres, l'unification au moins relative des diverses sections encore très autonomes, l'adoption d'un système autre de nomination des juges, des efforts nouveaux dans le domaine des recherches juridiques, une « socialisation » du droit, des échanges plus fréquents avec la magistrature, etc.

Nul doute, quant à moi, que de telles idées fassent leur chemin. Du reste, la distance parcourue depuis cinq ans seulement me paraît significative : le Barreau « se redéfinit ». Cependant, deux observations s'imposent, à mon

avis, quant à la portée de l'éventuelle « réforme » du Barreau : la première a trait à la mesure de la réforme qu'on est en droit de demander ; la seconde a trait au contexte de cette réforme :

TRANQUILLE... MAIS RÉVOLUTIONNAIRE !

1. Le Barreau ne fera pas preuve de radicalisme, et il ne saurait en être autrement. Le Barreau que nous avons reflète encore assez bien la société que nous sommes. Notre société se fonde encore sur la libre entreprise, sur l'esprit d'initiative, sur la faculté de chacun d'engager le professionnel de son choix : le Barreau conforme sa conduite à ces postulats. Le progrès se fera au Barreau à un pas d'homme et non pas de machine.

2. Une réforme profonde du Barreau serait incomplète sans une réforme de l'administration de la justice en général et ne se fera pas sans l'appui et l'aiguillon des législateurs. Il faut donc au moins tout autant une réforme en profondeur dans les deux ministères de la justice. Certains indices ont déjà été donnés d'une orientation nouvelle dans un de ces deux ministères et je ne veux donner comme exemple que la récente offensive en matière de faillites frauduleuses. Mais il faut terriblement plus.

Tant que les retards dans l'audition des causes demeureront excessifs, que les palais manqueront d'outils et de services et que les justiciables n'auront pas l'assurance que des lois mauvaises ne seront pas souvent cyniquement perpétuées, les plus vaillants efforts des avocats ne sauront suffire : l'administration de la justice, même si elle est d'abord le domaine des avocats, demeure la responsabilité de tous et par conséquent des parlements et de leurs exécutifs.

L'INITIATION CHRÉTIENNE DES ENFANTS

Ce 3^e cahier de la revue Communauté chrétienne rassemble des articles de spécialistes en catéchèse. On y envisage en particulier l'éveil des enfants au sens de Dieu, la formation de leur conscience morale, leur initiation aux sacrements.

2715, Ch. Côte-Ste-Catherine,
Montréal 26



RADIO-QUÉBEC

ANDRÉ CHARBONNEAU

En 1929, la commission Aird, examinant la situation de la radiodiffusion au Canada, constatait :

« Actuellement ce service est fourni par des stations appartenant à des entreprises privées, et sauf deux qui appartiennent à la province du Manitoba les autres stations sont exploitées par des détenteurs de licences dans un but de gain ou de publicité se rattachant aux affaires du détenteur de la licence ».

L'abus de la réclame, la médiocrité des programmes, la rareté des émissions d'origine canadienne et l'influence prépondérante des stations américaines corroboraient ce jugement. Evoquant le caractère public des ondes, la commission Aird recommanda logiquement l'étatisation des stations privées.

LA RADIO PRIVÉE : UN « JUKE-BOX » ?

Le gouvernement étudia ce rapport mais n'en fit pas moins à sa tête. Aussi retrouvons-nous aujourd'hui dans le rapport Fowler des considérations non moins déprimantes au sujet des stations privées. Nous avons signalé, le mois dernier, quelques-unes des énormités de la télévision privée. Nous aurions pu en déceler tout autant du côté de la radio et conclure avec le comité sur la radiodiffusion :

« Souvent la radio (privée) est devenue une simple machine à jouer des disques de musique populaire, musique coupée d'autant d'annonces qu'on en peut vendre. C'est particulièrement vrai pour les stations privées qui ne sont pas affiliées à Radio-Canada. Les régions desservies par une ou quelques stations seulement ne bénéficient pas, tant s'en faut, du « service vaste et varié d'un haut niveau » qu'exige la loi. Même dans les grands centres, l'octroi de plusieurs permis de stations de radio AM a amené dans de nombreux cas un abaissement général de la qualité et une diminution de la variété des émissions » (p. 55-56).

Pourtant, malgré cette situation déplorable, la nationalisation des stations

privées n'est plus recommandée. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui l'entreprise privée contrôle 280 stations de radio et 60 stations de télévision ; parce qu'elle a un chiffre annuel d'affaire excédant les \$120,000,000. et des installations évaluées à près de \$65,000,000. ; parce qu'on ne peut pas facilement restructurer du jour en lendemain les trois quarts du service de la radiodiffusion nationale.

Ces chiffres servent de prétexte à plusieurs pour justifier leur démission face au problème que posent encore aujourd'hui les stations privées. « Le mal est inévitable, disent-ils. Conserver nos énergies pour solutionner les problèmes du secteur public ».

RADIO-CANADA : UN NAIN PARMIS LES GÉANTS !

Cette attitude n'est pas nouvelle. Elle prévaut depuis 1932. On la décèle dans les mémoires adressés aux commissions d'enquête et dans les rapports que celles-ci soumettent. Cette démission était en partie justifiable autour de 1940 au moment où Radio-Canada dirigeait 75% du service radiophonique et contrôlait indirectement par ses réseaux les stations privées soumises par ailleurs quant à leur existence même au bon vouloir de la Société. Contrairement à ceux que la grandeur du colosse privé effraie, nous croyons qu'elle devient de plus en plus difficile à justifier alors que la situation est exactement inversée. Devant le nouvel équilibre des forces en présence, il faut bien admettre que le problème de la radiodiffusion au Canada s'identifie sans cesse davantage avec celui que pose la présence des stations privées. Que cela nous plaise ou non, le service fourni par les marchands de la libre entreprise devient pour un nombre sans cesse grandissant de Canadiens le type même des services offerts en radiodiffusion.

Dans notre dernier article, nous rappelions que la nationalisation des stations privées n'était pas une solution tout à fait impensable. Nous soulignions alors qu'une provincialisation progressive des ondes exploitées par les radiodiffuseurs indépendants non seulement réglerait le problème aigu que pose la surveillance de stations dispersées sur un territoire de plusieurs millions de milles carrés mais apporterait une réponse satisfaisante aux besoins prioritaires des provinces en matière de radiodiffusion orientée vers l'éducation scolaire et permanente.

VERS RADIO-QUÉBEC ?

Nous donnions alors comme exemple la provincialisation en vue de la nationalisation des stations CFTM-TV (Montréal), CFCM-TV (Québec) et CJPM-TV (Chicoutimi). Nous aurions pu illustrer nos affirmations en parlant de la radio. Qui ne voit, en effet, les avantages qu'apporterait la nationalisation provinciale de la station CJMS (Montréal) et de quelque dix des vingt-cinq autres stations indépendantes du Québec ? La belle Province disposerait alors d'un réseau radiophonique presque complet auquel il suffirait d'ajouter quelques stations dans les régions où la concurrence radiophonique commerciale est impensable. Le système canadien de la radiodiffusion s'enrichirait du même coup d'un nouveau type de service et les stations privées maintenues se partageraient un marché commercial moins encombré.

Depuis 1946, la ligne de conduite du Parlement fédéral est de ne pas délivrer de permis à « d'autres gouvernements ou à des corporations appartenant à d'autres gouvernements ». Le comité Fowler recommande l'assouplissement des règles du système de la radio-télévision nationale en ce domaine. Il croit :

« Qu'il serait bon d'accorder à l'avenir des permis de radiodiffusion à des institutions d'enseignement où à des sociétés, même si elles sont possédées entièrement ou en partie par des gouvernements provinciaux, à la condition que la Régie des ondes soit assurée que le requérant n'est pas soumis à un contrôle ministériel direct » (p. 311).

L'UNIVERSITÉ OU LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION

Si malgré cette recommandation plus que raisonnable le gouvernement fédéral persistait à se soucier davantage de son instinct de domination que du bien public, le gouvernement du Québec devrait chercher à pénétrer dans le secteur de la radiodiffusion par les voies de services. Ne pourrait-il pas encourager financièrement les Universités à faire application lors du renouvellement de permis des stations convoitées ? Serait-il impossible d'obtenir des permis au nom du Conseil supérieur de l'éducation ou via un consortium groupant les principaux corps intermédiaires d'une région donnée ? Quoi qu'il arrive le Québec dispose d'un nombre suffisant de juristes pour arriver à contourner les difficultés que pourrait poser le gouvernement fédéral !

Il n'y a pas lieu de revenir dans cet article sur le contrôle éventuel par les provinces de l'ensemble des stations privées. Tenons-nous-en aux actions à court terme et mentionnons un second secteur où le ministère québécois des Affaires culturelles devrait se mettre immédiatement à la tâche. Nous voulons

parler des conseils régionaux de la radiodiffusion.

CONSEILS RÉGIONAUX

La politique que le gouvernement provincial se doit d'amorcer en matière de radiodiffusion aura intérêt à s'appuyer sur une opinion publique éclairée. Ceci exige une transformation profonde de nos attitudes à l'égard du service public de la radiodiffusion. Actuellement, peu de citoyens sont conscients que les ondes sont leur propriété et qu'ils ont en ce domaine des responsabilités précises. Voilà certes une nouvelle occasion d'utiliser la roulotte de l'Office d'information. Pour cette Opération 66, le thème pourrait être le regroupement des corps intermédiaires régionaux en vue de former des conseils de la radiodiffusion.

On découvre à peine à l'heure actuelle les multiples avantages des conseils régionaux de la radiodiffusion que prônait pourtant la Commission Aird il y a près de quarante ans. Groupes de pression auprès du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion et des stations desservant la région, ces conseils deviendraient la conscience et la voix d'un public si peu entendu à l'heure actuelle tant à Radio-Canada, qu'au BGR et au sein des stations privées. Ils devraient s'attacher à faire des études sérieuses sur les réactions et les besoins de l'auditoire ainsi que sur les répercussions de la radiodiffusion sur le public. Le ministère devrait

pouvoir fournir à ces recherches les subventions qu'elles mériteraient. Il va de soi qu'un des principaux devoirs de ces conseils consisterait à former l'opinion publique en la sensibilisant à ses responsabilités et à ses droits.

CONTRÔLE PROVINCIAL DES ONDES

Bref, si le ministère des Affaires culturelles du Québec consent à formuler des politiques d'envergure susceptible de modifier profondément le climat culturel de notre province, il trouvera dans le secteur de la radiodiffusion de quoi justifier ses crédits. Il suffit en effet d'un peu d'imagination pour réaliser tout ce que le gouvernement provincial peut effectuer de positif dans un domaine que la tradition politique éloigne arbitrairement de sa juridiction. Pourtant, même dans les cadres constitutionnels actuels, l'Etat du Québec peut prendre pied en ce secteur vital de la vie culturelle.

Au départ, il ne pourrait faire mieux que d'obtenir certaines stations privées de radio et de télévision soit directement par une société de la couronne soit indirectement par l'intermédiaire de corporations privées. Il se doit par ailleurs de promouvoir la création de conseils régionaux de la radiodiffusion qui pourraient par la suite lui assurer de précieux supports dans la réalisation de la politique à long terme que nous aimerions lui voir adopter et qui l'amènerait à contrôler les ondes non requises pour la diffusion des émissions de la Société Radio-Canada.

COLLOQUE

Maintenant

LE CONCILE A-T-IL SA CHANCE AU QUÉBEC ?

PARTICIPANTS :

Jacques Grand'Maison, ptre : auteur de « Crise de Prophétisme »
 Michel Despland : professeur au département de religion, Sir George Williams U.
 Jean Francoeur : journaliste au Devoir
 Paul Bernard : directeur du Quartier Latin

ANIMATEUR :

Laurier Lapierre : animateur de l'émission « This Hour Has Seven Days »

Jeudi, 24 février
 8 h. 30 p.m.

Auditorium St-Albert-le-Grand
 2715, Ch. Côte-Ste-Catherine



I- CHRÉTIENTÉ IMPUISSANTE, DÉFIS D'AUJOURD'HUI

Le récent ouvrage du père Jean Daniélou, S. J., L'oraison, problème politique, réjouira sans doute les défenseurs acharnés du statu quo au Québec. Ils y trouveront une apologie ronflante de la chrétienté et de ses institutions qui appuiera leur idéologie.

Dans RELATIONS de décembre, le père Richard ARES conclut ainsi sa recension de l'ouvrage : « A l'Eglise du Québec qui aujourd'hui fait face à une magnifique et redoutable option, cet ouvrage du père Daniélou peut apporter un rayon de la lumière dont elle a besoin pour orienter sûrement le destin religieux du peuple canadien-français ».

Maintenant examine le problème dans l'éclairage d'une sociologie et d'une théologie en état de recherche.

FERNAND DUMONT

Interview de Jocelyne Dugas

J. D. — M. Dumont, quels sont les thèmes abordés par le P. Daniélou dans « L'oraison, problème politique » ?

F. D. — Si on peut dégager un problème central d'un ouvrage aussi mal construit, je pense qu'il se situe autour de la liquidation de la chrétienté, thème très discuté depuis une dizaine d'années par plusieurs théologiens contemporains.

J. D. — S'agit-il là d'un vrai problème ?

F. D. — Le problème posé par le P. Daniélou est incontestablement un problème très réel. C'est peut-être le problème essentiel du catholicisme contemporain. En effet, la liquidation de la chrétienté implique le remplacement de la chrétienté. Mais par quoi ?

QU'EST-CE QUE « LA CHRÉTIENTÉ » ?

J. D. — Si nous nous entendions tout de suite sur le sens du terme « chrétienté » ?

F. D. — La chrétienté, c'est une conception de l'insertion de l'Eglise dans l'histoire, selon laquelle cette incarnation doit se faire en termes d'institutions chrétiennes : par exemple, un Etat chrétien, des écoles, des syndicats, des

coopératives, des clubs sociaux officiellement chrétiens. Elle implique aussi l'existence, par rapport à la plupart des questions même les plus profanes, de ce qu'on pourrait appeler des idéologies chrétiennes officielles. En définitive — et là je reprends un terme utilisé par le P. Daniélou lui-même — un état de chrétienté suppose une civilisation chrétienne. L'état de chrétienté est en train de s'effriter depuis quelques siècles, et de façon irréversible. Alors, s'il ne nous satisfait plus, qu'allons-nous y substituer ? Voilà, il me semble, le problème essentiel de la réflexion théologique actuelle.

CONFUSION THÉOLOGIQUE

J. D. — Avant d'aller plus loin, que pensez-vous de la valeur théologique et sociologique de l'étude du P. Daniélou ?

F. D. — Je dirais qu'il tente de poser le problème, mais qu'il le pose mal. Son livre est très superficiel. L'auteur rôde autour du problème sans jamais le cerner vraiment. Et il faut mettre en cause l'imprécision du vocabulaire. Prenez par exemple des mots qui pour lui sont des mots-clés : « chrétienté », « civilisation », « sacré », « masse ». Aucune de ces expressions n'est définie de manière systématique. Même les

catégories théologiques sont parfois assez curieusement utilisées. Je pense au mot « pauvres » en particulier. Le P. Daniélou l'utilise dans un sens dont je ne reconnais pas, pour ma part, la correspondance exacte ni dans la Bible ni dans la pensée chrétienne traditionnelle. Il oppose « pauvres » à « élite », il identifie « pauvres » et « masse ». Je soulignerais également un troisième point : la carence de l'information sociologique. Reportons-nous, par exemple, à la page 16 : « La civilisation technique tend à absorber les hommes dans les préoccupations matérielles. La socialisation et la rationalisation laissent peu de place à la vie personnelle ».

SOCIOLOGIE BOITEUSE

J. D. — Vous contestez ces affirmations ?

F. D. — Les constatations des sociologues contemporains faites au cours d'enquêtes poursuivies depuis plusieurs années, révèlent que l'urbanisation favorise la vie personnelle par rapport aux sociétés traditionnelles. Dans nos villes, il s'est établi une séparation entre la vie privée et la vie proprement collective. Celle-ci s'est rationalisée, est devenue très formelle, très souvent anonyme aussi en ce sens que les

contacts entre individus sont des contacts de statuts sociaux plutôt que de véritables rencontres de personne à personne. Mais à côté de cela, il y a toute une zone de la vie privée où justement le contact gratuit entre les individus est possible et où, par conséquent, se trouve favorisé un approfondissement de la conscience personnelle, du sentiment de la gratuité des valeurs de l'existence, qu'on ne trouve pas dans les sociétés anciennes.

PENSÉE HÂTIVE, SUPERFICIELLE

J. D. — En ce cas, si les prémisses du P. Daniélou sont fausses, toute sa thèse s'en trouve ébranlée ?

F. D. — Je me permets d'insister sur le fait qu'en ces matières, qui sont très discutées actuellement — et davantage dans d'autres pays qu'ici — le théologien doit être particulièrement scrupuleux. Il me semble que c'est une des qualités qu'on doit lui demander. Et comme cette question touche aux problèmes les plus fondamentaux du catholicisme actuel, je le répète, on s'étonne de se trouver devant un livre aussi vite fait, aussi hâtivement construit que « L'oraison, problème politique ».

DÉFIS D'UN MONDE NOUVEAU

J. D. — Revenons à la vie urbaine et à la civilisation technique. Elles donnent peut-être plus d'autonomie à l'homme sur le plan personnel, mais malgré tout ne diminuent-elles pas ses chances d'approfondissement à cause du rythme accéléré de l'existence ?

F. D. — Oui, bien sûr, la civilisation technique, comme celles qui l'ont précédée, pose un certain nombre de problèmes sur le plan spirituel. Elle favorise l'émergence d'une vie personnelle plus intense mais très cloisonnée par rapport à la vie collective (par exemple les loisirs de l'individu sont coupés de la vie du travail). La plupart du temps, ces valeurs approfondies dans la vie privée l'individu ne les fait pas passer dans la vie collective. De sorte que nos sociétés considérées globalement sont effectivement des sociétés matérialistes alors que l'individu y éprouve au plus profond de lui-même au moins une nostalgie profonde des valeurs les plus élevées.

J. D. — Serait-ce là alors le problème de notre civilisation ? Croyez-vous que

EN PLEIN JOUR

Ce n'est un secret pour personne que les dirigeants de l'Action catholique canadienne, organisme créé il y a une vingtaine d'années pour coordonner l'action de tous les mouvements d'apostolat des laïcs, entretiennent des rapports constants avec l'épiscopat.

Cet organisme qui d'autre part n'a jamais fait aucun secret de son activité, publiant chaque année livres, brochures et revues, nous a peu habitués à des prises de positions sur la place publique par le truchement de déclarations remises à la presse.

Aussi est-ce avec une certaine surprise, agréable, précisons-le, qu'on aura appris que l'A.C.C. avait prié les évêques du Québec de surseoir à leur projet de rédaction d'un directoire de pastorale scolaire, prenant soin de remettre à la presse copie du mémoire présentée en ce sens à la commission épiscopale de l'éducation que préside l'archevêque de Québec, le cardinal Maurice Roy.

Le mémoire de l'Action catholique dit qu'une telle initiative ne semble « pas très bien indiquée » dans les circonstances. Selon les laïcs engagés dans l'apostolat, il ne serait pas dans l'intérêt d'une « action renouvelée de l'Eglise dans le monde de l'éducation » de fixer trop tôt des règles précises pour une pastorale scolaire.

Ils soutiennent en outre que la procédure adoptée pour l'élaboration de ce directoire « est entachée de lacunes sérieuses ».

Le projet auquel ils s'opposent aurait été confié à un secrétariat de l'éducation créé par l'Assemblée des évêques du Québec. L'A.C.C. soutient que les laïcs sont *sous-représentés* au sein de la commission chargée de rédiger ce directoire et que les mouve-

ments et organismes intéressés à un tel projet n'ont pas été invités à faire valoir leurs constatations, leur expérience et leur point de vue.

L'A.C.C. estime que le moment n'est pas venu d'élaborer un tel directoire, ajoutant qu'une lettre pastorale « serait bien davantage indiquée », surtout si l'ensemble de la communauté chrétienne était invitée à s'associer à l'élaboration d'un tel projet.

En effet, poursuit le mémoire, « il nous paraît préférable dans les circonstances d'inviter les chrétiens à prendre toutes leurs responsabilités et à faire preuve d'initiative ».

« Que les chrétiens perçoivent les signes des temps que recèle l'évolution en cours, qu'ils approfondissent leur réflexion à la lumière de la foi et qu'ils apportent leur pleine participation avec tous les hommes de bonne volonté », voilà les invitations que pourrait lancer une telle lettre des évêques, suggère l'A.C.C.

Ce document épiscopal devrait être mis en chantier *au vu et au su de la communauté chrétienne* par le truchement d'une commission dont les membres seraient connus et qui ferait appel à des spécialistes, aussi bien qu'aux fidèles représentés par divers groupements.

« Une occasion unique » est ainsi offerte à l'épiscopat « de répondre à l'attente des laïcs qui souhaitent que des gestes précis soient posés chez nous pour concrétiser les perspectives du concile », conclut le mémoire.

« They are stating the obvious », a commenté quelqu'un. Cela va sans dire, pourrions-nous reprendre à la française, mais cela va encore beaucoup mieux... en le disant !

c'est ce problème qu'il faudrait avant tout projeter sur le plan des discussions religieuses ?

F. D. — Il faut, à mon avis, que le style de la religion dans le contexte technique soit un peu cohérent par rapport à celui de la société, de la culture où cette religion est pratiquée, où elle est vécue.

OÙ TROUVER DIEU ?

J. D. — Alors l'homme moderne, animal religieux selon le P. Daniélou, comment, dans quel milieu va-t-il trouver Dieu ? Peut-il arriver à Le rejoindre à travers ses actes, par sa contribution à la construction de la Cité ? Est-ce que l'homme de la rue ne peut pas le faire tout aussi bien que l'intellectuel ?

F. D. — Dans la société paysanne traditionnelle (celle du Moyen Âge, la nôtre aussi pendant très longtemps), l'homme rencontrait le sacré à chaque pas : grands phénomènes naturels où foisonnait le symbolisme, réapparition périodique des fêtes saisonnières, etc. C'est à travers ce sacré qu'il communiquait avec le religieux mais avec toutes les ambiguïtés inévitables telles que, par exemple, la dégradation de dévotions religieuses en magie. L'homme moderne se heurte rarement au sacré dans sa vie quotidienne. Dans le contexte de la technique, le travailleur a tendance à considérer à peu près n'importe quelle situation comme susceptible de recevoir une réponse rationnelle sans faire intervenir la magie ou le sacré.

NOUVELLE RENCONTRE DU SACRÉ

J. D. — Où rencontre-t-il le religieux, en ce cas ?

F. D. — Il rencontre le religieux d'une manière et d'une façon peut-être plus pure que dans la société traditionnelle. Il le rencontre hors du travail, dans la solitude. Une solitude d'ailleurs qui, sans doute, lui cause beaucoup plus de problèmes que celle de l'homme traditionnel. Son travail (je pense surtout au milieu ouvrier) ne favorise guère l'expression de la vie personnelle. L'homme se retrouve avec lui-même dans le loisir ou dans la vie privée. Il a plus souvent l'occasion de contester le monde tel qu'il est, alors que l'homme de la tradition l'acceptait avec ce fatalisme habituel au paysan. Il y a donc là une possibilité de remettre le monde en cause qui est pour ainsi dire

l'attitude fondamentale de l'homme lorsqu'il veut se mettre en face de Dieu.

Tant qu'on est enlisé dans le monde, que ce soit un monde technique ou un monde du sacré peu importe, on ne peut pas rencontrer Dieu, on ne peut pas rencontrer la transcendance, on ne peut pas recevoir l'appel qui fait le croyant. Là encore, je pense qu'il ne s'agit pas de privilégier une civilisation plutôt que l'autre, mais de reconnaître que l'accès au Message, l'accès à l'appel de Dieu est différent selon les contextes. Et que, par conséquent, l'aménagement de la collectivité religieuse doit aussi être différent dans un monde nouveau, puisque l'individu lui-même doit vivre la foi selon un style nouveau.

LE « PAUVRE » SELON DANIÉLOU

J. D. — D'accord, mais si j'ai bien compris, le « pauvre », le « tout venant » comme l'entend le P. Daniélou, ne dispose pas de l'équipement intellectuel nécessaire pour réfléchir aussi profondément que les gens instruits à toutes ces grandes questions. Alors que fait-on pour lui, se demande le P. Daniélou ; on l'oublie, on va l'oublier dans la civilisation de l'avenir. Que répondez-vous à cela ?

F. D. — Le P. Daniélou qui s'insurge contre ce qu'on pourrait appeler les aristocrates de la religion me paraît pêcher lui-même avant tout par aristocratie. Il semble projeter sur les problèmes que nous discutons la distinction des individus en classes sociales. Que certains individus, par leur instruction, puissent mieux pénétrer dans les arcanes de la théologie systématique, c'est bien entendu. Mais on ne peut identifier la théologie avec l'expérience religieuse. Les conditions favorables ou défavorables de la civilisation par rapport à l'expérience religieuse, tous les hommes de notre époque, sans distinction de classes sociales, les vivent.

Et on pourrait même dire qu'en un certain sens, ce sont justement ceux qui sont en bas de l'échelle sociale qui sont le plus affrontés aux insuffisances de notre société, ceux qui sont le mieux placés pour la remettre en question, pour ne pas s'enliser dans le monde tel qu'il est. L'homme le plus défavorisé au point de vue de l'instruction peut faire cette confrontation tout autant en profondeur que l'intellectuel. Peut-être même est-elle, chez le premier, plus concrète.

AU-DELÀ DES « CLASSES » SOCIALES

J. D. — Alors la « masse », sur le plan religieux, qui est-ce donc ?

F. D. — Voilà une autre ambiguïté du vocabulaire du P. Daniélou. La masse, à mon avis, ce sont tout autant des hommes très instruits que des hommes dépourvus de toute instruction. Dans la perspective du christianisme ce sont en quelque sorte les hommes qui n'ont pas encore réalisé la rencontre directe, l'affrontement avec Dieu. Alors j'englobe dans la masse aussi bien des bourgeois que des ouvriers... Les classes sociales n'ont rien à voir là-dedans. Il s'agirait plutôt de distinguer un certain nombre de degrés dans une conversion que je situerais d'abord au niveau le plus élémentaire. Il faut d'abord aller chercher l'expérience religieuse sur ce plan. On peut être un grand pécheur et avoir fait cette conversion, c'est-à-dire s'être placé en présence de Dieu, dialoguer avec Dieu, s'y opposer même comme à un être personnel. Mais on peut être aussi un individu à qui cette expérience ne s'est jamais vraiment offerte.

TROIS TYPES D'ÉLITES

J. D. — Apportez-vous autant de nuances au terme « élite » ?

F. D. — Certes. Il faudrait en distinguer au moins trois espèces. Des individus qui connaissent bien la théologie opposés à ceux qui n'en savent rien ; des spirituels très profonds opposés à une masse de gens pour qui les problèmes spirituels et religieux n'ont pas d'importance ; et puis les élites au sens où l'on parle de classes sociales. Il y a là trois sens différents avec lesquels le P. Daniélou joue continuellement sans faire de distinction précise.

LE DIALOGUE UNE TRAHISON ?

J. D. — Est-il si sûr, comme le laisse entendre le P. Daniélou, que le dialogue de certains milieux catholiques avec les marxistes, les athées, constitue une trahison du peuple chrétien ? Le souci missionnaire suppose-t-il nécessaire l'abandon de la foule des « pauvres », le rejet des chrétiens à gros grains, qui sont peut-être le plus grand nombre ?

F. D. — Ce que je ne comprends pas bien, ce sont les raisons pour lesquelles le P. Daniélou fait une pareille opposi-

tion. Je ne vois pas comment, dans une spiritualité authentique, les deux solidarités se contredisent. Pour ma part, je pense avoir besoin à la fois des deux. Je dois me sentir profondément solidaire des autres chrétiens, avec qui je partage la foi, qu'ils soient de droite ou de gauche. Ce qui ne m'empêche pas non seulement d'essayer d'apporter le message chrétien à d'autres qui ne sont pas chrétiens, mais même de tirer de mes contacts avec eux des apports très valables non seulement sur le plan humain, mais même sur le plan spirituel.

LIQUIDATION IRRÉVERSIBLE

J. D. — La chrétienté telle que vous l'avez définie, M. Dumont, est donc en ce moment à l'état de liquidation. Cette liquidation doit se faire complètement, selon vous. Pourquoi ?

F. D. — Oui, elle est effectivement à l'état de liquidation, et depuis le Moyen Âge. La désintégration est plus frappante maintenant parce que le processus s'accélère. Pourquoi y a-t-il liquidation de la chrétienté ? Du fait des adhésions religieuses très différentes des individus, du fait que beaucoup

d'hommes n'ont plus la foi. Cela nous interdit d'emblée de penser à une civilisation chrétienne. On ne voit pas quelle serait la place de ces individus dans un pareil contexte. Et puis, depuis le début des temps modernes le sens des valeurs profanes s'est approfondi. Même pour un chrétien il devient extrêmement difficile d'accepter de systématiser ses aptitudes dans un corps d'institutions ou d'idéologies qui prétendraient englober tous les aspects de son existence. De plus, la chrétienté est un phénomène qui m'apparaît condamnable en soi.

II - POUR SORTIR DU GHETTO : UNE ANTHROPOLOGIE NOUVELLE

SCLÉROSE, MALADIE DE LA CHRÉTIENTÉ

J. D. — Et pourquoi donc ?

F. D. — D'abord parce que la situation de chrétienté a impliqué la collusion de l'Eglise avec des civilisations périssables. Il faut que l'Eglise dans l'histoire ait continuellement sa liberté de mouvements, qu'elle ne risque pas d'être enlisée dans des institutions qui souvent touchent de près aux problèmes les plus profanes ou les plus matériels.

J. D. — Un exemple ?

F. D. — Que penser d'une Eglise ainsi instituée en chrétienté qui n'a pas perçu des mouvements historiques très importants pour elle, comme l'apparition d'un prolétariat aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles ? Peut-on alors parler d'une Eglise vraiment incarnée dans l'histoire ?

J. D. — Et le conformisme, le traditionalisme engendrés par l'état de chrétienté, qu'en dites-vous ?

F. D. — Cela me paraît encore plus grave. Le P. Daniélou l'admet parfois aussi dans certaines incidentes. Bien des

rites religieux et bien des attitudes morales deviennent des conventions sociales comme les autres. Mais la conséquence la plus sérieuse de l'état de chrétienté, à mon sens, c'est l'appauvrissement et la sclérose de l'expérience religieuse spontanée. Quand la religion est trop officialisée, elle risque de devenir très juridique. De sorte qu'on se retrouve souvent devant des cadres officiellement chrétiens, devant toute une série d'institutions chrétiennes et de pratiques chrétiennes, mais qui ne correspondent pas à une vitalité religieuse profonde. Il faut bien sûr que l'Eglise encadre les individus, mais il faut qu'elle soit à son tour nourrie de la conscience personnelle des individus puisque, en définitive, c'est à la conscience personnelle que le Message fait appel.

LA THÈSE S'ÉCROULE

J. D. — Une phrase du P. Daniélou, page 14, me laisse perplexe. « L'expérience montre », dit-il en parlant du problème de la pastorale actuelle des masses, « qu'il est pratiquement impossible à un chrétien qui n'est pas un militant

de persévérer dans un milieu qui ne le soutient pas. Combien vont à l'église dans leur village qui n'y vont plus en ville ».

F. D. — Au point de vue de la sociologie religieuse contemporaine, ce passage pourrait être tourné contre la thèse même du P. Daniélou. Si des gens qui vivent dans un contexte de christianisme unanime, où la religion est une tradition sociale comme les autres, cessent d'être chrétiens dès qu'ils quittent ce milieu, cela indique bien que le christianisme dans lequel ils vivent n'est pas un christianisme authentique.

IDENTIFICATION FAUSSE

J. D. — Mais justement, le P. Daniélou préfère une masse de chrétiens pratiquants à peu de chrétiens fervents. Il préfère ce christianisme sociologique à rien du tout, car il ne restera que l'alternative de l'athéisme à ces gens-là, croit-il, si on les laisse tomber.

F. D. — Mais c'est justement cette alternative que je ne comprends pas. Il ne s'agit pas de nier que le christianisme s'adresse à tous, qu'il compte aussi

des conformistes et que c'est là une situation parfaitement normale de l'Eglise et des chrétiens dans l'histoire. Mais est-ce qu'on a dit l'essentiel de cet aspect collectif de l'Eglise quand on parle de chrétienté ? C'est cette identification, chez le P. Daniélou, entre le collectif et l'idée de chrétienté qui me paraît profondément fautive.

REDÉCOUVERTE DU COLLECTIF

J. D. — Comment dès lors liquider complètement l'état de chrétienté ?

F. D. — Il nous faut retrouver les aspects collectifs authentiques du christianisme, masqués par la situation antérieure de chrétienté. Considérons d'abord le plan où le collectif semble, à première vue, peu présent : celui de la spiritualité. N'est-il pas paradoxal de constater que les courants de spiritualité individualiste dans les temps modernes ont coïncidé avec un état de chrétienté officiel ?

J. D. — Vous avez raison. Du moment où tous les aspects un peu importants de l'Eglise et de ses rapports avec le monde sont définis officiellement, qu'est-ce qui reste comme initiative sur le plan personnel ?

F. D. — Il reste la religion individualiste. Quand la liturgie est quelque chose d'extrêmement officiel auquel le fidèle n'a pas à participer, il ne reste à celui-ci que le recours de se fabriquer une spiritualité à lui, quitte à la nourrir avec des cantiques n'ayant justement rien à faire avec la liturgie authentique ; à lire des ouvrages de piété qui vont le rappeler à son salut individuel, à ses péchés individuels.

Depuis que la chrétienté est à l'état de liquidation, nous sommes en train de redécouvrir les aspects collectifs de la spiritualité : d'une part le fait qu'une spiritualité authentique doit se rattacher à une tradition (c'est bien un phénomène collectif, une tradition), d'où la liaison sur laquelle on insiste de plus en plus entre spiritualité personnelle et liturgie ; et, d'autre part, le fait que la même spiritualité personnelle doit se rattacher à un engagement, c'est-à-dire à une prise de position dans l'histoire des hommes, et non pas seulement à un salut rigoureusement personnel.

On pourrait encore parler de la place des petites communautés dans l'Eglise. Ou encore de la complémentarité de la liturgie et du prophétisme, qui sont bien des phénomènes collectifs puisque la liturgie est une prière de

la communauté et que la fonction prophétique dans l'Eglise (mise en veilleuse dans les âges de chrétienté), représente précisément la nécessaire et constante contestation de l'histoire par les chrétiens. Contestation des injustices sociales, en particulier, dont les prophètes de la Bible nous ont donné l'exemple.

Enfin, à un dernier plan, on retrouverait les tensions et les liaisons des médiations proprement religieuses, représentées par le sacerdoce, et des médiations profanes, représentées par le laïc. On aurait ainsi une figure très concrète de ce qu'il y a de proprement collectif dans la vie de l'Eglise sans que, pour cela, on doive parler de chrétienté.

UNE ANTHROPOLOGIE À FAIRE

J. D. — N'avons-nous pas assisté, surtout depuis la guerre, à un vaste renouveau théologique : retour aux Pères de l'Eglise, à la Bible, à la liturgie ?

F. D. — Oui, mais il nous reste une étape à franchir, peut-être encore plus difficile : c'est la constitution de ce que j'appellerais une anthropologie chrétienne, qui expliciterait les conditions d'insertion de l'Eglise et du chrétien dans l'Histoire. Problème auquel avaient répondu prématurément les idéologies de la chrétienté, mais auquel il nous faudrait maintenant essayer de trouver des solutions beaucoup plus précises et nuancées, plus fidèles aussi à la prodigieuse réflexion théologique contemporaine sur l'Eglise. C'est seulement une pareille recherche théologique qui pourra nous dire ce qui doit remplacer la chrétienté.

Alors seulement on pourra s'interroger avec précision sur la convenance de telle ou telle institution chrétienne et savoir vraiment si l'école primaire, l'université, le syndicalisme, les associations charitables doivent être neutres ou non.

ET LES INSTITUTIONS CHRÉTIENNES ?

J. D. — Vous parlez d'institutions. Comment, au Canada français, allons-nous résoudre le problème des institutions confessionnelles privées ? L'auteur de l'« Oraison, problème politique » souhaite pour créer un milieu de chrétienté idéal une incarnation de l'Eglise, en tant qu'institution dans les structures scolaires. Il préconise, non seulement la reconnaissance, mais le soutien matériel par l'Etat de toute institution religieuse.

F. D. — Voilà un bon exemple du fait qu'il ne faut pas considérer tous ces problèmes en bloc. En somme, le P. Daniélou veut qu'on accepte tout le paquet des institutions chrétiennes, alors qu'elles ne doivent évidemment pas être jugées au même niveau, selon les mêmes critères. On doit tenir compte de plusieurs facteurs pour juger de la pérennité des institutions confessionnelles d'enseignement.

Est-ce que l'Etat est prêt à créer dans les institutions officielles les conditions favorables à l'exercice de la religion et à l'instruction proprement chrétienne ? C'est une question qui me tient à cœur tout autant que de savoir si on va laisser survivre les institutions confessionnelles. Deuxièmement, est-ce qu'en maintenant les institutions privées, l'Etat va pouvoir rendre possible une qualité égale de l'enseignement dans le secteur public ? Est-ce que l'enseignement privé n'exercera pas une sorte de monopole sur les professeurs qualifiés ?

Il y a là une foule de problèmes qui doivent être jugés dans la conjoncture actuelle du Canada français et par rapport à toute une série de critères dont certains relèvent de la justice, d'autres des conditions essentielles à l'éducation chrétienne des enfants des chrétiens.

DU CODE AU DIEU VIVANT

J. D. — Comment expliquer, M. Dumont, que le P. Daniélou ne fasse aucune mention dans son analyse du renouveau de la catéchèse chez les enfants et les adultes ? Ne sont-ce pas là mesures plus réalistes pour l'enracinement politique et social de la foi que l'édification de ces cadres qu'il désire et qui, comme vous le disiez, ne garantissent vraiment rien en profondeur en milieu de plus en plus pluraliste ?

F. D. — En effet, dans une société où les cadres officiels ne garantissent plus la pratique religieuse, on est bien obligé de se rendre compte que la religion n'a plus qu'un seul support humain fondamental : la conscience des individus. C'est dans ce sens que le renouveau de la catéchèse m'apparaît comme une conséquence heureuse de la désintégration de la chrétienté. Alors qu'on nous faisait surtout apprendre en quelque sorte le code religieux d'une société officiellement chrétienne, nos enfants sont enfin placés en face du Dieu vivant.

Propos de Fernand Dumont, recueillis par Jocelyne Dugas.



Extraits des Fioretti du bon pape Jean par Henri Fesquet.

LE BON PATRON

Un prélat trouvant exagérée l'augmentation des petits traitements lui fit respectueusement remarquer que ce serait un gros prélèvement sur le budget pontifical. Alors le pape lui répondit pour le taquiner :

« Nous avons non seulement augmenté le traitement des plus humbles, mais encore diminué celui des hauts fonctionnaires. De la sorte, je prévois pour notre trésorerie une économie d'environ vingt millions de liras par mois... »

LE FOU

Mgr Roncalli, nonce de Turquie, n'avait aucune envie d'aller à Paris ; il se sentait indigne de cette difficile mission. Quand il apprit sa nomination, il partit à regret pour Rome. Au Vatican où l'on se montrait étonné de son peu d'empressement, il déclara tout de go :

« Quel est le fou qui m'a envoyé là-bas ? »

Quelle ne fut pas sa confusion lorsqu'il apprit que le « fou » c'était Pie XII en personne !

LE PATRON N'EST PAS DRÔLE

Avant de quitter Paris, le nouveau cardinal, ignorant encore qu'il allait être nommé à Venise, craignait par-dessus tout une affectation à la Curie romaine. Comme on s'étonnait de cette humilité excessive, il glissa dans un sourire :

« Si vous croyez que c'est drôle de retourner auprès du patron ! »

CÉLIBATAIRE COMME MOI...

Un ambassadeur asiatique est reçu en audience. Jean XXIII s'approche de lui et se met à bavarder avec lui fa-

milièrement comme d'habitude. Il s'enquiert de sa vie de famille. Son hôte l'interrompt et lui dit : « Je ne suis pas marié ».

« — Ah ! vous êtes célibataire ! Alors c'est tout comme moi ! » s'écrie le pape.

« — Pas tout à fait, Saint-Père... », reprend honnêtement l'ambassadeur...

UN BON DIPLOMATE

« Il n'y a que deux solutions possibles, disait le pape, pour être un bon diplomate : ou bien être muet telle la taupe, ou bien loquace au point que ses propos perdent toute importance. Etant donné que je suis Italien, je préfère la deuxième méthode ».

MICROS INDISCRETS

Lors d'une audience générale, le pape dut s'adresser à des Britanniques en anglais, langue qu'il connaissait très mal. Il bafouilla quelques mots, puis s'embrouilla vite. Il chargea un prélat de l'excuser et de dire à son auditoire qu'il apprenait l'anglais et que la prochaine fois, il leur parlerait mieux.

Croyant alors les micros fermés, le Pape dit à son voisin : « Basta ! S'ils croient que je vais apprendre l'anglais, ils peuvent toujours attendre ! »

LE CONCLAVE

Ayant surpris dans les rues de Rome ce propos d'une passante à sa voisine, choquée par l'embonpoint du pape : « Mon Dieu ! qu'il est gros ! », Jean XXIII se retourne et lui dit :

« Mais vous savez, Madame, le conclave, ce n'est pas un concours de beauté ! »

LA MOITIÉ

Un diplomate nouvellement accrédité au Saint-Siège est reçu par le Pape. Il lui demande combien de personnes travaillent au Vatican ?

« Oh ! pas plus de la moitié », répond Jean XXIII en clignant de l'œil.

LA NUIT

Faisant allusion à ses fréquentes sorties du Vatican :

« Ils disent que je sors trop pendant la journée. Eh bien ! je sortirai la nuit ».

LE VICAIRE ET LA SUPÉRIEURE

Jean XXIII visite à Rome l'hôpital du Saint-Esprit tenu par des religieuses. La supérieure arrive tout émue et lui dit pour se présenter :

« Très Saint-Père, je suis la supérieure du Saint-Esprit ! »

— Eh bien ! vous en avez de la chance, lui répond le Pape, moi je ne suis que le vicaire de Jésus-Christ ! »

UN SCANDALE

« Vous n'êtes pas gêné, Monseigneur, lui demandait-on, quand dans un grand dîner, il y a des femmes trop décolletées ? C'est souvent un scandale.

— Un scandale ? Mais non, répondit Mgr Roncalli, quand il y a une dame décolletée, ce n'est pas elle que tout le monde regarde, mais le nonce apostolique... »

PAPE OU POLICIER ?

Dans les premiers temps de son pontificat, Jean XXIII reçut d'un petit garçon d'une dizaine d'années, nommé Bruno, une lettre ainsi rédigée :

« Mon cher pape »,

« J'hésite. J'ai envie de devenir policier ou pape. Qu'est-ce que tu en penses ? »

Le pape lui répondit :

« Mon petit Bruno »,

« Si tu veux mon avis, apprend le métier de policier, car ça ne s'improvise pas. Quant à être pape, tu verras plus tard. N'importe qui peut être pape ; la preuve c'est ce que je le suis devenu ».



LE POIDS DES INSTITUTIONS

P.-A. LIÉGÉ

Il n'est pas rare qu'on entende reprocher à l'Eglise de posséder des institutions temporelles : reproche qui vient de l'intérieur comme de l'extérieur. De l'intérieur pourtant s'élèvent des défenses vigoureuses de ces institutions. Reproches et défenses ont souvent en commun leur simplisme en sens inverse. Comment situer correctement le problème réel que pose à la réflexion croyante l'existence et la signification de ces institutions ?

Institution ecclésiale...

Commençons par les distinguer : Par *institution ecclésiale*, il faut entendre, non pas tout ce qui dans l'Eglise prend visage d'institution, selon un regard global de sociologue, mais, précisément, ce qui, dans l'Eglise de la Pentecôte, réalise la volonté de Jésus et des Apôtres qu'il s'est associés pour la fonder. L'aspect institutionnel de l'Eglise n'aura plus de raison d'être dans le Royaume d'après la Parousie, mais il est constitutif dans l'Eglise de l'histoire et ne relève pas d'une initiative simplement humaine. La foi nous accorde à la volonté du Christ et de l'Esprit pour reconnaître dans l'Eglise de la Pentecôte une Eglise structurée par le pouvoir apostolique, rassemblée autour d'une institution sacramentelle et en premier lieu du baptême et de l'Eucharistie, organisée en communautés, unie par une charte donnant une expression sociale à sa foi et à ses mœurs. La Nouvelle et Eternelle Alliance a reçu sa constitution d'en haut, jusqu'au retour du Seigneur et il n'est de mission qu'en référence à cette constitution. Voilà pourquoi la réforme de l'institution ecclésiale ne pourrait être qu'une révolution, les hommes s'arrogeant alors un pouvoir de jugement sur ce que Jésus lui-même a voulu. Une Eglise sans épiscopat, sans baptême et sans eucharistie, une Eglise purement spirituelle, ce n'est plus l'Eglise mise au

monde et lancée à travers l'histoire à la Pentecôte.

... Ecclésiastique

Par *institutions ecclésiastiques*, on désignera tout ce que l'Eglise, sous sa propre responsabilité assistée de l'Esprit, a fondé, selon les nécessités et les temps, pour exprimer et acculturer l'institution ecclésiale. Jésus n'a pas fixé la liturgie dans laquelle serait célébrée l'eucharistie, ni la façon dont s'organiserait le pouvoir apostolique, ni le régime d'existence de sa communauté messianique. Il a laissé à l'initiative de son Eglise, au long des générations, le soin de le faire. Ce qui caractérise les institutions ecclésiastiques, c'est donc, tout à la fois, l'identité de but immédiat avec l'institution ecclésiale, et le relativisme de leur origine. Veut-on quelques exemples ? On citera, pêle-mêle, les diocèses et les paroisses, les ordres religieux, les grands séminaires, les dévotions, le catéchuménat et le catéchisme, les divers clergés, les écoles de théologie, les mouvements apostoliques et les mouvements de spiritualité, etc. Que l'Eglise n'ait pu en rester à l'institution ecclésiale pure et simple, qu'elle se soit donné ces institutions ecclésiastiques, il n'y aurait à s'en étonner que des esprits abstraits. Il reste que ce que l'Eglise a créé, elle peut le défaire et le transformer : et c'est la place légitime de la réforme, toujours pour le plus grand service de l'institution ecclésiale.

... Temporelle chrétienne

Nous en arrivons aux *institutions chrétiennes*, ainsi désignées pour faire court, car il vaudrait mieux dire institutions *temporelles* chrétiennes. Il s'agit, en effet, d'institutions qui, à la différence des précédentes, ont leurs similaires dans la cité humaine, dans l'ordre de civilisation, poursuivant une fin immédiate qui est d'humanisme : culture, organisation sociale ou politique de la

société. En quoi seront-elles chrétiennes ? En ceci qu'elles seront prises en charge par des chrétiens, engageant plus ou moins l'Eglise dans la sphère de la vie publique, plus ou moins contrôlées par l'autorité ecclésiastique ; et tout cela en vue de servir la mission de l'Eglise, de prolonger jusque dans la vie publique, plus ou moins contrôlées par l'autorité ecclésiastique ; et tout cela en vue de servir la mission de l'Eglise, de prolonger jusque dans la vie publique ses organes propres et sa présence. Des exemples viennent immédiatement à l'esprit, les plus divers : l'état chrétien, le parti chrétien, le syndicat chrétien, l'Etat du Vatican, l'école chrétienne, les mouvements d'éducation chrétienne, les associations familiales chrétiennes, la presse chrétienne, l'assistance médicale chrétienne, les secrétariats sociaux chrétiens, etc. On pressent, à travers cette énumération, que l'élasticité du terme « institution » permet de regrouper des institutions-mouvements, des institutions-centres d'étude et d'action, des institutions-pouvoirs. Quant à l'élasticité de l'épithète « chrétienne », il est évident qu'elle laisse place à ce plus et à ce moins dont nous usons plus haut pour désigner le rattachement à l'Eglise de telles institutions. Mais, s'il y a lieu de distinguer, il y a possibilité d'unir toutes ces formes d'institutions qui ne relèvent pas directement du mystère de l'Eglise, tout en étant sociologiquement inscrites dans la sphère d'existence ecclésiale, au point d'apparaître, pour des observateurs du dehors, plus révélatrices de l'Eglise que les institutions ecclésiastiques.

Aux origines des institutions chrétiennes

S'il est difficile d'imaginer la mission de l'Eglise sans institutions ecclésiastiques, il l'est moins lorsqu'il s'agit des institutions chrétiennes. Pendant les premiers siècles de son existence, l'Eglise

n'omit point de se donner les premières, mais se préoccupa assez peu des secondes. Historiquement, c'est avec la « réussite sociale » de l'Eglise, à la suite de Constantin et de Charlemagne, et pendant la chrétienté médiévale, que le mouvement de création des institutions chrétiennes se déclenche. On peut vraiment dire que l'action pastorale de l'Eglise en chrétienté eut comme axe les institutions chrétiennes, à ce point qu'on peut parler alors d'une « Eglise-en-état-d'institution-chrétienne ».

Rechercher les motifs qui ont amené la naissance de ces institutions chrétiennes, c'est bientôt se trouver en face d'une intention très bariolée et amalgamée, où l'occasion historique, la coutume sociologique, les états de fait, voisinent avec des décisions théologiques et avec des motivations de conscience pastorale plus *a priori*. La conjoncture historique y tient, en effet, une assez grande place. Voici, pour l'essentiel, ce que l'on découvre :

- le vouloir d'aider les chrétiens à vivre dans l'unité leur vie de foi et leur vie humaine totale ;
- le vouloir de protéger la faiblesse personnelle des chrétiens pas adultes, ou peu adultes, en leur fournissant un cadre social ;
- le vouloir de regrouper au nom de l'Eglise les communautés humaines pour y exercer plus facilement la mission de salut ;
- le vouloir de prolonger plus avant dans le monde la sphère de la communauté proprement ecclésiale ;
- le vouloir de garantir les baptisés contre l'hostilité d'institutions humaines paganisantes ;
- le vouloir de faire front contre les ennemis de l'Eglise, constitués en institutions « laïques », et de défendre les droits de l'Eglise ;
- le vouloir d'allier à l'Eglise toutes les réalités de la vie publique et de la civilisation pour les christianiser et réaliser un ordre social chrétien ;
- le vouloir d'exprimer jusque dans les institutions l'unanimité chrétienne — réelle, ou tenue pour telle — d'une communauté humaine ; unanimité généralement réalisée ou décrétée par les princes chrétiens ;
- le vouloir de faciliter l'adhésion chrétienne des masses par le climat favorable créé sous l'influence des institutions ;
- le vouloir de réaliser visiblement l'unité du monde sous forme d'une société chrétienne identifiée à l'Eglise ;
- le vouloir de règne clérical et d'impérialisme spirituel qui anima des prin-

LE CARDINAL ET LES JOURNALISTES

Autopsie d'une nouvelle...

Vain jeu de l'esprit ? Peut-être bien que oui, mais peut-être aussi que non.

L'autre jour, sur les ondes de la Radio d'Etat, l'archevêque de Montréal a déclaré : « Si un groupe de citoyens désirent des écoles neutres, de la part de l'Eglise, il n'y aura pas d'opposition ».

Cette déclaration, aussi lapidaire qu'elle fut, a connu un retentissement considérable. A peu près tous les media d'information lui ont fait un sort.

Prévenant la curiosité de leurs confrères de la presse parlée, les reporters de Radio-Canada leur avaient d'ailleurs fait tenir une transcription intégrale de l'entrevue radiophonique accordée par le cardinal Léger : une bonne douzaine de pages, grand format. C'est à la lecture de ce texte que débute notre analyse.

La nouvelle est-elle exacte ? Oui, bien sûr, tous les mots y sont, en noir sur blanc (sur rose, faudrait-il dire, en l'occurrence, pour être plus exact), aucun doute là-dessus.

Mais là où ça devient intéressant, c'est quand on lit le paragraphe au complet, 21 lignes en tout, s'interrogeant sur les diverses manières dont cette même réponse aurait pu être « exploitée ».

Aurait en effet été tout aussi exact et « objectif », le journal qui aurait « titré » vigoureusement : *l'archevêque de Montréal réaffirme le droit des catholiques à l'école confessionnelle*.

Car du même souffle, le cardinal Léger, après avoir écarté l'idée que l'Eglise s'oppose à l'école neutre, ajoutait : « mais cette liberté que nous accordons aux autres, nous demandons aux autres de nous la donner ».

Position qu'il s'empressa d'expliquer : « C'est-à-dire que, dans la conviction de notre propre foi, nous considérons que l'éducation chrétienne, c'est une valeur. Je crois que c'est là le problème... »

Mais ce n'est pas tout.

On peut imaginer un troisième journal, qui, avec tout autant de vraisemblance et, ajoutons-le, « d'objectivité », aurait pu coiffer sa nouvelle du titre suivant :

Le cardinal Léger refuse de s'engager dans un débat sur la neutralité de notre système scolaire.

Le reporter pouvait alors ainsi amorcer le préambule de son article : « Interrogé à la radio d'Etat, sur la question à savoir si les catholiques, s'inspirant de la déclaration conciliaire sur la liberté religieuse, devraient non seulement ne pas s'opposer à l'école neutre mais seconder ceux qui la revendiquent, l'archevêque de Montréal a répondu, qu'il était « inutile d'engager une discussion sur ce point-là, tant que la dernière tranche du rapport Parent n'aura pas été publiée ».

« Alors seulement, nous pourrions engager de sérieuses discussions », a ajouté le cardinal Paul-Emile Léger ».

Autant de nouvelles, toutes aussi plausibles les unes que les autres, mais qui oserait affirmer que l'impact sur l'opinion publique aurait été tout à fait le même ?

Vanitas vanitatum, écrivait déjà la Bible, citant Claude Bruchési !

ces et des clercs s'inspirant du théocratisme juif.

Il faudrait prendre l'une après l'autre chacune des institutions chrétiennes pour retrouver son origine intentionnelle dans un ou plusieurs des motifs ainsi explicités. Bientôt on verrait poindre des différenciations suivant que les motifs retenus sont surtout négatifs et défensifs, ou positivement éducatifs, ou consécatoires, ou potestatifs.

On pourrait, d'ailleurs, ajouter ceci : le jugement historique permet de constater qu'une action pastorale très centrée sur les institutions chrétiennes, comme ce fut le cas naguère, là où demeurait l'héritage de la chrétienté, n'a pas porté, et de loin, les fruits qu'on en espérait de confiance. Elle n'a qu'insuffisamment préparé les chrétiens et l'Eglise aux fidélités évangéliques dans le monde moderne. Elle n'a pas efficacement empêché ce qu'on appelle la déchristianisation, malgré les illusions qu'elle entretient un moment et les promesses non tenues qu'elle cautionna. Ceci dit de façon globale et réserve faite au bénéfice de telle ou telle institution chrétienne en particulier.

L'aujourd'hui de la mission de l'Eglise

On s'accorde volontiers, dans l'impulsion du Concile, à reconnaître que l'Eglise doit être d'abord une Eglise missionnaire, soucieuse de la foi à susciter et à éduquer, présente au monde et en dialogue de salut avec lui. Point n'est besoin de débattre longuement, après cet accord, pour reconnaître les exigences majeures qui vont commander le comportement de l'Eglise et dont devront tenir compte de bon gré les institutions chrétiennes. Enumérons-en quelques-unes :

— L'Eglise aura le souci de se garder libre par rapport aux instances temporelles, afin que soit manifestée par elle la transcendance de l'Evangile.

— L'Eglise sera habitée par le souci de la pauvreté : pauvreté de prestige et de puissance autant que pauvreté financière et immobilière.

— L'Eglise aura le souci de servir la société, sans l'utiliser ni l'annexer. Ce qui conduit à une présence dans l'avenir du monde respectueuse de ses entreprises, amicale à ses projets.

— L'Eglise aura le souci de ne pas se couper d'un monde dont elle se distingue, d'y multiplier les antennes. Ce qui conduit à une éducation de la foi en dialogue avec tous.

— L'Eglise aura le souci d'une qualité particulière de la foi, distinguée de la religion atavique et par trop sociologique.

On le voit : il s'agit pour l'Eglise de réviser son statut d'existence dans le monde en s'affirmant elle-même dans sa différence tout en reconnaissant sa solidarité intrinsèque et active avec le monde dont elle se distingue. Sans sécularisation comme sans cléricisation, sans esprit de ghetto comme sans mondanisation, sans évasion comme sans fausse présence.

Interrogations

Confrontant ces exigences avec les institutions chrétiennes, on pressent que, sans les congédier de façon massive, l'Eglise va les interroger sur leurs possibilités. Et voici les questions qu'elle leur pose :

— Ne risquez-vous pas de télescoper les médiations ecclésiales de la Parole, agissant de l'extérieur, et visant insuffisamment le cœur des hommes qui est concerné par la Parole ?

— Ne risquez-vous pas, par impatience du règne social du Christ, de combler, au prix d'adhésions sans profondeur, l'espace entre l'Eglise et le monde ?

— Ne cherchez-vous pas davantage le ralliement à l'institutionnel chrétien qu'à l'Evangile ?

— Craignez-vous suffisamment le pharisaïsme ? Et croyez-vous qu'il ait jamais existé un peuple unanimement et librement chrétien ?

— Ne risquez-vous pas de confondre l'unité catholique et l'uniformité sociologique d'un « ordre chrétien » ou d'une « civilisation chrétienne » ?

— Ne risquez-vous pas de rassurer à bon compte ceux qui sont dans l'Eglise et de céder à ce manichéisme qui identifie au monde des ténèbres tous les non-catholiques ?

— Ne risquez-vous pas de dispenser les laïcs d'un témoignage de foi et de l'évangélisation proprement dite ?

— Ne risquez-vous pas de prolonger indûment un rôle de suppléance des institutions profanes ?

— Ne risquez-vous pas de faciliter la paresse de la foi, en la protégeant et en l'encadrant par trop ?

— Prenez-vous les moyens de susciter des chrétiens de dialogue, ouverts aux non-chrétiens ?

— Ne risquez-vous pas de faire trop confiance à la « climatisation » chré-

tienne et d'user insuffisamment du glai-ve de la Parole de Dieu, de ne pas évangéliser autant que vous baptisez ?

Le débat se poursuit

Le débat s'instaure donc désormais en face d'un reste d'institutions chrétiennes. Mais lesquelles garder et promouvoir, lesquelles rejeter ? Réservant les situations de fait, on pourrait distinguer deux types d'institutions chrétiennes, d'une distinction prise de leur signification pastorale. En termes d'artillerie on parlerait ici d'institutions lourdes, là d'institutions légères.

Il y a d'abord les institutions chrétiennes de pouvoir : celles qui font entrer l'Eglise dans le monde en lui donnant pouvoir et puissance. Puissance parmi les puissances de ce monde, capable de pression, d'influence extérieure. Inévitablement alliée au prestige des forces temporelles : financières, sociales et politiques. Tels sont les Etats chrétiens, les partis chrétiens, les syndicats chrétiens.

Il y a ensuite les *institutions chrétiennes de service* : celles qui font entrer l'Eglise dans le monde avec un visage fraternel, dans le seul but de travailler à la libération de l'homme, à l'unité de la communauté, au témoignage et au service de la foi. Avec une intention d'éducation véritable.

L'avenir des institutions chrétiennes est donc de ce côté seulement. Leur domaine sera l'éducation, l'opinion, la culture, l'assistance. Nul doute que d'anciennes institutions doivent survivre à condition de se mettre à jour par rapport à la mission de l'Eglise et au service humain et chrétien qui les justifie. Peut-être que des institutions nouvelles viendront s'y adjoindre dans de nouveaux secteurs de service.

Il ne faut se le cacher pourtant : leur fonctionnement restera toujours délicat ; elles seront l'objet d'une attention particulière pour ne pas faillir à leur mission.

On leur demandera de ne pas se fier dans la seule vertu des encadrements, mais de faire passer les fidélités chrétiennes qu'elles veulent aider, par la liberté et le respect des consciences. La préoccupation de la liberté religieuse trouve là un point d'application. A cette fin il faudra éviter que les institutions chrétiennes se présentent ou donnent l'apparence de se présenter comme concurrentes des institutions similaires non chrétiennes.



LE DRAME DE LA FOI CHEZ MARTIN LUTHER

JOHN McDONOUGH, O. P.

Après avoir parcouru les grandes étapes de la carrière de Luther pour mieux saisir les dominantes de ce destin singulier, c'est au cœur même du drame spirituel qu'il nous faut essayer de pénétrer afin de mieux comprendre les luttes ardentes du réformateur. Il ne fait pas de doute que Luther est une figure très complexe et malaisée à cerner. Son être est partagé et toute son expérience passe à travers des combats déchirants. Impossible de réduire sa démarche à des affrontements de style dualiste. Bien plus qu'un *homo duplex* Luther est un *homo multiplex*. Plusieurs personnes pour ainsi dire cohabitent en une seule et même personne. Chez Luther il y a le jeune moine catholique, le jeune réformateur hésitant, puis le réformateur mûr et engagé. On trouve aussi un polémiste, un docteur, un poète, un musicien et en fin de compte, Luther, simple homme de chair et de sang, avec toutes les humaines faiblesses.

Tout le temps ces Luthers différents semblent entrer en conflit, en guerre l'un contre l'autre. Néanmoins, de cet homme complexe, se développant à l'intérieur et au travers de luttes avec lui-même, avec ses adversaires, avec

la théologie traditionnelle, avec la Curie Romaine, « un génie vraiment religieux, un *homo religiosus*, arrive à percer, puis à prendre forme ». (Lortz, *Le drame de Martin Luther*, dans *La découverte de l'œcuménisme*, 1961, p. 350.)

Or si nous envisageons Luther de ce point de vue, comme prédicateur de la parole, comme un *homo religiosus*, singulièrement inspiré et possédé par la puissance de la parole vivifiante et redemptrice, nous serons en mesure de discerner une certaine unité dans cet homme et dans sa pensée.

THÈME CENTRAL

Quand je dis « une certaine unité », je ne pense pas à un principe unifiant, comme la notion de l'être chez saint Thomas ou comme le concept de prédestination chez Calvin ; ni non plus à un plan préconçu que l'on projetterait dans ses écrits pour réduire sa théologie à un système. Je pense plutôt à un thème central, un leitmotiv, qui se dégage et de son expérience et de ses écrits ; un thème d'ailleurs qui constitue le cœur même de son enseignement sur la Bible et sur les mystères de la foi. En un mot je pense à ce que j'appelle sa doctrine « loi-évangile » (Law-Gospel doctrine) doctrine qui comporte et nécessite une expérience personnelle de désespoir suivi de foi.

LA LOI ET L'ÉVANGILE

Dans mon livre, *The Law and the Gospel in Luther*, Oxford, 1963, voici comment j'ai résumé l'essentiel de cette doctrine :

« La parole de Dieu que Luther défend, et à laquelle il croit, est double : les préceptes et les promesses du décalogue et les préceptes et les promesses de l'évangile ; ou tout simplement la parole comme loi et la parole comme grâce. Ensemble ils causent dans l'homme pécheur une expérience religieuse et dualiste où l'homme devient conscient que sa propre justice (*self-righteousness*) est en conflit avec la justice divine (*God's righteousness*). Dans la mesure où Dieu meut l'homme et l'aide de sa grâce, cette expérience se termine dans une crise de conscience où l'homme désespère totalement de lui-même pour croire absolument dans le Christ ».

En quelque sorte cette doctrine « loi-évangile » est une doctrine « expérientielle », voire existentielle. Mais attention ! Ici Luther ne parle pas de désespoir quant aux efforts et aux accomplissements de l'homme dans l'ordre naturel. Il parle toujours dans le contexte de la rédemption, dans l'ordre de la grâce. Il attire notre attention principalement sur l'impuissance morale de l'homme devant le jugement de la loi divine.

IMPUISSANCE DE L'HOMME POUR LE BIEN

A moins que Dieu n'intervienne avec sa parole évangélique, avec ses promesses de grâce et de pardon, l'homme ne

peut que désespérer de lui-même dans ses efforts pour observer les dix commandements, pour se réaliser et atteindre Dieu. Le but de sa doctrine « loi-évangile » c'est précisément de grandir la réalité de Dieu et de rapetisser la réalité de l'homme *sans* Dieu. Cette approche de Luther représente sa façon d'enseigner la « métanoïa » ; c'est-à-dire la nécessité pour l'homme de se convertir, de réaliser un renouveau de cœur et d'esprit par la foi dans la parole de Dieu. Et cette foi, en plus, se voit, se manifeste, dans l'événement d'une expérience, une crise de conscience, qui se traduit en termes de désespoir de soi, suivi d'une confiance dans le Christ.

NOUVEAU SAINT PAUL ?

Cette doctrine est au cœur même de la pensée et de la prédication de Luther. C'est là qu'on trouve Luther un avec lui-même, obstinément persistant, résolu, inflexible. Et cette doctrine devient, pour lui réformateur, son cri de bataille, sa profession de foi.

Lorsque Luther, la Bible entre les mains, se dresse et hurle contre le trafic honteux des indulgences et contre les abus de l'église du XVI^e siècle, il se propose de prêcher sa doctrine de la « métanoïa », dans la ligne de la doctrine de Saint Paul. Il proclame que c'est la loi de l'Ancien Testament et la grâce du Nouveau Testament qui causent en nous une crise de conscience quotidienne de pénitence, de désespoir et de foi. Ainsi parle-t-il dans une lettre envoyée au Pape Léon X, intitulée *La liberté de l'homme chrétien* :

« Les commandements enseignent et prescrivent beaucoup de bonnes choses, mais elles ne sont pas accomplies du seul fait que les commandements sont énoncés. Ils enseignent, mais ne donnent pas de force pour y parvenir. Aussi n'ont-ils d'autre but que de démontrer à l'homme son impuissance pour le bien et de lui apprendre à désespérer de lui-même, et c'est pourquoi ils s'appellent l'Ancien Testament... Quand l'homme a éprouvé son impuissance en face des commandements, quand il se voit plein d'angoisse pour les observer, alors qu'il doit y satisfaire sous peine de damnation, il devient humble, anéanti à ses yeux, car il ne trouve rien en lui qui puisse le justifier. Mais voici maintenant la promesse divine : « Voulez-vous satisfaire aux commandements et vous libérer de vos mauvais desirs et de tous vos péchés, comme l'exige la Loi, croyez au Christ en qui je vous promets toute grâce, toute justice, paix et liberté... (Traduit du texte latin, dans W. A., 7, pp. 52-55) ».

C'est essentiellement cette « métanoïa », exprimée en termes de loi et d'évangile, qui inaugure l'immense conflit entre chrétiens que nous appelons la Réforme. Pour ma part c'est le thème positif et durable de la révolte

de Martin Luther.

La prédication de cette doctrine souligne, comme l'a bien dit Lortz, la pauvreté spirituelle de l'homme : « L'homme pâtit foncièrement de tout rapporter à soi-même son 'incurvitas' ; mais en réalité par lui-même il n'est rien, et c'est ce qu'il faut reconnaître... Luther s'acharne à dénier à l'homme toute justice propre devant Dieu ; comment il prêche l'*humilitas* au pécheur et lui apprend à tout espérer de la seule justice du Christ » (Lortz, Op. cit., pp. 350-351).

Les exagérations, les contradictions, les déclarations massives de Luther appartiennent au langage évangélique. A travers ce style percutant il compte bien retourner les cœurs et rendre les hommes conscients de leur péché, pour qu'ils reconnaissent leur besoin de Dieu.

SENS PROFOND DE SA DÉMARCHÉ

Et voilà la signification de sa doctrine et la portée de son enseignement sur la relation entre la loi et l'évangile. Elle explique pourquoi il fut prêt à tout risquer pour la défendre : son esprit, sa santé mentale, son âme, et même à la Diète de Worms, sa tête. Il espérait que toutes choses dans l'église — la papauté, l'épiscopat, le sacerdoce, la liturgie, les sacrements, la prière, les œuvres — seraient subordonnées à son expérience et à sa prédication de la « métanoïa ».

LE PAPE PARLE DE LA « MÉTANOÏA »

A cet égard il est intéressant de signaler que le Pape, dans son discours à l'O. N. U., a aussi parlé de la « métanoïa ». Il a invité les hommes de bonne volonté à se convertir, à devenir des hommes nouveaux :

« ... le moment est venu de la conversion, de la transformation personnelle, du renouvellement intérieur. Nous devons nous habituer à penser d'une manière nouvelle l'homme : d'une manière nouvelle aussi la vie en commun des hommes, d'une manière nouvelle enfin les chemins de l'histoire et les destins du monde, selon la parole de Saint Paul : « Revêtir l'homme nouveau créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité (Ephésiens, 4-23) ».

Bien entendu, le pape parle de la conversion intérieure dans un tout autre contexte que Luther. Pourtant il souli-

gne que la conversion, le renouvellement intérieur constitue comme le point essentiel, comme le point de départ de tout progrès spirituel. Chez Luther il en est de même. L'église, dans son tout et dans ses parties, doit être fondée et centrée sur la « métanoïa », sur la conversion intérieure, causée par la parole de Dieu. En bref, ce n'est pas l'autorité ecclésiastique qui est l'essentiel, ni non plus le cléricalisme, ni le droit canon, ni les œuvres purement extérieures.

LUTHER UN SUBJECTIF ?

C'est vrai, c'est un fait que Luther fut impulsif, têtu, téméraire, subjectif dans sa prédication et dans son enseignement. Aussi fut-il incapable de saisir le contenu total objectif de l'Écriture et de l'enseignement de l'Eglise. Mais, comme dit encore le père Lortz, « il ne faudrait pas confondre tout cela avec de la mauvaise volonté ou du subjectivisme égoïste ». (Ibid., 353). Les attitudes de Luther s'expliquent plutôt par le fait que la conversion intérieure, basée sur son interprétation de la loi et de l'évangile, constitue, pour lui, l'essentiel, la somme et même le tout de l'évangile.

DRAME ET GRANDEUR DE LUTHER

Voilà précisément ce qui fait tout le drame et la grandeur de Martin Luther. Parfois magnifiquement, toujours passionnément, avec une foi profonde et intense, il défendit la « métanoïa » de la Bible. Cependant, par un excès, sans doute nécessaire pour son temps, il se trouva en guerre contre des autorités intransigeantes. A son insu, sans le vouloir, il fut, en quelque sorte, forcé de laisser de côté, même de rejeter certains aspects importants de l'église visible.

Mais cette dernière déclaration, je ne veux pas la présenter comme une forme du « triomphalisme romain ». Au contraire, c'est précisément à cause de Luther et à cause du protestantisme d'aujourd'hui que nous sommes conscients de nos faiblesses. Ces aspects importants de l'église visible, que Luther laissa de côté, ou qu'il rejeta, doivent subir un examen critique et en profondeur, à la lumière des nouvelles études bibliques, de la théologie nouvelle et de notre expérience historique de vingt siècles.

ment,
d. es-
ert de
er il
tout
ée et
ar la
ur
pas
sses-
ni le
ement

ruther
jectif
esset-
sair
riture
Mais,
e il
cela
sub-
Les
l'indit
eure,
bi
tout

HER

ut le
ther,
par-
e et
de
sans
il se
rils
le
corré
péter
gline

je
une
Au
de
me
ons-
ects
ther
vent
l'im-
bles
de
ingt

WE. 2-3113

LA CLINIQUE ST-LOUIS

2150 ouest, rue Sherbrooke

Montréal

861-1491

**ARCHAMBAULT, MARCHAND, BOIVIN,
ARBOUR, LAFLEUR & CIE**

150 ouest, rue Craig

Montréal

381-9231

FINANCEMENT LABRADOR INC.

50 ouest, Place Crémazie, Suite 109

Montréal

669-2681

JARRY AUTOMOBILES INC.

PONTIAC — BUICK — ACADIAN — VAUXHALL

1068, Boul. des Laurentides

Pont-Viau

677-9101

LA BARRE 500 INC.

2019 Boul. Taschereau

Ville Jacques-Cartier

747-4771

HÔPITAL NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE

1275 Côte Vertu

St-Laurent

274-2910

LUCIEN GERVAIS

BIJOUTIER EN GROS

6577, rue Châteaubriand

Montréal

VI. 4-2873

Me PHIL CUTLER

507 Place d'Armes, Suite 405

Montréal

933-1138

VICTORY INC.

CONVOYEURS ET MACHINES

250, rue Rose de Lima

Montréal

527-3181

SEAWAY STORAGE INC.

3336 est, rue Notre-Dame

Montréal

935-1169

**GRAND SÉMINAIRE
DE THÉOLOGIE DE MONTRÉAL**

2065 ouest, rue Sherbrooke

Montréal

279-7233

LE FEUILLET PAROISSIAL

Imprimerie Drouin Inc.

815, rue Beaumont

Montréal

756-1691

ÉMILIE GRÉGOIRE AUTOMOBILES INC.

St-Ambroise de Kildare

Co. Joliette

467-3608

St-Jean-Baptiste de Rouville

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE CONSERVES

Marques: "HURON" ET "LÉGION"

10, rue de la Coopération

625-2416

LUCIEN DAGENAI & SES FILS LTÉE

GARAGE

471 Boul. Labelle

Fabreville

486-7351

LAFLEUR I. L. HARDWARE LTÉE

1912 Boul. Décarie

Montréal

OR. 6-2910

MARTIN & FILS INC.

PIERRE ARTIFICIELLE

7190 Chemin Chambly

St-Hubert

524-7339

J. P. BENOIT LTÉE

ENTREPRENEURS-PEINTRES

2679 est, rue Sherbrooke

Montréal

731-2701

IMPRIMERIE ST-JOSEPH

3744, rue Jean-Briand

Montréal

MO. 9-2619

LACOMBE PLANNING MILLS INC.

ENTREPOSAGE — SÉCHAGE — PRÉPARATION DE BOIS

149, Montée du Moulin

Laval-des-Rapides

321-4240

EXCAVATION BRANDON INC.

3780 est, rue Fleury

Montréal

845-4241

THÉRÈSE ROUSSEAU, M.D.

30 est, Boul. St-Joseph

Montréal

109-9093

VAL ESTRIE AUTOMOBILES LTÉE

AGENT FORD

2615 ouest, rue King

Sherbrooke

273-4259

BETONEL LTÉE (LTD.)

GÉRARD PELLERIN, Prop.

8614 de l'Épée

Montréal

521-1151 LAITERIE MONT-ROYAL 1200 Papineau Montréal	569-5985 FONTAINE & FILS LTÉE BOULANGERIE MODERNE 869 ouest, rue King Sherbrooke	521-0880 J. E. GAUTHIER & CIE LTÉE FERRONNERIE 1280 est, rue Ontario Montréal
489-3889 J. E. BRAZEAU LTÉE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL 7357 ouest, rue Sherbrooke Montréal	569-5526 JEAN-JACQUES LAVALLÉE Gérant de division "CROWN LIFE" 2727 ouest, rue King Sherbrooke	671-0723 Me CLAUDE TESSIER 201 Boul. Churchill Greenfield Park
767-5306 HOLY CROSS PARISH 1944, rue Jolicoeur Ville-Emard	569-2501 CODERE LTÉE 30 nord, rue Wellington Sherbrooke	581-5930 J. GOSSELIN AUTO ENRG. 66, rue St-Paul Charlemagne
562-2673 LES LAITERIES LECLERC INC. 76 - 12ème Avenue Sud Sherbrooke	LO. 2-7592 R. L. DUBERGER, M.D. 1054, rue Prospect Sherbrooke	681-4811 CARTIER ESSO SERVICE 409, rue Cartier Laval-des-Rapides
569-6371 TRANSVISION SHERBROOKE INC. 230 ouest, rue King Sherbrooke	569-2087 ROLAND LAFLEUR Gérant de district "GÂTEAUX VACHON" 1396 est, rue King Sherbrooke	ROLAND GAUTHIER CONSTRUCTION ET RÉPARATION 321-3927 10372 Parc Georges Montréal-Nord
562-1537 NATIONAL WALLPAPER & PAINT 156 nord, rue Wellington Sherbrooke	562-5300 CONTAD LIZEE, N.P. 780 ouest, rue King Sherbrooke	LA. 4-6771 MONTREAL OXYGÈNE INC. 4890 - 5ème Ave. Montréal
569-1707 HÔTEL BELLEVUE 11 est, rue King Sherbrooke	567-8421 MARTIN MOTOR SALES LTÉE 405, rue Belvedere Sud Sherbrooke	525-9862 LA CAISSE POPULAIRE STE-MARGUERITE-MARIE 2029 Cartier Montréal
LO. 9-9351 DE LUXE AUTO LTÉE 1567 ouest, rue King Sherbrooke	562-3482 AMEUBLEMENT IDÉAL (SHERBROOKE) Inc. 988 ouest, rue Galt Sherbrooke	681-4950 MARCEL B. MIRON EMBALLAGE 3321 Boul. Lévesque Ville de Laval
569-1886 Dr J. PAUL BLOUIN, O.D. 92 nord, rue Wellington Sherbrooke	569-5572 PROSPECT SHOES LTD. 245, rue Frontenac Sherbrooke	255-3643 LA CAISSE POPULAIRE DE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES 5790, rue Boyce Montréal
562-3857 L. LAVIGNE LTÉE Embouteilleur PEPSI-COLA & SCHEPPES 2685 ouest, rue King Sherbrooke	569-2244 L. NICOL ENRG. RADIOS & TÉLÉVISIONS 2410 ouest, rue Galt Sherbrooke	VI. 2-8792 Me JEAN PROVOST 276 ouest, rue St-Jacques Montréal
LO. 2-0124 Me M. LAFONTAINE 75 nord, rue Wellington Sherbrooke	LO. 9-5311 L. G. BALFOUR CO. OF CANADA LTD. 1030, rue Panneton Sherbrooke	LO. 9-8535 PAUL SIMONEAU 1261 est, rue King Sherbrooke
LO. 9-2548 ANDRÉ TROTTIER & CIE, C.A. 230 ouest, rue King Sherbrooke	J. S. BOURQUE LTÉE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION 235 est, rue Galt, coin Bowen Sud 569-3693 Sherbrooke	562-7909 COLLETTE BEAUTY SALON 112, rue Aberdeen Sherbrooke
567-4864 DONAT GRÉGOIRE, B.Ph. 1618 ouest, rue King Sherbrooke	569-8819 FERRONNERIE GALT ENRG. 2208 ouest, rue Galt Sherbrooke	LO. 2-2685 ALBERT POULIN, Architecte 525 nord, rue Queen Sherbrooke
562-3939 TEXACO CANADA LTD. 960, rue Talbot Sherbrooke	LO. 2-3816 W. H. ADAM LTÉE 22, rue Windsor Sherbrooke	384-9310 UNITED MINE WORKERS of AMERICA DISTRICT 50 9924 Boul. St-Laurent Montréal
864-4891 MEUBLES PELLETIER 3 MILLES DES LIMITES DE SHERBROOKE Rock Forest	LA. 1-0051 Atelier CLAUDE THÉBERGE 2137, rue Montcalm Montréal 24	486-1811 EDWARD CUSTOMS TAILORS 6162, Avenue Monkland N.D.G.

384-1430	569-9023	777-3284
PLOMBERIE BELLE ROSE INC.	S. W. HOOPER CO. LTD.	PAUL A. CARON PHARMACIEN
9801, Boul. St-Laurent Montréal	705 West, Galt St. Sherbrooke	105, rue Champlain Hull
255-7087	MES. ALLARD & FRÉCHETTE	TA. 8-1965
J. ROMA BOURDON LIMITÉE PEINTRES-DÉCORATEURS	59, rue St-Georges, Windsor 138 nord, rue Wellington 569-9924 Sherbrooke	SHELL SERVICE STATION A. BRABANT, Prop.
4625, rue Guimond Montréal 4		3726, rue Richmond Ottawa
525-2923	ALOUETTE MOTEL INC.	777-9766
ANDRÉ LAVOIE PLOMBERIE	Chemin de Montréal 3 milles de Sherbrooke 567-5266 Sherbrooke	J. J. CÔTÉ
1658 est, rue Laurier Montréal		391, rue Alexandre Taché Hull
LO. 2-0338	GÉRARD AUGER	 PINECREST CEMETERY CO. LTD.
PAUL E. CÔTÉ ARPENTEUR-GÉOMÈTRE	RR 1 Bromptonville, Co. Sherbrooke	Base Line Road Ottawa
125, rue Howard		
567-4879	LES PRÉVOYANTS DU CANADA	Me GAÉTAN M. LEGAULT
FONDERIE LÉGARÉ (1961) LTÉE	801 est, rue Sherbrooke Montréal	45, rue Rideau Ottawa
2375, rue Roy Sherbrooke		
CÔTÉ, Le CLAIR, LANGLOIS, BOISVERT & ASSOCIÉS	Académie Artistique de la Coiffure Z A G O	O. L. DROUIN & FILS
235, rue Dufferin LO. 7-5279 Sherbrooke	8 est, rue Ste-Catherine 866-6601-2-3 Montréal	132, rue Slater Ottawa
569-5917	234-5583	ROMÉO PIGEON & LAVOIE LTÉE
LAROCHELLE & FRÈRES LTÉE BOULANGERS - PÂTISSIERS	R. CHARRON, M.D.	569, rue McArthur Ottawa
1520 ouest, rue King Sherbrooke	183, rue Metcalfe Ottawa	
562-0848	PAROISSE STE-BIBIANE	PARISIEN & BOYER
Me GÉRARD G. BOUDREAU	5600 - 12ème Ave. Rosemont	370-2, Dalhousie Ottawa
92 nord, rue Wellington Sherbrooke		
569-9941	UN. 1-2607	232-5055
BROUILLARD AUTO LTÉE	N. MARTINEAU & FILS MACHINES ET AMEUBLEMENT DE BUREAU	MES ST-JACQUES & ST-JACQUES
345 sud, rue Wellington Sherbrooke	1019, rue Bleury Montréal	18, rue Rideau Ottawa
DÉZIEL AUTO SPRING RÉPARATIONS DE RADIATEURS	AGENCE J. A. N. MERCIER	288-1246
50, Boul. St-François-Sud 567-6677 Sherbrooke	45, rue Rideau, Suite 300 Ottawa	LABRECQUE, GAGNON & NEUGEBAUER INGÉNIEURS-CONSEILS
		10 ouest, rue St-Jacques Montréal
569-9928	771-7781	R. L. DIGUER PLUMBING & HEATING LTD. 24 HOURS SERVICE — 7 DAYS A WEEK 1025 Pinecrest St. 828-1508 Ottawa
DEMERS & DELORME ARCHITECTES	MAJOR, MILLAR, MAJOR, TACHÉ & PHARAND	
2215 ouest, rue Galt Sherbrooke	37, rue Langevin Hull	

PAROISSE STE-GENEVIÈVE 16037 ouest, Boul. Gouin Ville Ste-Geneviève	LO. 2-9511 BROWN LTD. 28, Conley St. Lennoxville	Quincaillerie J. R. GRÉGOIRE 3605 est, rue Ontario LA. 4-1167-8 Montréal	663-6476 R. MINEAULT, O.D. 309, rue Notre-Dame Gatineau
HÔPITAL NOTRE-DAME DE LOURDES 1870, Boul. Pie IX 527-4595 Montréal	562-4741 HOTEL NEW SHERBROOKE 9, rue Dépot Sherbrooke	HECTOR JOLICOEUR INC. Location: LINGERIE TOUTES SORTES 6459, rue Christophe-Colomb 274-6431 Montréal	663-4735 RENÉ COUSINEAU, N.P. 277, rue Notre-Dame Gatineau
797-3366 J. M. MALO TRANSPORT INC. 397, rue Principale St-Damase, P.Q.	DÉCORATION MODERNE ENRG. 17 nord, rue Wellington 567-4801 Sherbrooke	CL. 5-2287 ARTHUR BÉLANGER, N.P. 3266 est, rue Ontario Montréal	746-8179 NETTOYEURS EASTVIEW 94, Route de Montréal Ottawa
756-8079 MALO TRANSPORT INC. 23, rue St-Jacques St-Paul de Joliette	HENRI GIRARD LIMITÉE CAMIONS INTERNATIONAL TRUCKS 1470 ouest, rue King 569-6341 Sherbrooke	Me RAYMOND A. CARTWRIGHT 1015 Beaver Hall Hill 866-7737 Montréal	NOTRE-DAME ESSO SERVICE 153, rue St-Etienne Hull
546-2233 RAYMOND ISABELLE, C.A. 1015 Beaugrand Acton Vale, Qué.	R. LEGROS EPICIER 6706 ouest, rue Sherbrooke 484-3595-6-7 Montréal	674-8207 E. LAFLEUR WELDING REGD 644, Boul. Curé Poirier Ville Jacques-Cartier	Epicerie ARTHUR CHRÉTIEN 550, Boul. St-Joseph Hull
753-7858 MADON & FRÈRES GARAGE 391, rue Visitation Joliette	AIMERIO LEMAY SALONS FUNÉRAIRES 17 est, rue Laurier 274-2487 Montréal	J. LOUIS VOGHEL LTÉE ENTREPRENEUR EN EXCAVATION 786, rue Laurier Beloeil	663-5305 ALLARD GROCETERIA 515, rue Notre-Dame Gatineau
527-1526-7 FERNAND POIRIER, N.P. 820 est, rue Mont-Royal Montréal	PRODUITS VITA YOGURT LTÉE 10,581, rue Héneault 321-3810 Montréal	467-2804 DUPRÉ AUTOMOBILE LTÉE 18, Boul. Sir Wilfrid Laurier Beloeil	254-3541 MARCHÉ J. A. PELLETIER 4701 est, rue Ste-Catherine Montréal
522-2101 MAISON MOUSSETTE LTÉE 1561 est, rue Ontario Montréal	661-7303 ANDRÉ DESROCHERS, N.P. 3606, Boul. de la Concorde St-Vincent de Paul	CL. 4-6363 CLAUDE SERGERIE, M.D. 2678, rue Lacordaire Montréal	527-1254 ARROW INDUSTRIES INC. 3100, rue Rouen Montréal
REMBOURREUR PRATT UPHOLSTERING 2316 est, rue Mont-Royal LA. 2-6221 Montréal	CLAUDE BOYER AVOCAT 2201 est, rue Sherbooke LA. 2-1177-8 Montréal	777-1282 LÉO DANIS 246, rue Champlain Hull	BEAUREGARD & BEAUREGARD, N.P. 10 ouest, rue St-Jacques 844-2365 - Suite 804 - Mtl
ALLATT'S BAKERY LIMITED P. O. Box 43 Sherbrooke, Qué.	THOMSON-GINGRAS LUMBER CO. LTD. 1723 ouest, rue St-Jacques 935-5467 Montréal	FORTIER, MARCHAND & BOULANGER, C.A. 4, rue Taschereau Hull	486-7345 GARAGE VENDOME INC. 5100, Avenue Western N.D.G.
DONAHUE ELECTRIC LTÉE ENTREPRENEURS-ÉLECTRICIENS 16, rue Metcalfe 567-4877 Sherbrooke, Qué.	274-1955 GUY LANOUE, O.D. 5000, Boul. St-Laurent Montréal	ARMAND CÔTÉ IGA FOODLINER 375, Boul. Maloney 663-5374 Gatineau	INSTITUT LOUIS-BRILLE 1255, rue Beauregard Ciré Jacques-Cartier, P.Q.
THE SHER-WOOD HOCKEY STICKS LTD. 2795, Bonin St. 562-4806 Sherbrooke	LA CAISSE POPULAIRE ST-JEAN DE LA CROIX 170 est, rue St-Zotique 273-4431 Montréal	J. R. SÉGUIN & FILS LTÉE PLOMBERIE - CHAUFFAGE 114, Ave. Marier 745-1508 Eastview, Ont.	FOYER STE-TRINITÉ 15, rue Prince de Galles Longueuil
SUPER MARCHÉ BOWEN LTÉE 15, rue Bowen-Sud 569-9133 Sherbrooke	Fédération Canadienne des Assurances Indépendantes 760 ouest, Boul. Crémazie 274-5481 Montréal	RENE'S BODY SHOP REG'D DÉBOSSAGE ET PEINTURE 10, rue St-Laurent 771-4427 Hull	AGRO CO. OF CANADA LTD. 450, rue Bridge Montréal
Goulet, St-Pierre, Bertrand, Charron & Savoie INGÉNIEURS-CONSEILS 569-7022 - 2239 ouest Galt, Sherbrooke	Rév. JEAN-PAUL LAPORTE, Curé 11891, rue Ste-Gertrude 322-1530 Montréal-Nord	777-0122 QUEEN'S HOTEL 174, rue Jacques-Cartier Pointe-Gatineau	J. O. HOULE, D.G., F.I.C.C. CHIROPATICIEN 19, rue Courcellette 272-0477 Outremont
LO. 9-3848 DUSSAULT TIRE SALES REGD. 425, Queen, Lennox Sherbrooke	256-7531 AUGER AUTO BODY LTD. 5021 est, rue Notre-Dame Montréal	LINGERIE BROUSSEAU Centre d'Achats "Val Tétreau" Hull	Station de Service GERRY BOISVERT 2885, Ave. Barclay 737-8242 Montréal
562-3266 ROY L'APOTHICAIRE 209 ouest, rue King Sherbrooke	Rév. JEAN DÉSORMY, Curé 7137, rue des Erables 725-4771 Montréal	QUEBEC ELECTRONIQUES ENRG. 246, Boul. St-Joseph Hull	849-4149 PAUL E. LAFONTAINE, C.R. 1245 ouest, rue Sherbrooke Montréal



TROIS FILMS CANADIENS

JACQUES LAMOUREUX

Eh oui : trois films canadiens projetés en même temps à Montréal : la chose est vraiment nouvelle. Cette prolifération de produits autochtones n'est pas automatiquement un gage de qualité, mais c'est un indice d'une industrie naissante du cinéma ici. Aucune de ces trois productions ne mérite d'être appelée un « grand film ». Examinons-les brièvement.

« Le Révolutionnaire »

« L'Hiver, Louis St-Pierre et Louise Rasselet jouent dans un film et une production de Jean-Pierre Lefebvre, *Le Révolutionnaire* qui est une fable de 70 minutes tournée en 16 mm et 6 1/2 jours. Un dessin animé, un spectacle de marionnettes, une « séance » de collégiens, un puzzle que le spectateur doit lui-même compléter, une tragédie comique à propos de l'ambiguïté... » Tel est le boniment de présentation que Jean-Pierre Lefebvre a fourni à la revue de cinéma *Objectif 65*.

Après avoir vu le film, je partage pleinement la phrase où le cinéaste dit qu'il s'agit d'une « séance » de collégiens : jamais auteur n'est parvenu aussi parfaitement à se définir. En effet je ne trouve pas que ce film s'élève plus haut que ce niveau. La seule séquence qui soit vraiment agréable à regarder c'est le chapitre sur l'histoire du Canada. L'idée est ingénieuse : sur un fond de personnages humains en hiver, on a gratté sur la pellicule divers accessoires (canot, aviron, pagne, plume, crucifix, etc.) qui identifient les premières années de la colonie.

En général, les « séances » ont lieu dans un collège et elles ne dépassent pas ce cadre. Que l'auteur du *Révolutionnaire* montre le film à ses amis, dans son sous-sol, à 4 heures du matin, cela le regarde. Mais s'il envahit la place publique, il peut s'attendre à ce qu'on le tourne en ridicule. Les inten-

tions de l'auteur sont si hermétiques qu'on peut difficilement les discerner. J'y verrais une négation de la révolution car l'auteur fait s'entre-tuer tous ses personnages à la fin. Il s'agit probablement d'une pensée beaucoup plus subtile mais que mes pauvres antennes n'ont pas réussi à capter.

L'interprétation est lamentable : aucune phrase n'est dite de façon convenable... à moins que cela ne soit voulu... que ce soit de l'ART. De toute façon, le film paraît interminable, et ennuyeux. L'auteur n'a-t-il pas déclaré à l'émission *Aujourd'hui* : « J'ai fait le film contre le cinéma, contre le spectateur et contre moi-même ». Cela éclaire tout.

« La corde au cou »

La Corde au cou est le troisième long métrage de Pierre Patry. Le sujet est tiré du roman (même titre) de Claude Jasmin : un jeune homme tue sa maîtresse qu'il a surprise avec un autre : dans sa fuite, il revoit diverses étapes de sa jeune vie. La psychologie du héros est par trop sommaire : pourquoi tue-t-il ainsi ? Les commentaires, de type pseudo-sociologiques, révèlent plus la personnalité du scénariste que celle du héros : on sent que Claude Jasmin a emboîté le pas sur le personnage de Léo Longpré, pour le grand tort du film d'ailleurs.

Certaines vulgarités (dans les dialogues et la mise en scène) auraient pu facilement être évitées. Pierre Patry semble s'y complaire : il considère peut-être cela comme des audaces ! La séquence où apparaît Denise Pelletier est détestable à bien des points de vue : mauvais goût des dialogues du héros alors qu'il la complimente sur les diverses parties de son corps, inélégance visuelle de la scène, enfin infantilisme idéologique : les intellectuels sont des imbéciles, des snobs prétentiers, des pelés, des galeux alors que le héros, lui, est un bon.

« La vie heureuse de Léopold Z... »

Reste *La Vie heureuse de Léopold Z...* de Gilles Carle. Voici comment l'auteur voit son film : « Il s'agit d'une comédie, d'une comédie dramatique. A vrai dire, je n'en ai jamais décidé ainsi ; ma seule ambition, au commencement du tournage, était de faire vivre à l'écran quelques personnages qui me sont familiers, de reproduire leur comportement avec le plus de justesse et de précision possible. Je me disais qu'étant vrais, ils seraient du même coup intéressants pour le public, que je n'aurais pas à leur imposer une sorte d'existence cinématographique artificielle ».

« Car je me méfiais du cinéma, c'est-à-dire de la mise en scène, du montage, du faux naturel des personnages qu'on voit d'ordinaire sur grand ou petit écran. Aussi me suis-je donné des handicaps idiots : pas de mouvements de caméra compliqués, pas d'effets cinématographiques, pas de scènes de cuisine (cliché québécois par excellence), pas de cigarettes pour donner du naturel aux personnages, pas de gestes gratuits. Mais je le voulais ainsi, préférant courir le risque d'une vérité maladroite que celui d'une belle fausseté cinématographique ».

Les qualités de finesse d'observation et d'humour que l'on décelait dans les courts métrages de Gilles Carle se retrouvent ici exploitées avec simplicité, sans prétention aucune. Le film se laisse voir avec intérêt et sans ennui. Dans ce cas, le scénario (trop mince, en vérité) a peu d'importance puisque nous avons affaire à un comique de situations, d'observations, de détails.

La Vie heureuse n'a pas fait avancer l'art cinématographique. Aussi l'honneur qu'on lui a fait (Grand Prix au Festival du cinéma canadien) n'était pas justifié (le jury aurait dû s'abstenir de décerner le prix). Mais cette œuvre demeure un bon divertissement. ♦

DU «BONHOMME» AU PÈRE RESPONSABLE

PIERRE SAUCIER

Le père a plutôt mauvaise mine suivant l'imagerie populaire. Cela tient sans doute au rôle de plus en plus réduit que lui concède la société. Une fois l'an, après avoir célébré les mères avec éclat, une fête commerciale modelée sur la précédente apparaît comme pour compenser vaille que vaille la perte du prestige paternel. Et la langue enregistre impitoyablement la dévaluation du père avec ses références irrévérencieuses au « bonhomme » ou au « croulant ». Cinéma et télé ne font que renforcer toute cette mythologie. Dans les drames traditionnels continuent de survivre des pères autoritaires, ridicules, bougons et outragés. Mais le type le plus répandu est le père débonnaire, béat, soumis et complice de ses enfants dans la veine de *Papa a raison*.

Où que l'on se tourne, à première vue, l'image serait donc plutôt navrante et assurément négative. Et je passe sous silence les pères alcooliques, folâtres, avares, prodigues, etc. Au Canada français, ce qui n'arrange guère les choses, les romans nous ont habitués à des maris si complexés qu'il serait vraiment stupéfiant qu'ils fussent en mesure d'exercer une paternité authentique !

NOUVELLE FIGURE DU PÈRE

Cependant, au-delà de ces représentations schématiques, le rôle effectif du père ne saurait se définir qu'en regard d'une sociologie de la famille. Au cours des civilisations, l'institution familiale a passé par plus d'une adaptation. Aussi bien, la famille québécoise de 1966 n'a-t-elle rien à voir (ou très peu) avec la famille plus ou moins patriarcale d'avant-hier analysée par un Marcel Rioux. La famille-type mi-rurale, mi-urbaine décrite par un Philippe Garigue s'insère dans une société de consommation de masse et de caractère industriel. Dans pareil contexte la responsabilité du père ne porte plus que sur un groupe

très restreint : sa femme et trois ou quatre enfants. Est-ce à dire que sa tâche serait moins lourde ? Tout au contraire quand on pense que la complexité croissante du milieu place le père face à des obligations de plus en plus onéreuses. Dans notre société la figure du père s'est si profondément modifiée qu'il n'est pas aisé de fixer les traits principaux qui composent sa physionomie. Il y aurait là un champ très vaste de prospection pour les sciences de l'homme. Nous essayerons néanmoins de repérer quelques traits, simples touches en vue d'un portrait.

PÈRES SOUS-DÉVELOPPÉS

Avant même de tenter cette esquisse quelques considérations s'imposent sur les conditions préalables à l'exercice d'une paternité responsable. Tout d'abord, un rappel du conditionnement socio-économique, puis un rapide examen du contexte éducatif. Il est essentiel de noter en premier lieu que le rôle du père est fortement lié aux facteurs socio-économiques. En milieu urbain aussi bien qu'en milieu rural, avant d'être en mesure d'accorder toute l'attention que requiert le « métier » de père, le chef de famille affronte bien souvent d'énormes problèmes financiers. Des enquêtes commencent seulement de cerner de plus près le problème de la pauvreté, première démarche vers l'élaboration d'une véritable politique sociale. En attendant, le chômage continue de peser lourdement sur une fraction importante de la population et crée un premier type de père déficient et sous-développé. Au niveau immédiatement supérieur, les travailleurs chefs de famille ont encore beaucoup de mal à s'acquitter de leurs devoirs paternels. Quand ce n'est pas quelque déficit héréditaire qui les handicape, ce sera la maladie ou l'ignorance.

On sait aujourd'hui qu'un bon tiers de la population connaît les difficultés de la pauvreté. Pour ces économiquement faibles, ces pères grevés de dettes, le risque est grand que leur paternité soit purement passive et même hélas négative. Joindre les deux bouts demeure l'objectif obsédant. Le mal semble même quasi héréditaire, les parents se trouvant la plupart du temps incapables d'assurer l'indispensable instruction qui permettrait de sortir de l'impasse. A la base d'un exercice normal de la paternité il convient donc d'assigner une place capitale au bien-être. Quelle sorte de famille peut-on élever avec des revenus de 2,000, 3,000 et même 4,000 dollars par année ?

FANTÔMES DE PÈRES

Une fois acquis un minimum de stabilité économique, une paternité équilibrée suppose encore un développement affectif et une éducation suffisante. Au Canada français, le passé nous a légué un héritage affectif et moral assez précaire. Sans rendre compte de toutes les carences par une explication réductrice, en faisant appel, par exemple, au statut de « colonisé », force nous est de reconnaître que l'éducation traditionnelle a assez peu préparé les Canadiens français à l'exercice de ses responsabilités adultes, et tout particulièrement au rôle de père. Le milieu a toujours insisté sur le rôle primordial de la mère et minimisé la contribution du père, dont la fonction se limitait en somme à vivre dans l'ombre, à la manière d'un Joseph fade et dévot. La responsabilité paternelle suivant l'imagerie traditionnelle restreignait ses responsabilités aux fonctions de procréateur inconditionnel et de nourricier.

Paradoxalement, tandis que, juridiquement, la femme était reléguée à un rôle très inférieur (son statut étant moindre que celui d'une mineure), en pratique, c'était la femme qui assumait

le plus souvent la gérance de la maison-née et détenait l'autorité réelle. Le type de la mère poule et possessive est bien de chez nous ! Alors que des écoles ménagères préparaient les filles à la maternité, les garçons recevaient une instruction primaire à peine suffisante pour leur assurer un gagne-pain. Il ne pouvait, dans ces conditions, être question de leur inculquer le sens de la paternité. La famille et l'église s'en chargeaient et cela devait suffire à donner les principes essentiels. Mais cette formation se résumait à bien peu de chose : avant tout être un époux fidèle, sobre et vaillant. Et la grâce se chargerait du reste.

DÉFICITS SEXUELS

Tout un aspect capital de l'éducation a été gravement négligé, sinon complètement oublié : la sexualité. L'obsession puritaine et janséniste cabrant toute la personne en réaction contre la poussée naturelle de l'instinct explique l'échec de plus d'un ménage. La congélation de l'instinct, ou si l'on veut l'édification de barrières rigides contre l'impulsion vitale ont conduit à des unions plus ou moins paralysantes. Une réaction très saine s'est fort heureusement dessinée contre cette grave méconnaissance et notre époque a raison de revaloriser la sexualité.

Le charnel est une dimension fondamentale de la paternité. Pour qu'un homme accède à une vraie paternité il est essentiel qu'il assume le charnel de façon authentique. Il doit être en mesure de rencontrer son épouse sans frustration et sans fausse culpabilité dans des relations aussi harmonieuses et totales que possible. Quelle sorte de père peut-on attendre d'un mari frigide ou plus ou moins obsédé par le sexe ? L'acceptation de la condition humaine en plénitude suppose une attitude saine et adulte face à la sexualité. (Et cela vaut bien sûr, quel que soit d'ailleurs l'état de vie choisi ultérieurement.) Seule une union où la communion charnelle se réalise dans l'harmonie peut fournir un milieu vraiment épanouissant pour les enfants. Lorsque l'on songe aux immenses lacunes de l'éducation traditionnelle on ne peut s'empêcher de s'étonner malgré tout du nombre relativement peu élevé de catastrophes. Il faut alors reconnaître que les grâces inhérentes au mariage suppléent aux déficits paternels. Des pères insuffisamment préparés ont tout de même réussi à élever une progéniture nombreuse saine et équilibrée. Cet accomplissement exprime avec

L'APRES-CONCILE EST-IL BIEN ENGAGÉ ?

Il aurait fallu une assez forte dose d'impénitente naïveté pour croire que le retour des évêques canadiens, il y a deux mois (déjà !) serait marqué par une série de décisions spectaculaires témoignant de leur volonté d'appliquer immédiatement les grandes décisions de Vatican II.

Il n'en demeure pas moins que la communauté des fidèles demeure extraordinairement attentive vis-à-vis tous les gestes par lesquels semble devoir s'amorcer cette période décisive de l'après-concile.

C'est dans cet esprit qu'il convient de souligner des initiatives prises dans trois diocèses canadiens, un de l'Ontario, et deux de l'Alberta, manifestant une claire intention de s'engager dans la voie de l'aggiornamento.

Edmonton et Calgary

Deux diocèses de l'Ouest, ceux d'Edmonton et de Calgary, en Alberta, viennent de mettre sur pied une série de treize cours, à raison d'une soirée par semaine, destinés à tous les fidèles, clercs, religieux ou laïcs, et portant sur les travaux du dernier concile.

Les responsables de cette initiative postconciliaire, l'hebdomadaire « The Western Catholic Reporter » (dont il faudra dire un jour tout le bien que nous en pensons) et les centres catholiques d'information de ces deux diocèses, ont ainsi expliqué leur geste :

« Pendant quatre ans, ont-ils déclaré, les évêques du monde entier ont procédé à la plus importante remise à jour doctrinale que l'Eglise ait connue dans son histoire ; il appartient maintenant au Peuple de Dieu d'étudier la portée de ce qui a été accompli par Vatican II, afin que les réformes proposées puissent être mises en

œuvre le plus efficacement possible ».

La série a débuté à la mi-janvier dernier avec une allocution de l'évêque de Victoria, en Colombie Britannique, Mgr Remi J. de Roo.

London

Dans le diocèse de London, en Ontario, le projet est plus ambitieux encore. Mgr G. Emmett Carter a annoncé son intention de convoquer prochainement un synode diocésain auquel pour la première fois les laïcs seraient invités à prendre part.

Jusqu'ici les synodes, sortes de petits conciles diocésains, ne réunissaient que des membres du clergé, et ne portaient que sur des questions à caractère législatif.

Cette fois la préparation du synode a été confiée à une commission centrale qui décidera de la procédure et de l'ordre du jour de la session. Seront ensuite mises sur pied diverses commissions spécialisées : liturgie, œcuménisme, apostolat des laïcs, missions, éducation chrétienne, et le reste.

Le synode lui-même se déroulera en quatre temps. On fera d'abord une étude attentive des textes conciliaires eux-mêmes, on se penchera ensuite sur les problèmes du diocèse ; une troisième étape consistera en des discussions publiques sur les problèmes soulevés ; tandis qu'au cours d'une quatrième phase, toute la communauté diocésaine travaillera à traduire en termes législatifs le fruit de ses délibérations.

Mgr Carter a précisé, au cours d'une assemblée générale du clergé de son diocèse, que cette initiative visait à appliquer dans les meilleurs délais les grandes orientations du concile, et surtout d'en perpétuer l'esprit.

éloquence la valeur naturelle prodigieuse de la paternité comme milieu nourricier et facteur de développement.

Cependant, l'exercice de la paternité ne saurait être laissé aux seules ressources de la nature, même aidées par la grâce d'état. Une paternité chrétienne d'adulte dans la société où nous vivons doit se doubler d'une réflexion attentive et capable de discerner toute la complexité de la tâche et de découvrir rationnellement les modes les plus favorables à une paternité pleinement responsable et éducatrice.

RÉVOLUTION DE L'ÊTRE FAMILIAL

Depuis une quinzaine d'années, avec les progrès de la démocratisation de l'enseignement et de la culture et aussi grâce au renouveau de l'Eglise qui a suscité des services tels que le S. P. M., encouragé les mouvements de spiritualité conjugale, et stimulé en profondeur les mouvements d'action catholique, une conception nouvelle et dynamique de la paternité s'est définie. Le nouveau visage du père offre des traits distincts, en contrastes souvent assez accusés avec l'image traditionnelle. En repensant la famille elle-même, on a approfondi le rôle précis qui revenait au chef de famille en sa double responsabilité d'époux et de père. Si celui-ci assume toujours une primauté de direction et d'orientation, l'autorité se partage assez également entre les époux.

Les modifications profondes apportées à la condition de la femme ont exigé une redéfinition des tâches, qui a renouvelé considérablement la structure familiale. La mère qui souvent travaille à plein temps ou à temps partiel est incapable d'assumer les responsabilités accablantes de jadis. Elle a besoin d'être plus que secondée, véritablement épaulée par son conjoint. Cette restructuration de l'être familial a provoqué une prise de conscience accélérée si bien que la réflexion sur les problèmes familiaux commence très tôt. On s'est rendu compte que c'est de bonne heure que s'acquièrent les qualités indispensables à l'exercice de la paternité. Aussi, de plus en plus nombreux sont les jeunes gens qui dès leurs études découvrent peu à peu les dimensions véritables de la paternité.

RÉVÉLATION INEFFABLE

L'apprentissage du métier de père implique un effort spécial s'il est vrai qu'être père est avant tout une question

d'attitude d'esprit à créer et à développer. Le rôle de la mère va de soi puisqu'il est inscrit dans le biologique. Il faut bien convenir que pour le père sa part dans la procréation est si furtive et son rôle dans l'éducation a été jusqu'ici si effacé que pour devenir vraiment père, une méditation soutenue s'impose sur les responsabilités propres. Faut-il préciser que seul l'exercice effectif de la paternité peut faire acquérir un sens concret de cette mission particulière ? Tant que l'on demeure fils, on ne peut mesurer toute l'ampleur de la paternité. On se fait homme en réaction contre son père et cette progression vers la maturité (par le « meurtre » du père) ne permet guère une appréciation exacte des aspects positifs de la paternité. Aussi peut-on affirmer que la naissance d'un premier enfant est seule capable d'apporter la révélation proprement ineffable de la paternité.

AUTORITÉ D'UN STYLE NOUVEAU

Demandons maintenant au jeune père de famille comment il définirait son rôle de chef de famille. Je pense bien qu'en premier lieu il ne sera pas porté à insister sur la primauté de droit inscrite dans la notion classique du *paterfamilias*. Le jeune mari conçoit les relations interpersonnelles suivant un schéma assez peu hiérarchique. Sa femme est sa compagne. Elle partage ses soucis et ses responsabilités. Comme éducateur, en liaison avec son épouse il entend être avant tout l'ami de ses enfants, plutôt que le maître qui s'impose d'autorité. Il existe un dialogue père-enfants qui était jadis impensable. Il faut dire que la psychologie a d'ailleurs prémuni les pères contre les excès du paternalisme au point même de réduire parfois à néant la nécessaire intervention qui revient au chef de famille.

LE DEVOIR DE LUCIDITÉ

Le jeune père d'aujourd'hui diffère des pères d'autrefois tout d'abord parce qu'il est devenu davantage *conscient* de ses responsabilités. Cette lucidité nouvelle peut avoir certains effets traumatisants, en installant une certaine angoisse, là où jadis, il y avait sinon une quiétude un peu béate, du moins une confiance sans borne en la nature et en la Providence. Le jeune père est tout aussi croyant et même davantage, mais il estime que la Providence exige une collaboration active de sa part, et non une démission ou un acquiescement passif.

DEVOIR DE PLANIFIER

Conscient, le jeune père est aussi *responsable*. Il se rend compte que la famille ne saurait se développer au hasard. Coopérateur avec sa femme dans l'œuvre de la vie, il estime que, dans un monde surpeuplé et où la lutte pour la vie se fait de plus en plus rude, il faut être naïf, irréflectif, ou avoir une notion passablement démodée de la Providence pour s'en remettre aux seuls « caprices de la couche », comme disait le fameux prédicateur dominicain du film *Les Copains*. L'exercice d'une paternité responsable par le moyen d'une planification rationnelle ne s'oppose nullement à une confiance filiale et loyale en la Providence.

CHARGE D'ÂMES

Dès l'instant qu'un mari fait de sa femme une mère, l'amour conjugal s'il est vécu en profondeur devrait se trouver enrichi. Cela suppose que le père prend charge de l'enfant à naître en épaulant son épouse tout le long de sa grossesse. La responsabilité nouvelle qui lui échoit devrait le disposer naturellement, semble-t-il, à tout mettre en œuvre pour accroître son propre épanouissement. Sera-t-il digne d'être admiré de ses fils ? Saura-t-il donner à ses enfants tout ce à quoi ils ont droit ? « A celui qui transmet la vie, tous les devoirs de l'homme s'imposent avec une urgence accrue et plus grave ». Ce qui ne réduit pas pour autant le champ de la paternité au seul père selon la chair. Le père adoptif, le prêtre, le grand frère qui se sacrifie pour élever ses frères et sœurs, religieux et religieuses exercent aussi à leur manière une paternité authentique.

Un de plus hauts moments de la paternité me paraît être le jour du baptême. Celui qui a collaboré à la procréation physique se tourne alors avec sa compagne vers le Créateur, vers l'unique Père et va demander pour l'enfant le don de la vie spirituelle qui en fera un membre à part entière du Christ. La cellule familiale devient alors effectivement cellule d'Eglise. Maintenant que l'enfant a été adopté et agrégé au peuple de Dieu, toute la tâche du père en liaison étroite avec sa femme en sera une d'éducation. Et le père responsable, pleinement conscient des limites et des sacrifices qu'exige son rôle aura profit à méditer la parole de Jean-Baptiste, en l'appliquant à l'enfant : « il faut qu'il grandisse et que moi je m'efface ».

POINTS
DE
VUE

L'ÉTUDIANT ET LA RELIGION

PIERRE FORTIN

La jeunesse québécoise donne à l'heure présente des signes extrêmement révélateurs de sa mouvance, de son dynamisme et de sa détermination à se tailler un « *modus vivendi* » à la mesure d'une époque et d'une société moderne. Cela ne va pas sans heurts et même sans une crise profonde due à l'éclatement des cadres traditionnels de pensée et d'action dans tous les domaines.

Bien que plusieurs remarques que j'aurai l'occasion de faire s'appliquent à tous les jeunes travailleurs, mon exposé sera directement tributaire de mon expérience, laquelle ne prétend bien connaître que les « jeunes travailleurs intellectuels », c'est-à-dire les étudiants.

STATISTIQUES UTILES, MAIS...

Il ne faut pas se fier outre mesure aux statistiques officielles, qui indiquent qu'un faible pourcentage d'agnosticisme ou d'incroyance. Divers facteurs, dont le moindre n'est pas la non-rentabilité sociale et économique de l'incroyance au Québec, masquent les proportions exactes de la réalité et donnent bonne conscience à plusieurs. Il ne doit être de secret pour personne que l'Eglise du Québec est lestée d'un poids énorme de chrétiens « sociologiques », qu'un simple changement de la mode suffirait à larguer du jour au lendemain.

Ainsi, dans un milieu familial dont il suit mécaniquement l'indifférence religieuse ou dont il se révolte contre l'excessive religiosité, et dans un milieu social et culturel apparemment de plus en plus étranger à la religion quant à

ses préoccupations, le jeune Québécois vit au cœur même de la crise actuelle. En cela, il est bien solidaire de son temps.

INTÉGRISME ABSENT

Une remarque s'impose de prime abord. L'intégrisme n'a pas de prise et n'existe pas chez les jeunes, à toute fin pratique, du moins sous sa forme consciente. De rares exceptions à signaler cependant, principalement celles qui se regroupent autour d'un intégrisme d'importation française. Il faudrait ici plutôt parler d'une certaine exploitation de la soif d'absolu et d'engagement de certains jeunes par la propagation souvent sans discernement de spiritualités de combat.

MONDE DES ESSENCES SÉPARÉES

Mais interrogeons-nous plutôt sur les causes particulières, autres que familiales, de l'indifférence religieuse qui naît chez le jeune au cours de sa formation.

Premièrement, l'indifférence, ou même l'aversion et l'agressivité — qui ne sont peut-être que l'indifférence devenue consciente —, pour la « religion » viennent en grande partie de ce que celle-ci apparaît au jeune comme provenant d'un monde incompréhensible, le monde des mystères et des « essences séparées ».

Les difficultés viennent souvent de la négligence ou de l'incapacité des enseignants et des prédicateurs à présenter la foi chrétienne comme un tout cohérent et unifié où chaque élément est situé et possède sa valeur relative. On trouve bien souvent au contraire une

foi présentée dans un fouillis indescriptible de dogmes, de mystères, de lois morales, etc. — *c'est devenu un truisme de le répéter* — qui contribue à l'envelopper d'un voile d'obscurité, quand ce n'est pas d'un sentimentalisme qu'on substitue à une lucide compréhension du mystère.

Cette obscurité et ce sentimentalisme, joints souvent à un déracinement de la religion de la vie quotidienne concrète, irritent inévitablement la conscience moderne, soucieuse de démasquer les impostures et les mythes, et avide d'explications rationnelles et de logique rigoureuse.

Je n'ai pas à contester cette attitude. Je la constate simplement et je dis qu'elle devrait préoccuper la pédagogie religieuse dans son ensemble. Quand on parle de mystère, par exemple, il y a une distance entre la soumission aveugle et l'adhésion de foi. « L'obéissance à l'Eglise » n'est d'ailleurs plus un argument qui rallie les consciences à l'unanimité.

RELIGION ET MORALE

Une deuxième pierre d'achoppement : la réduction de la religion à une morale amène souvent le jeune à la conviction plus ou moins vive de l'équivalence des religions. Le chrétien n'est pas différent des autres théistes et des incroyants qui mènent une vie morale semblable à la sienne. Il arrive fréquemment alors qu'on demeure chrétien tout de même, sans trop se poser de questions, « parce que la religion est gardienne des mœurs ». Cela demande d'ailleurs moins de cran qu'une rupture, soit à cause de la pesanteur de l'habitude, soit que

Ordre des paragraphes
de cette page

- 1 - L'homme ne plus besoin de Dieu
- 2 - Trop en, trop tard
- 3 - Deux conséquences
- 4 - On ignore l'essentiel du mystère
- 5 - L'essentiel à l'arrière plan

la rupture provoque un tas d'embarras familiaux et sociaux.

Cette dernière simplification intellectuelle et pratique pousse aussi beaucoup de jeunes dans la situation suivante : des désaccords avec la morale catholique ou, plus souvent, des difficultés d'ordre moral offrent tout naturellement une motivation profonde et justifiable de l'abandon de la pratique ou de la perte de la foi. De ces ruptures, issues du malentendu, et de la torture consécutive de beaucoup de consciences humaines, l'enseignement et la prédication portent une responsabilité impossible à jauger, mais qui n'est pas mince.

1- L'HOMME N'A PLUS BESOIN DE DIEU

Un troisième fait qu'il importe de souligner est le suivant. La religion a fourni à l'enfance de l'Humanité des absolus qui rendaient sa vie signifiante ; elle apportait de plus des explications plus ou moins magiques et superstitieuses aux phénomènes encore incompris par la science et la technique.

Mais depuis l'explosion des connaissances, depuis que l'homme prévoit scientifiquement expliquer et domestiquer les énergies de l'univers, la religion semble accuser une « perte de terrain » qui n'est pas près de se terminer dans tous les domaines de l'activité humaine. A la fois comme fournisseur d'absolus (qui ne sont plus en Dieu, mais en l'Homme), comme explicatrice du cosmos (l'Eglise est la risée du monde entier par sa condamnation de Galilée, et plus tard de Darwin), et comme accaparatrice des puissances d'adoration des hommes, la religion paraît vouée à ne conserver que la peau de chagrin d'un empire qui se rétrécit constamment.

L'étudiant porte bien vite là-dessus des jugements de valeur irréversibles. Il réagit de plus, à ce moment-là, à un enseignement et une prédication qui s'évertuent souvent à amenuiser la valeur en soi de l'effort humain pour maîtriser l'univers et même à regretter parfois l'avènement de la science, de la technique, etc. Le jeune est étonné quand on tente de tout résoudre en disant : « On sent bien là la main de Dieu qui guide l'homme... »

A tout le moins, si on demeure « dans la foi », ce sera par acceptation béate de la situation de fait, par conviction « morale », ou par une restitution du « pari de Pascal ». On vivra avec toutes les activités humaines d'une part, et on aménagera pour sa religion un petit coin à part, avec « un ticket pour l'au-

delà et le paradis à la fin de ses jours ».

Rarement se posera la question de concilier la tâche humaine et la foi chrétienne, ou de lever la contradiction du sens de la vie humaine et de fait réduite au dernier rang des préoccupations de l'homme.

4- ON IGNORE L'ESSENTIEL DU MYSTÈRE

Au fond, l'étudiant ne sait pas trop bien ce qu'est l'essentiel du Mystère chrétien et ce qui le distingue des autres religions ou même de l'incroyance. J'ai mentionné que la réduction de la religion à la morale pouvait expliquer en partie ce phénomène.

Les résultats de l'enquête de la série télévisée : Les 15-25 sont là-dessus très révélateurs : en une demi-heure complète d'interviews sur leur religion, les jeunes ont parlé abondamment de la morale et de Dieu (un Dieu plutôt éthéré), mais n'ont fait nulle mention du nom même de Jésus-Christ. Il est vrai que lorsque l'on apprend au jeune que Jésus-Christ est un beau jeune homme à barbe, habillé en blanc, flottant entre ciel et terre, et qu'on environne sa personne d'une imagerie maladive (« Jésus-Christ, mon ami, mon grand frère »), il faut comprendre qu'il a peine à y retrouver les traits cosmiques du Dieu-Verbe incarné !

5- L'ESSENTIEL À L'ARRIÈRE-PLAN ?

Combien de fois, prédicateurs et enseignants ont-ils répété sans nuances : « Le christianisme, ça se résume dans la phrase : aimez-vous les uns les autres », en oubliant que les non-chrétiens et les incroyants s'aiment aussi les uns les autres, et en aussi grand nombre que les chrétiens. Comment alors le jeune peut-il deviner seul que le Mystère chrétien est avant tout la réalisation d'un événement extérieur, du fait physique de l'Incarnation du Verbe de Dieu, donnant un sens définitif à la vie et à la mort de tous les hommes (et non seulement des baptisés) et se projetant dans une Histoire du Salut dont l'aboutissement est la résurrection personnelle et sociale des corps.

Bien sûr, aucun d'entre nous n'ignore ces vérités, mais elles sont tellement, dirait-on, reléguées au second plan de la prédication et de l'enseignement, comme un arrière-plan nébuleux et vague, que c'est à croire que les chrétiens parlent de tout, sauf de l'essentiel du Mystère. Religion du sous-entendu.

3- DEUX CONSÉQUENCES

La première, c'est que la pédagogie religieuse actuelle (si l'on peut parler de « pédagogie ») rate souvent son objectif. Alors que les jeunes méconnaissent ce qu'ils croient, ou sont supposés croire, alors qu'ils en sont encore à démêler avec peine la démarche élémentaire de l'acte de foi libre à poser, on les entretient de la foi comme s'il allait de soi que le premier pas soit accompli. On leur enseigne souvent la morale sans qu'ils sachent où elle se situe dans l'ordre dynamique du Salut. On les introduit à la lecture de la Bible sans qu'ils connaissent les implications de l'expression : Histoire du Salut. Rarement mentionnera-t-on que l'Incarnation est non seulement un fait historique, mais un projet historique qui a une signification cosmique et eschatologique.

La deuxième conséquence est la suivante. Si des jeunes viennent à perdre la foi, on s'émeut, on ne sait plus où donner la tête et on substitue souvent au calme dialogue les plus cruelles invectives. Il ne vient pas à l'idée de beaucoup d'éducateurs que la première question à poser devrait être, d'après ce que je viens de dire : « Connaissent-ils vraiment ce qu'ils rejettent ? L'ont-ils jamais eue, la foi ? » Rarement, on prendra conscience que ces jeunes ont en fait, par leur rupture, mis un terme à la situation de contradiction dans laquelle ils vivaient auparavant, quand on voulait leur faire franchir de force des étapes d'un cheminement religieux et qu'ils avaient peine à discerner la portée de la première d'entre elles.

2- TROP PEU, TROP TARD

De plus en plus, les exercices religieux obligatoires disparaissent dans les institutions d'enseignement. Bien que l'initiative soit souvent prise à regret, on se croit « dans le vent » parmi les éducateurs et on pense avoir maintenant accompli le maximum : la foi et la pratique religieuses sont devenues libres, respectant ainsi les consciences de tous. Mais devant cette « magnanimité », on est tenté immédiatement de parodier la sentence : « Trop peu, trop tard ». Car la levée des obligations a deux effets pratiques : les étudiants poussent un soupir de soulagement ; et cette réaction « décevante » donne prise facile à ceux des éducateurs qui sont restés partisans des anciennes méthodes d'éducation et

reprochent à leurs collègues d'avoir irréversiblement jeté du lest.

Il est très facile de comprendre la réaction des jeunes à ce « vent de liberté ». La liberté *physique* obtenue demeure tout à fait inutile si on ne lui associe pas une liberté intellectuelle corrélative. Le milieu social et familial, l'enseignement et la prédication n'en sont pas modifiés et, au fond, tout le monde se fout bien des obligations levées. L'acte de foi n'est pas plus libre (d'une liberté intérieure) après qu'avant, et le jeune n'a pas acquis une connaissance intellectuelle plus exacte de l'essence du Mystère chrétien.

URGENCE DE LA RÉFORME

Dans cette perspective les milieux catéchétiques les plus éclairés ont, depuis quelque temps, mis en relief l'urgence d'une réforme en profondeur de l'enseignement de la religion à l'école. Les premiers efforts semblent donner des résultats positifs au niveau élémentaire, bien qu'évidemment cela peut prendre un certain temps avant que les changements soient définitivement au point.

Cependant, le niveau secondaire, et cela est dangereux, ne semble pas faire l'objet de recherches bien avancées,

et encore moins concertées. Cet état de choses, dans une cité qui se déchristianise, continue de laisser le jeune démuni en face d'un monde religieux dont les concepts sont de plus en plus étrangers à la civilisation scientifique, technologique et existentialiste, en face d'un monde religieux dont l'homme « n'a plus le temps » de s'occuper.

Finalement, il faudra aussi tenir compte d'autres appels plus particuliers de la conscience du jeune ; du jeune qui s'adonne à des tâches intellectuelles et scientifiques plus poussées, ou de celui qui se tient à la ligne de feu d'une action civile et laïque.



LE CHRÉTIEN PEUT-IL REFUSER D'ALLER À LA GUERRE ?

Décidément, la question est mûre. Il y a beau temps, sans doute, que des chrétiens (et d'autres aussi, religieux ou non) refusèrent de consentir à la vie militaire, commandée, en fin de compte, par la préparation à la guerre. Mais ce n'est que depuis une vingtaine d'années, que cette protestation a pris une portée nouvelle, avec la mise en cause de la guerre elle-même sous sa forme actuelle. La distinction classique, en particulier, entre guerre juste et guerre injuste, ne peut plus tenir. Sinon dans une casuistique purement abstraite ; ce qui amène à donner consistance et raison au refus de la guerre, et donc à sa préparation.

LA PUISSANCE DE CHOC D'UNE PROTESTATION

Nous n'avons pas ici à examiner la nouveauté de cette problématique, à la

fois sans appel et très complexe dans ses solutions concrètes. Nous voulons seulement marquer un point, dont la décision touche, et, nous l'espérons, émeut tant les incroyants que les croyants : l'Eglise, en son concile, a pris position.

Notons le contexte humain tant dans l'Eglise que dans les sociétés civiles. En fait, ce refus de prendre les armes n'est tenu que par un nombre d'hommes infime, que certains, dans l'Eglise et dans l'Etat, seraient tentés de traiter avec une dédaigneuse condescendance. En vérité, la puissance de choc de leur protestation est surprenante, dans sa signification qui la rend efficace bien au-delà de sa réalité numérique. D'où la réaction des légistes, clercs ou profanes. Ce n'est pas le seul cas où des « prophètes » mettent en cause des

comportements universellement acceptés et passés en obligation légale. Relativité des lois, si fondées fussent-elles, que l'histoire situe dans le plus humain développement de toute civilisation et de toute religion.

LE TEXTE DU CONCILE

Dès la première rédaction officielle des textes du fameux schéma XIII — qui, dans un de ses chapitres alors en annexe, envisageait les conditions de la paix dans la communauté des peuples, — un paragraphe posait le problème de l'objection de conscience, et estimait convenable qu'elle soit prise en considération par les pouvoirs publics. Ainsi la question fut-elle proposée à l'assemblée, où, en première lecture, en novembre 1964, bon nombre d'évêques demandèrent effectivement qu'elle

soit inscrite à l'ordre du jour, et inscrite favorablement. La commission, à ses diverses instances, acquiesça à ce désir, et la nouvelle rédaction, présentée à la dernière session, en septembre 1965, comportait un paragraphe sur cette « épineuse question » comme disait le rapporteur. Il était déclaré que, dans la conjoncture présente, il paraissait convenable que les lois considèrent « positivement » les hommes qui, en témoignage de douceur chrétienne, ou par respect de la vie humaine, ou par un dégoût sincère de l'emploi de la violence, refusent en conscience le service militaire et les actes qui préparent les cruautés de la guerre. Tel fut le premier texte que la presse bientôt rendit public.

Dans la discussion, les opinions, on le devine, furent partagées, sur le fond et sur la forme, ou sur l'opportunité. Mais, pondérés les suffrages et les avis, la commission établit une nouvelle rédaction qui, ne retenant des divers motifs de l'objection que le commun élément de la vérité de la conscience, confirmait non seulement la « convenance » d'une législation positive, mais « l'équité » requise, pour un digne statut des objecteurs. Notons que, à la simple convenance d'abord énoncée, on substituait l'équité d'une pareille solution, terme juridique beaucoup plus fort et précis. Le changement est d'autant plus notable qu'il fut soutenu, dit-on, par un haut prélat qui, en Italie, est connu pour sa sévérité contre l'objection de conscience.

Les opposants furent ainsi déboutés expressément par la commission de leur refus de prendre le problème en considération, trop délicat, disaient les uns, hors la compétence du concile, disaient les autres, relevant de la conscience privée, ajoutaient certains, ruinant l'obéissance civique, renchérisaient quelques-uns.

La commission, expliquant son texte, observa que cette « équité » n'impliquait pas un jugement moral objectif, et qu'en outre elle ne conduisait nullement à une réprobation générale de ceux qui consentaient au service militaire. Urge seulement pour l'objecteur le devoir de rendre un égal service, non militaire, à la communauté. « Il paraît équitable que les lois prévoient un traitement humain (humaniter : l'expression latine n'est guère traduisible) pour ceux qui, par motif de conscience, refusent de porter les armes, pourvu qu'ils acceptent alors une autre forme de service à la communauté ».

STATUT DE L'OBJECTEUR DE CONSCIENCE

La première et plus notable conséquence de cette prise de position est de donner consistance et valeur à l'objection de conscience dans le comportement collectif de la communauté des chrétiens. Sans entrer dans l'analyse spéculative de la question, ni dans le détail des dispositions à prendre, il est demandé que la décision de conscience, d'une conscience vraie et authentique, de l'objecteur soit considérée avec respect, et traitée, dans ses conséquences, avec équité.

C'est un signe de bonne santé pour un groupe humain, quel qu'il soit, de joindre au respect de ses lois constitutionnelles, le consentement effectif aux éléments et valeurs « prophétiques » qui, sensibles aux inhumaines conjonctures que peuvent imposer ces lois, dépassent dès maintenant un bien-fondé justement déclaré provisoire. Ce sens aigu d'une montée de conscience, débordant les situations et les contestant intrépidement, est une haute et digne valeur, qui, dans l'histoire, a été le test d'une évolution à promouvoir pour le progrès de l'homme. Non point « idéalisme », sans consistance devant la réalité, mais bien perception des fins suprêmes à poursuivre dans la société humaine, par-delà des étapes obscures. Lesdits « réalistes » pourront recourir aux casuistiques opportunes ; les prophètes rappellent, à leurs frais, qu'un moralisme trop court (ainsi dans la théorie de la « guerre juste », hier encore reçue), ne satisfait ni à l'Evangile, ni à l'espérance des hommes.

Autre conséquence, pratique, celle-là. Par une convergence significative, les pouvoirs publics, pour beaucoup, semblent désormais consentir, eux aussi, à leur manière, à la vérité — personnelle et collective — de l'objection de conscience. Non seulement ils en acceptent, encore obscurément, le principe, mais ils s'orientent vers un traitement « humain » qui pourvoie à des conditions effectivement convenables pour l'objecteur, conditions psychologiques et morales autant que matérielles. ♦

M.-D. CHENU, O. P.

Extrait de *Témoignage Chrétien*, 30 décembre 1965.

GUERRE ET PAIX

Objection de conscience

« ...il semble équitable que des dispositions humaines soient légalement prises pour ceux qui par motif de conscience refusent d'employer les armes, pourvu qu'ils acceptent cependant quelque autre manière de servir la communauté humaine ».

Condamnation de la guerre totale

« ...Si l'on mettait en œuvre les moyens dont regorgent déjà les arsenaux de certaines grandes nations, il en résulterait un massacre presque total et absolument réciproque de chaque partie belligérante par son adversaire, sans parler des énormes dévastations qui en résulteraient dans l'univers ainsi que des conséquences mortelles de l'emploi de telles armes. Tout cela nous contraint de reprendre dans une perspective totalement nouvelle l'examen de la question de la guerre. Il faut que les hommes de notre temps sachent qu'ils auront à rendre de terribles comptes au sujet de leurs entreprises guerrières. C'est, en effet, de leurs projets actuels que dépendra très largement le déroulement de l'avenir.

A la vue de cette situation, le saint concile... déclare ce qui suit : Toute action belligérante qui vise indistinctement à détruire des villes entières ou de vastes régions et leurs habitants est un crime contre Dieu et contre l'homme, il faut la condamner fermement et sans hésitation.

Condamnation de la course aux armements

La course aux armements est une plaie extrêmement grave infligée à l'humanité. Elle lèse les pauvres d'une façon qu'on ne saurait tolérer. Il y a tout lieu de redouter que sa prolongation ne déclenche à un moment ou à un autre les funestes désastres, dont elle prépare déjà les moyens.

(Extraits du schéma XIII, ch. V, la sauvegarde de la paix et le développement de la communauté des peuples.)

Livres reçus

Alzin, Josse :
Le Carmel de Guadalajara a saigné trois fois. Genval, Ed. « Marie-Médiatrice », 1965, 168 p.

Aquin, Hubert :
Prochain épisode (roman). Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1965, 175 p.

Basset, Bernard, S. J. :
Le meilleur dans les deux mondes. Casterman 1965, 168 p.

Béatrix :
Une femme de médecin raconte... Fides, Montréal 1965, 115 p.

Bélanger, Père Gérard, C. S. V. :
L'amour, chemin de la liberté, Essai sur la personnalisation. Paris, Les Éditions Ouvrières, 1965, Collect. : Points d'appui, 179 p.

Bernard, Antoine, C. S. V. :
Carnet de route, Montréal, La Librairie St-Viateur, 1965, 396 p.

Bosco, Monique :
Les infusoires. Montréal, Edition H. M. H., Collect. : L'Arbre vol. 7, 1965, 174 p.

Butler, Dom B. C. :
L'idée de l'Eglise. Casterman, Collect. : Cahiers de l'Actualité religieuse no. 21, 1965, 227 p.

Cazeaux, Jacques, S. J. et une équipe de laïcs :
L'Alliance. Tu seras mon Peuple, Vol I, cahiers 1 à 10. Paris, Editions de l'Epi, 1965.

Concile œcuménique Vatican II :
L'Eglise, l'œcuménisme, Les Eglises orientales. Paris, Ed. du Centurion, 1965, 250 p.

Daniel-Rops :
Ces chrétiens nos frères, Fayard, Collect. : Les grandes études historiques, 1965, 756 p.

Drolet, Antonio :
Les Bibliothèques Canadiennes, 1604-1960. Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1965, 234 p.

Ecrits du Canada Français, No. 20
Montréal 1965, 291 p.

Equipe des Feuilles Familiales :
Le couple et sa fécondité, Casterman, Collect. : Feuilles familiales, 1965, 128 p.

Etudes internationales de biologie et philosophie :
Principes d'unité chez les êtres vivants. Les Presses de l'Université Laval, Cahiers d'études biologiques 13-14-15. 1965, 232 p.

Fournier, Roger :
A nous deux, Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1965, 210 p.

Gleason, R. W., S. J. :
Qu'est-ce que la Grâce ? Casterman, Collect. : Vivre et Croire, 1965, 268 p.

Gollwitzer, Helmut :
Athéisme marxiste et foi chrétienne. Casterman, 1965, 212 p.

Crea, Dom Adrien :
L'Eglise et sa divine constitution. Casterman, 1965, 520 p.

Hudon, Normand :
Parlez-moi d'humour. Montréal, Ed. du Jour, 1965, 119 p.

Jaeger, Cardinal Lorenz :
Le décret de Vatican II sur l'œcuménisme. Casterman, Collect. : « Eglise vivante », 1965, 196 p.

Krenzer, Ferdinand :
Chrétien qui es-tu ? Casterman, Collect. : Vivre et croire, 1965, 346 p.

Lacroix, Benoît, O. P. :
Le Japon entrevu. Montréal, Fides, 1965, 111 p.

Lalonde, Robert :
Rafales de braise (poèmes). Ottawa, Edition Atys, 1965, 54 p.

Leclerc, Georges, C. S. C. :
La Célébration des sacrements. Fides, Montréal, 1965, Collect. : Liturgie vivante, 213 p.

Leclercq, Jacques :
Mariage naturel et mariage chrétien. Casterman, Collect. : Feuilles Familiales, 1965, 192 p.

Léger, Pierre :
La Canadienne-française et l'amour ou l'homme démythifié. Montréal, Ed. du Jour, 1965, 123 p.

Levassor, M.-A., O. F. M. :
Action et vie chrétienne. Paris, Ed. de l'Epi, Collect. : Frères du Monde, 1965, 166 p.

Luyten, N. A., O. P. :
Teilhard de Chardin, Nouvelles perspectives du Savoir ? Ed. Universitaires, Fribourg, Suisse, 1965, 68 p.

Maertens, Thierry et Frisque, Jean :
Guide de l'assemblée chrétienne, Tome V. Casterman 1965, 270 p.

Mariaule, Albert :
La route qui chante et prie. Genval, Ed. « Marie-Médiatrice », 1965, 109 p.

Martin, Claire :
Dans un gant de fer. Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1965, 235 p.

Mathieu, Claude :
La mort exquise (nouvelles). Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1965, 143 p.

Médéric, Paul :
Loisir et Loisirs, Tome II. Montréal, Ministère de l'éducation, Service des cours par correspondance, 1965, 254 p.

Messis, Blanche :
Chants pour l'Horizon, suivis de A la gloire du jour. Clermont-Ferrand, Ed. G. de Bussac, 1965, 67 p.

Minville, Esdras :
Les affaires — L'homme, les Carrières. Montréal, Fides, Collect. : Bibliothèque économique et sociale, 1965, 174 p.

Passelecq, P., O. S. B. :
Criez-le sur les toits. Bruges, Ed. Beyaert-Bruges, 1965, 501 p.

Lettre encyclique de S. S. Paul VI :
Mysterium Fidei. Montréal, Fides, Collect. : La Pensée chrétienne, 1965, 69 p.

Pilon, Raphaël :
Les fonds mutuels. Montréal, Fides, Collect. : Bibliothèque économique et sociale, 1965, 131 p.

Peyrade, Jean, textes choisis et présentés par :
Approche de l'amour. Casterman, 1966, 269 p.

Pruche, Benoît, O. P. :
Mentalité d'exode. Montréal, Fides, Collect. : Foi et liberté, 1965, 116 p.

Richard, Jean-Jules :
Journal d'un hobo. Montréal, Ed. Parti Pris, Collect. : Paroles no. 6, 1965, 292 p.

Rage, Joseph :
Le simple prêtre. Casterman, Collect. : Religion et sociétés, 1965, 335 p.

Rossi, Mario :
Laïcs pour des temps nouveaux. Paris, Ed. de l'Epi, Collect. : Frères du Monde, 1965, 160 p.

Sagan, Françoise :
La Chamade (roman). Ottawa, Le Cercle du Livre de France, 1965, 206 p.

Sœur Saint-Denis, O. S. A. :
Gaspésiana. Montréal, Fides, 1965, 178 p.

Salaun, R. et Marcus, E. :
Qu'est-ce qu'un prêtre ? Paris, Ed. du Seuil, 1965, 261 p.

Savard, Félix-Antoine :
La Dalle-des-Morts, (drame en 3 actes). Montréal, Fides, 1965, 153 p.

Sédillot, René :
L'Histoire n'a pas de sens. Montréal, Le Cercle du Livre de France, 1965, 199 p.

Shine, Daniel J., S. J. :
An interior metaphysics. The philosophical synthesis of Pierre Scheuer, S. J. Weston College Press, Weston, Mass., 1965, 198 p.

Simard, Jean :
Nouveau répertoire (essai). Montréal, Ed. H. M. H., Collect. : Constantes No. 7, 1965, 419 p.

Publicité :

**PANNEAUX-RÉCLAMES
KEBEC INC.**

**4150, rue Saint-Denis,
Tél. : 844-9393**

CARICATURES :

Studio Jacques Gagnier

Maintenant

REVUE CHRÉTIENNE D'OPINION

PUBLIÉE SOUS LA RESPONSABILITÉ
DE L'ORDRE DOMINICAIN

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS

directeur-administrateur :
V. HARVEY, O. P.

adjoints à la direction :
**PIERRE SAUCIER
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON
PAUL DOUCET, O. P.**

comité de Québec :
Claude Beauchamp, Jocelyne Dugas, Pierre Fortin, Gérard Lapointe

parmi nos collaborateurs :
H.-M. Bradet, O. P. ; Pasteur D. Pourchot ; Naïm Kattan ; L. Fournier ; F. Dumont ; J.-Y. Morin ; Denis Duval, ptre ; A. Beauchamp, ptre ; chanoine J. Leclercq ; J.-P. Audet, O. P. ; B. Lacroix, O. P. ; J. Grand'Maison, ptre ; R. Cardin ; J.-P. Vanasse ; J. Lamoureux ; D. Latouche ; H. Robillard, O. P. ; H. Dallaire, O. P.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :
ABONNEMENT D'UN AN — \$ 5.00
ABONNEMENT D'ÉTUDIANT — \$ 3.50
ABONNEMENT DE SOUTIEN — \$10.00

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS,
2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758

N.B. Les abonnements ne sont enregistrés
qu'au reçu du versement.

IMPRIMÉ AU CANADA PAR :
L'ŒUVRE DE PRESSE DOMINICAINE
CUM PERMISSU SUPERIORUM

LA BELLE ÉPOQUE

Villa Maria fermerait ses portes au printemps. Ni le conseil des anciennes, ni les parents des élèves, ni les « donateurs », ni la Faculté des Arts, ni le Ministère de l'Éducation n'ont été consultés ou informés des raisons toujours mystérieuses qui motiveraient le geste lapidaire du Conseil général de la Congrégation Notre-Dame. Manque d'argent ? Le conseil des anciennes, par la voix de sa présidente, affirme pourtant qu'il aurait été en mesure d'y pourvoir si on l'avait préalablement saisi du problème. Disette de vocations ? Des professeurs laïcs, au nombre de quinze, avaient pourtant déjà commencé à assurer une relève de qualité... Les véritables motifs sont sans doute plus profonds.

La Commission des Monuments historiques sauvera, je l'espère, du pilon des démolisseurs, la vieille résidence de Lord Elgin qui date de 1791. Mais ni les archéologues, ni les mécènes, ni les grandes familles, ni les ordres religieux ne rescapent de l'Histoire ce type de femme très particulier que s'employèrent à former durant plus d'un siècle Villa Maria, l'ex-section française du Sacré-Cœur de la rue Atwater, le couvent des Ursulines de Québec, ou le

couvent d'Hochelaga que d'aucuns disent, lui aussi, moribond.

Ce serait faire une grave injustice à ces grandes maisons que de réduire irrévérencieusement leurs anciennes à une poignée de débutantes ou aux « patronnesses grinçantes » de Jacques Brel ! Nées à une époque où le clivage des classes sociales allait de soi, la conscience chrétienne de l'époque enseignait que la formation et les avantages de l'élite comportaient une responsabilité sociale de l'ordre de la redistribution charitable. C'était la belle époque du panier des pauvres, des bals de bienfaisance, des souscriptions généreuses et de la juste satisfaction du devoir accompli.

Solidement appuyée sur deux piliers sociaux aujourd'hui anéantis : les fortunes de famille et l'aide domestique, la bourgeoisie féminine du dernier demi-siècle a accompli dans notre société un énorme travail éducatif et charitable : nous lui devons l'Hôpital Ste-Justine, la Bibliothèque des enfants, les œuvres bienfaisantes de la Ligue de la Jeunesse, la Société d'Étude et de Conférences, en grande partie la Fédération des œuvres de charité canadiennes-françaises et combien d'autres réalisations

dont nous bénéficions encore aujourd'hui en attendant la socialisation.

Mais l'impôt sur les successions a pulvérisé les héritages et les bonnes ont déserté leur cuisine solitaire pour la bruyante camaraderie de l'usine. Mariées, les filles des grandes dames d'hier voient leur moindre activité extra-domestique suspendue au bon plaisir des nouveaux dieux du foyer : la femme de ménage et la gardienne à .75 l'heure. Leurs filles prendront joyeusement le chemin populaire de la régionale et de l'Université et se plairont davantage à agiter le panneau des grévistes étudiants que l'éventail de leurs grand-mères.

Devant l'admirable portrait d'une femme québécoise qui disparaît, méditent sans doute dans le secret de leurs états généraux, les animatrices de nos grandes congrégations enseignantes. Elles aussi, comme nous, sont à la recherche d'une nouvelle image féminine ajustée à l'heure du Rapport Parent. Mais peut-être aussi, pour certaines d'entre elles, le texte des buts et constitutions de leur communauté pose-t-il déjà des problèmes de taille ?

Hélène Pelletier-Baillargeon